

Rapport d'analyse  
Phase 1

# Projet d'Aménagement d'un Territoire et d'Infrastructure Le Pays Roannais



Equipe PATI 19 :

ABRIC Michaël  
ALLEMAND Béatrice  
BLANC Laurie  
BONNARDEL Marjorie  
HOARAU Thibault  
LEMAIRE Amandine  
LEZAIS Emmanuelle  
MARTEL Renaud  
PARROT Olivier  
RAISS EL FENNI Mohammed

Sous le tutorat de :

Mme LANNOY Caroline  
Mr VOULAND Jérôme



UNIVERSITÉ DE LYON



# Introduction

- [La commande du Pays Roannais](#)

A l'heure où les enjeux liés à la préservation de l'environnement et au changement climatique occupent le devant de la scène internationale, la France souhaite, en accord avec les directives européennes, présenter une démarche exemplaire en termes de développement durable et d'engagement pour une pérennité écologique. Si à l'échelle mondiale, les acteurs politiques peinent à trouver un consensus effectif (bilan mitigé du sommet de Copenhague en 2009) ; à une échelle plus locale, les territoires doivent encore faire leurs preuves. Dans cette perspective, et en vue d'atteindre une réduction de 30% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, la France a inscrit dans la loi dite « Grenelle 2 » (loi du 12 juillet 2010) ses objectifs nationaux pour l'environnement. Ainsi, cette démarche conduit le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) à encourager les collectivités locales dans leurs projets territoriaux ambitieux en termes d'aménagement et de développement durable. C'est pourquoi le ministère a lancé un appel à projet intitulé « Territoire, villes et mobilités durables » auquel le Pays Roannais souhaite répondre, et qui l'a conduit à faire appel à notre bureau d'étude afin d'établir sa candidature.

Ainsi, ce dossier s'attachera à proposer un projet d'aménagement et d'infrastructure global et cohérent à l'échelle du Pays Roannais, et à l'horizon 2030. Plus précisément, ce projet procédera de l'élaboration d'un diagnostic territorial. Il s'agit avant tout d'un outil d'aide à la décision qui nous permettra de dégager les principaux enjeux relatifs à l'aménagement du territoire Roannais. En outre, ce diagnostic s'appuiera sur une analyse poussée des caractéristiques du Pays dans le but de définir des grandes orientations stratégiques de développement. C'est pourquoi notre objectif sera de mettre en place un projet global afin d'apporter des solutions à la problématique suivante : *Dans quelle mesure pouvons-nous proposer une dynamique nouvelle pour le territoire, en s'appuyant sur ses richesses et ses opportunités, sans dénaturer son identité ?* Puis, après avoir détaillé les tenants et les aboutissants de ce projet que nous proposerons en réponse à la commande des élus, nous l'évaluerons au regard de scénarios prospectifs d'abord, puis à travers le prisme d'une grille de développement durable afin de juger de la pérennité des propositions que nous aurons exposées. Enfin, nous détaillerons plus précisément notre démarche grâce à la rédaction d'un programme d'actions qui s'attachera à décrire de manière pragmatique la mise en place de certaines opérations.

- [Présentation de la zone d'étude : la carte d'identité du Pays Roannais](#)

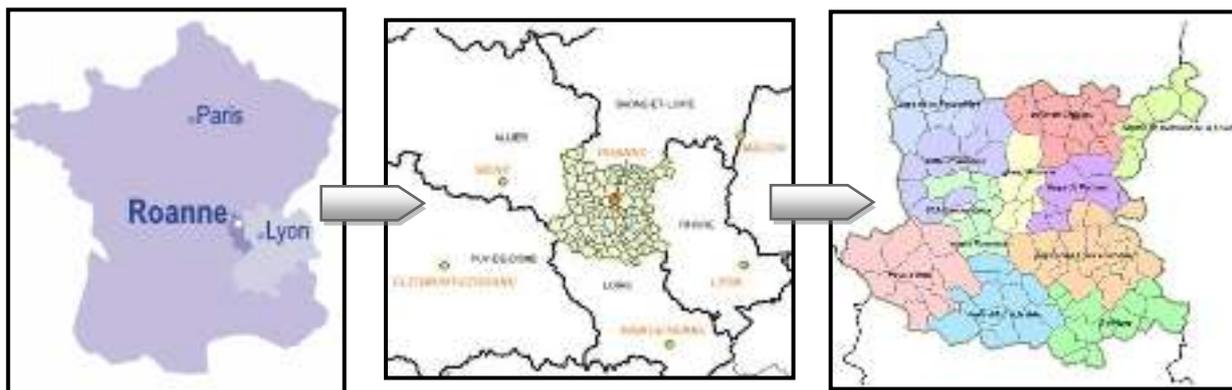


Figure 1. Carte d'identité du Pays Roannais

Source : Charte du Pays Roannais / Production EP19

Situé à l'extrémité Nord-Ouest de la région Rhône-Alpes, le Pays Roannais constitue la frontière supérieure du département de la Loire, et est traversé de part en part par le fleuve du même nom. Le territoire, qui se trouve entre Massif Central à l'Ouest et Beaujolais à l'est, entre Bourgogne au Nord et Auvergne au Sud Ouest, est encadré par cinq agglomérations de moyenne ou grande envergure (Lyon, Saint Etienne, Clermont-Ferrand, Mâcon, et Vichy). De fait, cette zone s'étend sur une superficie de près de 1800 km<sup>2</sup>, au cœur d'une plaine à dominante agricole et paysagère, et s'articule autour d'un pôle urbanisé, véritable clé de voûte du territoire : l'agglomération Roannaise. Ainsi, le pays se caractérise par une cohésion géographique, mais aussi culturelle et sociale.

D'un point de vue structurel, le Pays Roannais regroupe 118 communes organisées en 11 établissements publics de coopération intercommunale dont 10 communautés de communes et une communauté d'agglomération, comptant à elle seule 70 000 habitants. En outre, ce territoire représente au total une population de 155 000 habitants. Cette structure, avec à sa tête le président du Pays Roannais Mr Georges Bernat, est portée par un syndicat mixte : le SYEPAR (syndicat d'études et de programmation pour l'aménagement du Roannais).

Ancien territoire industriel florissant à l'orée du XIXe siècle, le Pays Roannais était un important point de passage de transports et de marchandises, grâce notamment au développement du port fluvial de Roanne ; et son histoire n'est pas sans rappeler celle de l'agglomération stéphanoise. L'essor de nouvelles activités (notamment dans les domaines du textile et de l'armement) a donc contribué largement à la prospérité du territoire. Mais après plus d'un siècle de croissance, le territoire aujourd'hui s'essouffle et subit de nombreuses mutations, certaines n'étant pas encore abouties. De ce fait, le Pays Roannais est entré dans une période de ralentissement économique et démographique, liée à plusieurs phénomènes et évolutions structurelles majeurs (nouvelles infrastructures de transport en marge du territoire, émergence de nouveaux concurrents, de nouvelles formes de production, conjoncture internationale...).

A l'heure où le développement des territoires prend en compte l'objectif d'un monde plus durable, le devenir du Pays Roannais doit se préparer de manière éclairée et concertée. Et cela ne pourra se faire sans une analyse première de ses spécificités afin d'identifier toutes les facettes qui composent aujourd'hui le Pays à l'étude (atouts comme faiblesses, menaces comme opportunités) ; et dans le but de dégager les enjeux majeurs de l'aménagement du territoire Roannais.

- Quelques chiffres clés...

Indicateurs	Pays Roannais
<b>Historique du Pays Roannais</b>	
création puis reconnaissance par l'Etat, la Région et le Département	2004
création du Syndicat Mixte : le SYEPAR	2004
établissement du contrat de pays	2005-2010
<b>Structure du territoire</b>	
superficie du territoire	1 814 km <sup>2</sup>
nombre de communes	118
dont % en EPCI	99,2%
nombre de communautés d'agglomération	1
nombre de communautés de communes	10
<b>Population</b>	
population (en 2007)	155 458 habitants
poids dans le département	21,0%
poids dans la région	2,6%
population dans l'agglomération du Grand Roanne (en 2007)	68 084 habitants
% de la population concentrée sur Grand Roanne Agglomération	44,0%
Evolution de la population entre 1999 et 2006	- 3000 habitants
densité dans le Pays Roannais (en 2007)	86 hab./km <sup>2</sup>
densité départementale moyenne	155 hab./km <sup>2</sup>
<b>Typologie de la population</b>	
part de la population dans l'espace à dominante urbaine	67,6%
part des moins de 25 ans	28,1%
part des plus de 65 ans	21,0%
indice de jeunesse	1,3
<b>Situation socio-économique</b>	
Taux de chômage dans le Pays Roannais (en 2008)	7,4%
Taux de chômage dans la région (en 2008)	6,3%
Nombre de personnes en situation de pauvreté (en 2003)	6000

Figure 2. Chiffres clés du Pays Roannais

Source : INSEE / Production EP 19

# Table des matières

Introduction.....	1
Table des matières .....	3
<b>CHAPITRE 1 : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b> .....	5
Introduction au diagnostic .....	5
Partie 1 : Un territoire à l'identité contrastée... ..	6
A/ Des fragilités fondées sur une économie vulnérable .....	6
B/ Mais un patrimoine à affirmer et à préserver .....	11
Partie 2 : ... à la recherche de visibilité, d'accessibilité et de qualité .....	17
A/ L'organisation interne du Pays Roannais .....	17
B/ Le Pays Roannais dans son environnement : positionnement et interactions .....	21
Partie 3 : Des dynamiques nouvelles en vue d'une reconversion et d'une restructuration du territoire .....	26
A/ Vers une mutation économique .....	26
B/ Vers un territoire plus durable .....	30
Enjeux croisés.....	37
Conclusion au diagnostic .....	37
<b>CHAPITRE 2 : LE PROJET DE DEVELOPPEMENT</b> .....	38
Introduction au projet .....	38
Partie 1 : A la recherche d'un développement économique et social .....	38
A/ En renforçant certaines filières économiques .....	39
B/ En réadaptant l'offre de services .....	40
Partie 2 : Pour proposer une meilleure visibilité .....	41
A/ En redynamisant l'image du Pays Roannais.....	41
B/ En visant un tourisme ciblé.....	43
Partie 3 : La mise en place un territoire plus durable.....	45
A/ Grâce à une organisation interne optimisée .....	45
B/ En utilisant de manière raisonnée les ressources du territoire.....	48
C/ Pour préserver les espaces naturels et paysagers propres au pays.....	51
Conclusion au projet.....	52
<b>CHAPITRE 3 : LE SCENARIO PROSPECTIF</b> .....	53
Introduction à l'évaluation .....	53
Partie 1. Présentation et analyse du scénario retenu .....	54
A/ Présentation du scénario .....	54
B/ Analyse du scénario .....	54

Partie 2. Evaluation du projet proposé au regard du scénario prospectif .....	55
A/ Présentation de la démarche .....	55
B/ Résultats de l'évaluation .....	56
Conclusion au scénario prospectif.....	57
<b>CHAPITRE 4 : LES CRITERES DE DEVELOPPEMENT DURABLE</b> .....	58
Introduction à l'évaluation développement durable .....	58
Partie 1 : Présentation de notre démarche .....	59
A/ La grille de développement durable.....	59
B/ Le processus d'évaluation.....	59
Partie 2 : Les Résultats de l'évaluation.....	59
A/ Analyse des profils de la gouvernance.....	59
B/ Analyse détaillée de chaque axe .....	59
Conclusion à l'évaluation développement durable.....	64
<b>CHAPITRE 5 : LE PROGRAMME D' ACTIONS</b> .....	65
Introduction au programme d'actions.....	65
Action n° 1 : la mise en place d'un contournement Sud-Ouest de Roanne .....	66
Action n° 2 : la création d'un bâtiment remarquable à Roanne .....	67
Action n° 3 : la création d'un éco-quartier .....	68
Action n° 4 : la création d'un parc naturel régional.....	69
Action n° 5 : la mise en place d'un SCoT unique pour le Pays Roannais .....	70
Action n° 6 : la création d'une société anonyme d'économie forestière .....	71
Conclusion .....	72
<b>CHAPITRE 6 : SYNTHESE</b> .....	73
Annexes .....	77
Annexe n°1 : Réseau interurbain.....	77
Annexe n°2 : Comparaison de l'accessibilité interne VP et TC.....	78
Annexe n°3 : Calculs du bilan carbone .....	79
Annexe n°4 : La démocratie participative à Grigny, 69 .....	81
Annexe n°5 : Notice explicative Eco-Quartier.....	82
Annexe n°6 : Grille de développement durable avant projet.....	83
Annexe n°7 : Planification des tâches .....	85
Table des Illustrations .....	86
Bibliographie .....	88

# CHAPITRE 1 : Le Diagnostic Territorial

## Introduction

Afin de proposer un projet d'aménagement et d'infrastructure global et cohérent à l'échelle du Pays Roannais, nous procédons, dans un premier temps, à l'élaboration d'un diagnostic territorial. En examinant les aspects liés à la socio-économie, aux déplacements et aux transports, à l'urbanisme et à l'environnement, nous dégagerons les atouts et les faiblesses de ce territoire. Cette analyse nous permettra ainsi de prendre conscience des opportunités et des menaces auxquelles devra répondre notre projet.

Partie 1 : Un territoire à l'identité contrastée.....	5
A/ Des fragilités fondées sur une économie vulnérable.....	6
1. Un passé économique fort et prégnant.....	6
2. Une longue déprise démographique.....	7
3. Un contexte social singulier.....	8
4. Inégalités de développement des territoires et consommation de l'espace.....	9
B/ Mais un patrimoine à affirmer et à préserver.....	11
1. Histoire et patrimoine du territoire.....	11
2. Des ressources naturelles et paysagères à valoriser.....	12
3. Un pôle agricole et des filières d'excellence.....	14
Partie 2 : ... à la recherche de visibilité, d'accessibilité et de qualité.....	17
A/ L'organisation interne du Pays Roannais.....	17
1. Un territoire organisé autour d'un pôle influent : le Grand Roanne.....	17
2. Réseaux et liaisons internes.....	19
3. De la cohérence des modes de gouvernance.....	21
B/ Le Pays Roannais dans son environnement : positionnement et interactions.....	21
1. Une position géostratégique conditionnée par les réseaux de transport.....	21
2. Des pôles environnants sources d'opportunités.....	24
3. Image du territoire.....	24
Partie 3 : Des dynamiques nouvelles en vue d'une reconversion et d'une restructuration du territoire.....	26
A/ Vers une mutation économique.....	26
1. Des pôles économiques en progression.....	26
2. Influence des projets routiers et ferroviaires.....	28
B/ Vers un territoire plus durable.....	30
1. Organisation du tissu urbain : l'enjeu du renouvellement.....	30
2. Préservation du cadre de vie.....	31
3. Dépendance énergétique et émissions de GES : une réflexion en marche.....	33

## Partie 1 : Un territoire à l'identité contrastée...

### A/ Des fragilités fondées sur une économie vulnérable

#### 1. Un passé économique fort et prégnant

##### a. Historique

Aux 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles, les échanges de marchandises sur le territoire roannais étaient dominants grâce au transport fluvial sur la Loire. En effet, la voie d'eau a longtemps été un moteur du dynamisme économique de Roanne. La ville disposait de l'un des principaux ports français et expédiait du charbon de Saint Etienne vers Paris. Cependant, le développement du ferroviaire a concurrencé de plus en plus la voie d'eau qui a vu sa rentabilité progressivement diminuer. Le port de Roanne a cessé toutes ses activités commerciales en 1992 et s'est reconverti en port de plaisance avec 100 emplacements équipés et deux quais aménagés.

Par la suite, au 19<sup>ème</sup> siècle, c'est la filière textile qui émerge. Historiquement, l'industrie du textile était présente depuis le 15<sup>ème</sup> siècle sur la région lyonnaise et les industriels, à la recherche de main d'œuvre, se sont installés sur le territoire du roannais. Mais c'est plus tard, au 19<sup>ème</sup> siècle, que l'introduction des tissages mécaniques va dynamiser le secteur.

Enfin, au 20<sup>ème</sup> siècle, ce sont les industries de la mécanique et de l'armement qui se développent sur le territoire. Grâce à sa position éloignée des zones de combats de la 1<sup>o</sup> Guerre Mondiale, le ministre de l'armement décide d'y implanter l'Arsenal afin d'y construire des obus. La guerre terminée, l'Arsenal devient le Groupement Industriel des Armements Terrestres (GIAT). Les implantations de ces différents secteurs ont contribué à une forte industrialisation du Pays Roannais.

##### b. Emplois

Le Pays Roannais compte 150 000 habitants, parmi lesquels on dénombre 58 500 emplois. La majorité des emplois sont concentrés à Roanne : soit 38 850 emplois, et 61% du total. Les emplois concernent majoritairement le secteur privé (à hauteur de 72%) et suivent la répartition suivante.

	Services	Industrie	Education-recherche	Logistique	Tourisme	Transversales
Emplois privés	28%	31%	8%	7%	4%	22%
Emplois publics	85%	-	12%	-	-	-

Figure 3. Répartition des emplois par secteurs dans le Pays Roannais

Source : Unistatis – Assedic / Production EP 19

##### c. Des secteurs spécialisés mais en déclin

Le secteur industriel reste encore de nos jours prépondérant puisque qu'il représente plus de 30% des emplois du territoire. En effet, au sein du pays, le secteur du textile regroupe 33% des emplois, la mécanique 26% et l'agro-alimentaire 7,5%. Cependant, la très forte spécialisation de l'économie dans les secteurs industriels est désormais une source de fragilité pour le territoire. L'indice de fragilité<sup>1</sup> du Roannais est ainsi de 22%, contre 13,3% en moyenne sur le territoire national. De plus, entre 1999 et 2008 le territoire a perdu en moyenne 0,8% d'emplois par an et le solde de création/radiation d'entreprise s'avère déficitaire.

Ces tendances peuvent s'expliquer par la crise économique mondiale et le ralentissement de la croissance. D'autre part, la mécanique et l'armement, bien qu'étant des secteurs dynamiques, souffrent de la concurrence des pays à bas coûts de production. L'industrie risque d'être affaiblie et déstructurée, notamment à cause de la multiplication des délocalisations. De même, le secteur du textile résiste grâce à des marques prestigieuses mais il est globalement en déclin. Le territoire se trouve donc face à plusieurs risques, exacerbés dans un contexte de crise économique.

Toutefois, et malgré cette situation, la dynamique se maintient grâce à des initiatives publiques, comme par exemple une modernisation et une spécialisation de la filière textile. Les entreprises tendent par exemple à se regrouper ou à s'organiser en *Système Productif Local*. Le territoire peut également compter sur la renommée de grandes entreprises de l'industrie, telles que Michelin, Carré Blanc ou Révillon.

<sup>1</sup> L'indice de fragilité prend en compte des activités fortement représentées dans le territoire et pour lesquelles l'évolution en France est négative depuis deux années consécutives

De même, le secteur de l'artisanat également présent sur le territoire, a subi le marasme économique récent. En effet, le nombre d'entreprises artisanales est en déclin depuis une vingtaine d'année, notamment à cause du grand nombre de départs à la retraite. Le secteur du bâtiment regroupe près d'un tiers de l'artisanat du territoire ; suivent les services (28%), la fabrication (25%) et l'alimentation (14%).

L'agriculture enfin, occupe elle aussi une place importante dans l'économie du territoire puisqu'elle emploie 3 000 individus (soit 8% des actifs). Globalement, cette filière se caractérise par des exploitations professionnelles de grandes tailles, avec des équipements modernes. L'agriculture repose sur deux grandes productions, l'élevage bovin et la viticulture. Cependant, les perspectives pour le secteur sont inquiétantes pour les années à venir. En effet, le nombre d'exploitants est en baisse continue, aussi bien à cause de départs en retraite que d'un manque de nouveaux agriculteurs ; le ratio départ/installation est en effet de 3 contre 1. Pour autant, l'agriculture pourrait amorcer son renouveau en misant sur les circuits courts de commercialisation, lui assurant des débouchés, mais aussi sur un regroupement de producteurs visant à valoriser les produits du terroir grâce à des labels de qualité.

## 2. Une longue déprise démographique

Depuis les années 1970, le Pays Roannais se trouve dans une situation de déprise démographique, en conséquence notamment du recul industriel qu'a subi le département. De fait, le territoire a perdu près de 8 000 habitants depuis 1975, et il compte aujourd'hui un peu plus de 154 000 représentants, soit 21% des habitants de la Loire pour 38% de sa superficie. Toutefois, la situation est loin d'être homogène sur l'ensemble des communes.

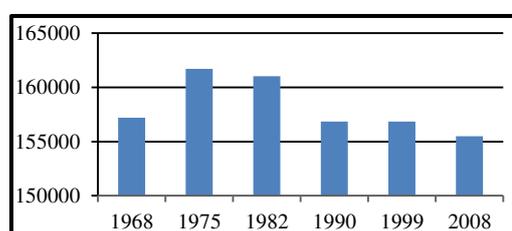


Figure 4 : évolution de la population en Roannais  
Source : INSEE/Production EP 19

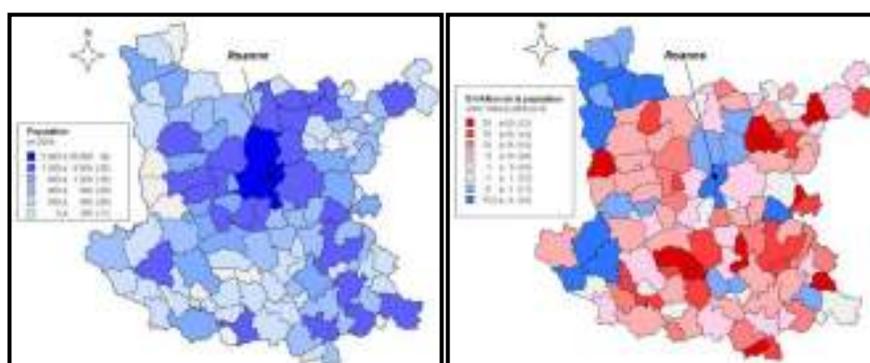


Figure 5 : population du Roannais en 2008 et solde migratoire entre 1999 et 2008  
Source : INSEE/Production EP 19

Cette décroissance démographique est essentiellement due à un solde migratoire négatif l'emportant sur un solde naturel très légèrement positif. En effet, entre 1990 et 1999 le solde migratoire était de -0,2%, tandis que le solde naturel était presque nul.

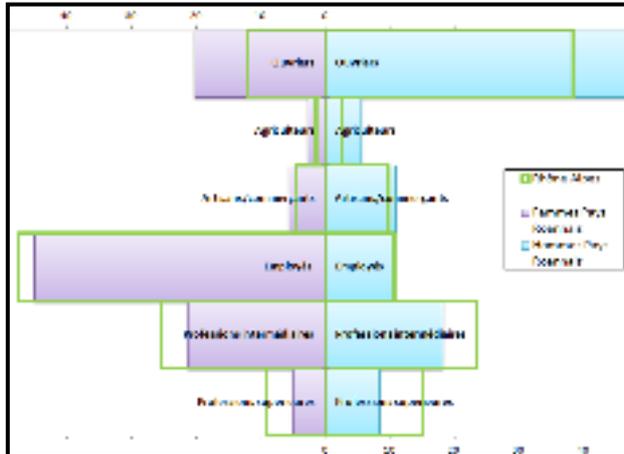
Cependant, quoique la tendance générale soit négative, les communes

du Sud et de l'Est du Roannais connaissent une nouvelle dynamique démographique. En effet, les communautés de communes du Pays de Perreux, de Belmont de la Loire ou encore du Pays de Charlieu accueillent de nouveaux habitants. Ceci est dû entre autres à une disponibilité foncière permettant de répondre à une demande plus importante. Mais ce n'est toutefois pas le cas de Roanne, ni des communes de montagne ou des secteurs ruraux de l'Ouest (Côte Roannaise, Pays de la Pacaudière, Pays d'Urfé). Par exemple, l'agglomération Roannaise, qui concentre 44% de la population, a perdu 3000 habitants entre 1999 et 2006. Et ce desserrement de la population peut s'expliquer par une réduction de la taille des ménages (due à un vieillissement de la population, à la baisse du nombre d'enfants par femme ou encore à la multiplication des familles monoparentales). Ainsi plus récemment, la tendance est à la stabilisation (avec un taux de croissance même positif entre 1999 et 2006).

Typologie de la population	Roannais	France
Part des moins de 25 ans	28,1%	30,7%
Part des plus de 65 ans	21%	16,9%

Figure 6 : typologie de la population du Roannais en 2008  
Source : INSEE / Production EP 19

En outre, le Pays Roannais présente une population vieillissante, comme le montre le tableau ci-contre. Et d'après l'INSEE<sup>2</sup>, si la tendance ne change pas, le territoire comptera d'ici 2020 un tiers d'habitants âgés de plus de 65 ans. De fait, la tranche d'âge [0-19ans] est celle qui quitte majoritairement le territoire. Plus précisément, les zones rurales enregistrent des taux de vieillissement de la population élevés. Cependant, dans certains secteurs du territoire, on constate une tendance récente au rajeunissement. En effet, les Pays de Charlieu, de Perreux, la Côte Roannaise ou encore l'Ouest Roannais présente une proportion de jeunes (moins de 19 ans) quasi égale à la moyenne régionale.



**Figure 7. Répartition de la population par catégories socioprofessionnelles**

Source : INSEE / Production EP19

### 3. Un contexte social singulier

Ces mutations d'ordre démographique comme industriel ont eu des répercussions importantes sur le contexte social au sein du Pays Roannais. De fait, la population active ne représente que 53,4% de la population totale, ce qui est en dessous de la moyenne nationale. De plus, comme le montre le graphique ci-contre représentant la répartition des classes socioprofessionnelles (CSP), cette population active est surreprésentée dans les catégories « basses » et sous-représentée dans les catégories « hautes ». Ce déséquilibre pourrait s'expliquer en partie par une prédominance historique de secteurs tels que l'agriculture ou l'industrie.

Néanmoins, les récentes évolutions de la structure de l'emploi sont positives : la part des ouvriers est en baisse quand celles des employés et des professions intermédiaires et supérieures sont en hausse. Il faut toutefois constater qu'il est urgent de réadapter l'offre de formation au nouveau marché du travail et de la redynamiser, afin que ces tendances se confirment.

En outre, le Pays Roannais est également marqué par un taux de chômage plus fort que les moyennes régionale ou nationale, bien que cette différence tende à s'amenuiser. Le tableau ci-contre explicite l'évolution du taux de chômage sur le territoire.

	Pays Roannais	France
1990	10%	8.6%
1999	11.8%	10.8%
2010	9.6%	9.3%

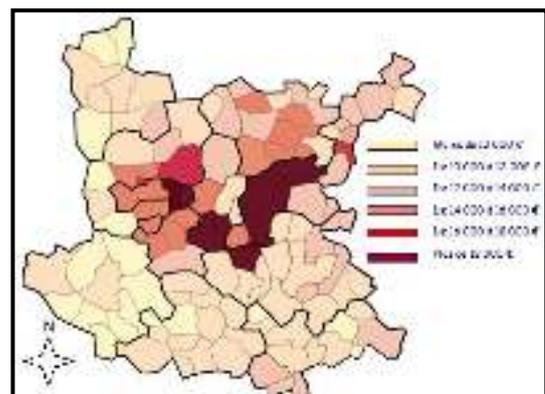
**Figure 8. Taux de chômage dans le Pays**

Source : INSEE / Production EP 19

Les constats précédents mettent également en évidence un secteur de l'emploi en mal de parité puisque les écarts homme-femme sont encore plus forte qu'au niveau national. C'est donc un enjeu de plus pour un volet social déjà fragile.

Ainsi, ces différents facteurs économiques, sociaux et démographiques ont eu pour conséquence une réduction des niveaux de ressources de la population : on a recensé sur le territoire 75 000 foyers fiscaux, dont seulement 36 000 sont imposables, et pour un montant inférieur au niveau national. De plus, les aides distribuées s'avèrent importantes. Bien que les niveaux de RSA<sup>3</sup> et de CMU<sup>4</sup> correspondent aux tendances régionales, l'aide sociale sur le territoire est supérieure à la moyenne. On dénombre par exemple 25 000 allocataires de la CAF<sup>5</sup> dont 23.7% à bas revenus. A noter également que le taux de l'allocation adulte handicapé (AAH) est supérieur à la moyenne régionale.

Ainsi, tous ces indicateurs traduisent bien la complexité des enjeux sociaux qui se développent sur le territoire du Roannais. La structuration sociale apparait relativement fragile du fait d'un niveau de revenus globalement faible et d'un taux d'aides sociales plutôt élevé.



**Figure 9. Revenu fiscal moyen sur le Pays**

Source : Diagnostic Habitat du Pays Roannais

<sup>2</sup> Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

<sup>3</sup> Revenu de Solidarité Active

<sup>4</sup> Couverture Maladie Universelle

<sup>5</sup> Caisse d'Allocations Familiales

#### 4. Inégalités de développement des territoires et consommation de l'espace

##### a. Des inégalités de développement : périurbanisation et enclavement des zones rurales

Le territoire Roannais a été affecté par les nombreuses mutations qu'il a subies au cours des derniers siècles (reconversion économique, développement d'infrastructures de transport, variations démographiques...) et porte aujourd'hui encore les stigmates de ces évolutions sur son territoire. De fait, de forts déséquilibres demeurent entre les secteurs géographiques à enjeux, au sein même du Pays Roannais. L'agglomération Roannaise, nous l'avons vu, connaît une importante déprise démographique, qui se poursuit encore aujourd'hui, et qui s'explique notamment par un solde migratoire négatif. Cela est dû majoritairement aux départs de ménage souhaitant accéder à la propriété. Ce phénomène a en effet été facilité par des transports de plus en plus rapides, et de nombreux crédits à taux avantageux octroyés par les banques. Et cela a entraîné l'acquisition de biens immobiliers (souvent neufs) en périphérie de l'agglomération. Ainsi, cette tendance a conduit à une périurbanisation croissante, impactant directement la première couronne périphérique. Aussi, certains secteurs ont-ils bénéficié partiellement de ce desserrement, comme le Pays de Perreux à l'est de Roanne, qui s'est urbanisé très rapidement, grâce notamment à son positionnement stratégique à proximité du département Rhodanien. De même, les zones de Charlieu et Belmont de la Loire ou encore les communes plus au Sud sous l'influence de l'agglomération de Feurs, ont connu un développement récent. Dans ces secteurs, les morphologies urbaines se présentent le plus souvent comme suit :

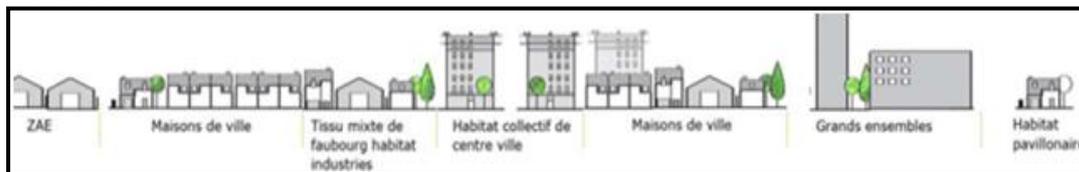


Figure 10. Morphologie des centres urbains

Source : SCOT Roannais

Toutefois, certains secteurs sont encore en transition, et bénéficient de ce fait d'une faible pression foncière. C'est le cas notamment des communes localisées entre le Sud Roannais et Balbigny, qui devraient profiter sous peu du développement de l'axe A 89 (reliant Roanne à Balbigny) ; ou encore de la couronne Ouest de Roanne et de la Côte Roannaise qui connaissent encore les effets d'une croissance démographique passée. Enfin, d'autres territoires du Pays Roannais paraissent plus en difficultés et ne bénéficient pas d'un tel développement. Il s'agit par exemple des secteurs situés à l'Ouest du Pays, où les paysages ruraux et montagneux n'attirent pas les populations et peinent à renouveler leur seuil démographique (pays de la Pacaudière, Pays d'Urfé). Les populations y sont plus âgées et les territoires peu ou mal desservis en termes de transports comme en termes de services. Ces zones s'organisent le plus souvent en petits bourgs, dont la morphologie est la suivante :

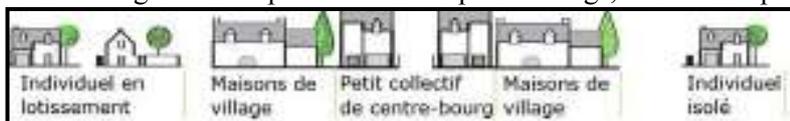


Figure 11. Morphologie des bourgs

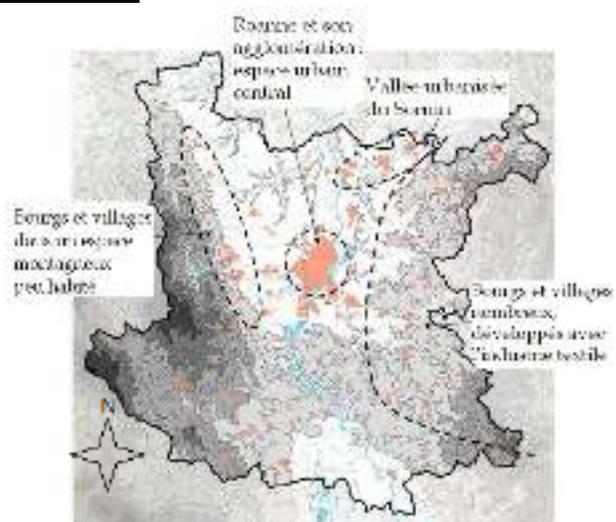
Source : SCOT Roannais

Si l'aménagement de la RN 7 aura sans doute un effet positif sur le secteur de la Pacaudière, il n'en demeure pas moins que pour l'instant, ces zones pâtissent d'un enclavement certain.

Ainsi, si au centre du Pays le phénomène de déprise démographique conduit à une dilatation de la tâche urbaine, cet étalement profite aux communes de la première couronne où s'installent des ménages plus aisés, qui jouissent d'une situation de travail dans les pôles d'activité de Roanne le plus souvent, et qui génèrent d'importants flux de déplacement.

Figure 12. Zones de développement des territoires

Source : CDDRA du Pays Roannais



Au contraire, les communes rurales ne disposent pas de réseaux si bien développés, et le marché foncier relativement faible ainsi que l'identité paysagère de ces secteurs ne suffisent pas à dynamiser ces petits bourgs et villages ruraux. C'est pourquoi le risque de mitage est fort à l'échelle du Pays Roannais.

## b. Habitat et logement : un état des lieux du parc existant

### i. Les réserves foncières



**Figure 13. Friches industrielles**  
Source : CDDRA du Pays Roannais

Si l'urbanisation du territoire Roannais s'est faite de manière inégale et partielle, son processus a eu des conséquences notables sur l'habitat et le logement. Tout d'abord, le passé industriel de la région de Roanne a laissé plusieurs vestiges.

De fait, avec le 19<sup>e</sup> siècle et la révolution industrielle, nombre de sites se sont installés sur l'agglomération et ses alentours ; mais après leur départ récent (pour causes de délocalisations ou de reconversions le plus souvent) les terrains ont été laissés en l'état.

C'est pourquoi, aujourd'hui encore, on peut remarquer la présence d'environ 12 ha de friches industrielles, rien que sur Roanne, et de zones d'activités en déclin sur lesquelles les sols sont souvent pollués, et la végétation non contrôlée. La présence de ces friches nuit non seulement au cadre de vie des quartiers environnants, mais aussi à la communauté Roannaise en général puisqu'elles constituent des réserves de foncier qui pourraient être requalifiées pour augmenter l'offre de logements, ou bien à défaut être réhabilitées pour attirer de nouvelles entreprises.

En outre, ces friches ne constituent pas les seules réserves de foncier sur le territoire Roannais puisque celui-ci dispose de nombreux logements vacants, et notamment au sein des bourgs ruraux. En effet, comme le montre le tableau ci contre, la part de vacances dans l'habitat est bien supérieure dans le pays Roannais qu'elle ne l'est aux échelles départementales ou régionales.

Echelle	part de logements vacants en 2008
Région Rhône-Alpes	6,3%
Département de la Loire	8,1%
Pays Roannais	8,5%
Grand Roanne	9,4%

**Figure 14. Part de logements vacants**  
Source : INSEE / Production EP 19

### ii. Un parc de logement ancien, dominé par le logement individuel

Le parc de logements du Roannais présente une forte part d'habitations anciennes, voire vétustes. De fait, la majeure partie des communes du territoire compte entre 40 et 80% de logements construits avant 1949. Si l'agglomération Roannaise et sa proche périphérie (St Léger sur Roanne, Ouches, Parigny...) semblent davantage épargnées, c'est que la construction neuve y a pris une part très importante avec le phénomène d'étalement urbain. Au contraire, la part du neuf dans les secteurs ruraux s'avère très faible. Dès lors, la tendance générale suppose sans doute une inadéquation de l'état de confort du parc actuel avec les besoins des ménages d'une part, et les enjeux énergétiques d'autre part. Enfin, les zones rurales et montagneuses s'avèrent présenter les risques les plus élevés du territoire en termes d'habitat potentiellement indigne<sup>6</sup> (parfois plus de 15% des habitations sont concernées) ; ce qui met en exergue l'enjeu que constitue la réhabilitation de ces logements. L'habitat en Pays Roannais se caractérise également par la prédominance des résidences individuelles. Mise à part l'agglomération Roannaise, où le rapport locataire / propriétaire est inversé relativement aux tendances du territoire, le reste du Pays Roannais admet une majorité de propriétaires occupants (entre 65% et 80%).

<sup>6</sup> Risques sanitaires, risques liés au bâti et à la sécurité des occupants

## iii. Un parc locatif social inégalement réparti

La loi SRU<sup>7</sup> de décembre 2000 et son article 55 imposent pour les communes de plus de 3500 habitants<sup>8</sup> une part de logements sociaux de 20% au moins, afin de favoriser la mixité sociale. Dans le Pays Roannais, le parc locatif consacré au social est relativement important en zone urbaine et dans les centres bourgs de l'agglomération Roannaise. Toutefois, cela ne concerne que quelques communes, qui satisfont le seuil requis par la loi, ou s'en approchent véritablement. Mais pour la majorité du territoire, ce seuil est bien loin d'être atteint, et un nombre non négligeable de communes ne dispose d'aucun logement social. Pour le reste du parc, il est souvent assez ancien (grands ensembles des années 60) et sujet à des vacances.

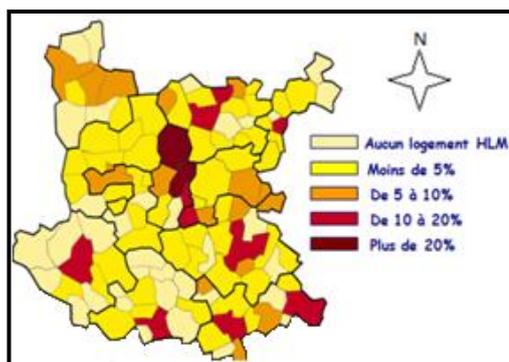


Figure 15. Part de logements sociaux par commune

Source : Diagnostic Habitat du Pays Roannais

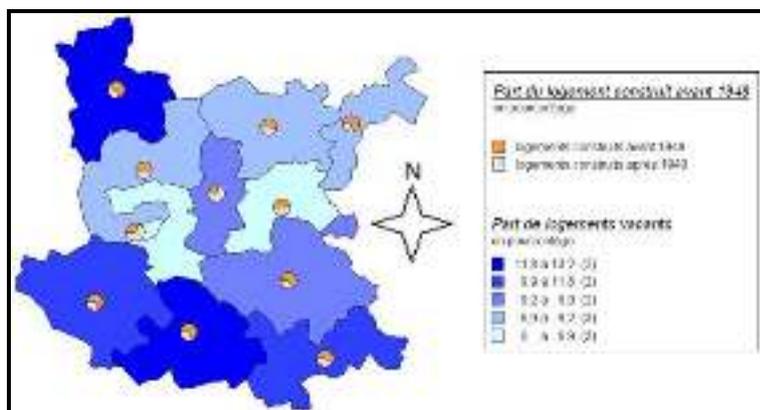


Figure 16. Etat du logement par communautés de communes

Source : INSEE / Production EP19

Ainsi, à l'heure où l'étalement urbain, la vétusté du parc de logements et le manque de logements sociaux deviennent des contraintes prédominantes, il apparaît plus que jamais nécessaire de redynamiser les centres urbains et de réhabiliter et renouveler le parc existant afin de limiter ces phénomènes. Dès lors, la présence de réserves foncières constitue un enjeu primordial pour le territoire Roannais.

## B/ Mais un patrimoine à affirmer et à préserver

### 1. Histoire et patrimoine du territoire

#### a. L'architecture et la culture

L'architecture du Pays Roannais trouve sa particularité dans le domaine rural. En effet, les villages de St-Haon-le-Châtel, Le Crozet, ou Ambierle, pour ne citer qu'eux, sont en cours de labellisation « village de caractère ». La conséquence immédiate est financière puisque ces villages ont de fait droit à des subventions. Mais ceci signifie aussi une reconnaissance à l'échelle nationale de l'identité culturelle du Pays Roannais.

Le centre-ville de Roanne dispose quant à lui d'une architecture plus classique, à l'image du musée Joseph Déchelette. En marge de celui-ci, la municipalité de Roanne a fait preuve d'audace en finançant la construction du Scarabée. Cette salle de spectacle, réalisée par l'architecte Alain Sarfati dénote par son style contemporain et abstrait, ouvrant peut-être la voie à des constructions de ce type dans les années à venir.

La culture est aussi véhiculée par la présence de deux musées majeurs. Le premier, à savoir l'écomusée, a pour vocation de sensibiliser les visiteurs au passé industriel prégnant de la région. Le second, le musée Joseph Déchelette que nous avons cité précédemment, est le deuxième musée de la Loire, de par son ampleur. Par ailleurs, il est l'expression de la culture architecturale roannaise, puisqu'il fut élaboré à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par un architecte local : De Lavoipière.

<sup>7</sup> Solidarité et Renouvellement urbain

<sup>8</sup> Communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants

## b. La gastronomie

L'une des principales caractéristiques distinctives du Pays Roannais est sa gastronomie. Cette particularité repose essentiellement sur la renommée de la Maison Troisgros, implantée à Roanne. Ce restaurant 3 étoiles au guide Michelin depuis 1968, constitue le fleuron de la gastronomie roannaise. Cependant, le reste de l'offre du Roannais ne présente pas le même niveau, et véhicule une image plus conviviale, voir populaire, que gastronomique.

Ce constat s'impose malgré la présence sur le territoire de produits de qualité comme l'Andouille de Charlieu, les Pralulines, les Papillotes Révillon, le chocolat de Pralus, le vin de la Côte Roannaise AOC ou encore l'eau minérale de St Alban les Eaux qui pourraient constituer une identité gastronomique forte.

Quoi qu'il en soit la gastronomie à Roanne peut compter sur l'exposition de son savoir faire et de ses produits grâce à deux événements culinaires : le Salon du Livre "Savoirs & Saveurs" et le festival Roanne Table Ouverte<sup>9</sup>.

Enfin, l'agglomération est également une terre d'innovation en matière gastronomique grâce à l'école de cuisine George Pralus<sup>10</sup> implantée à Briennon.

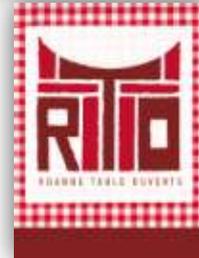


Figure 17. Sigles de la maison Troisgros & Roanne Table Ouverte

Source : [www.roannetableouverte.com](http://www.roannetableouverte.com) et [leroannais.com](http://leroannais.com)

## 2. Des ressources naturelles et paysagères à valoriser

### a. La diversité paysagère

Le Roannais se caractérise par une diversité de reliefs et de paysages qui font sa richesse et son identité, conditionnant ainsi les activités qui s'y développent. De fait, ce territoire d'une superficie de près de 1 800 km<sup>2</sup> recèle différents secteurs qui se répartissent comme suit :



Figure 18. Diversité paysagère du Pays Roannais

Source : Diagnostic Paysager du Roannais

#### i) Les Monts de la Madeleine et la Côte Roannaise

Les Monts de la Madeleine encadrent à l'Ouest le territoire Roannais. Ce massif de moyenne montagne, qui culmine à 1287 m, englobe le massif des Bois Noirs et est devancé à l'est par la Côte Roannaise, qui domine la plaine de Roanne. Le massif, soumis à une intense pluviométrie, dispose d'un réseau hydrographique très dense. De nombreux cours d'eau y prennent leur source et l'on recense 15 tourbières. De plus, la forêt couvre 30% de la surface totale de ce territoire. Les anciennes parcelles agricoles sont peu à peu délaissées alors que le bocage s'étend sur l'ensemble des piémonts, permettant le maintien d'une faune et d'une flore diversifiées.

#### ii) La Plaine Roannaise

Dans ce secteur dont le relief est plus plat, le paysage est loin d'être homogène. De fait, il présente aussi bien des zones cultivées (chambons<sup>11</sup>, varennes<sup>12</sup>) que des plaines bocagères ou encore des plaines périurbaines et urbaines avec l'agglomération Roannaise. Les boisements sont plus rares : la forêt de Lespinasse (450 ha de feuillus) constitue le seul grand ensemble forestier de plaine du territoire. Les cours d'eau alimentent plus de 150 petits étangs piscicoles et de nombreuses mares. La Loire est ici moins sinueuse et son cours est régularisé par le barrage de Villerest. Enfin, la Plaine Roannaise est une région agricole traditionnellement tournée vers l'élevage Charolais.

<sup>9</sup> Festival créé en 2003 par la Ville de Roanne, qui allie gastronomie et spectacle vivant pendant un mois

<sup>10</sup> Inventeur de la cuisson sous vide en atmosphère contrôlée

<sup>11</sup> Sols fertiles en bord de Loire

<sup>12</sup> Prairies





Dans les zones de sylviculture, les résineux sont plantés en forme régulière, ou en bandes dans le sens de la pente, tandis que la plaine du Roannais comporte quelques beaux massifs de chênes qui pourraient être améliorés et évoluer vers la futaie irrégulière (plusieurs essences et différentes classes d'âge) avec une production de bois d'œuvre. Mais les taillis de chêne et de hêtre de moyenne altitude sont largement sous exploités et pourraient fournir du bois d'énergie.

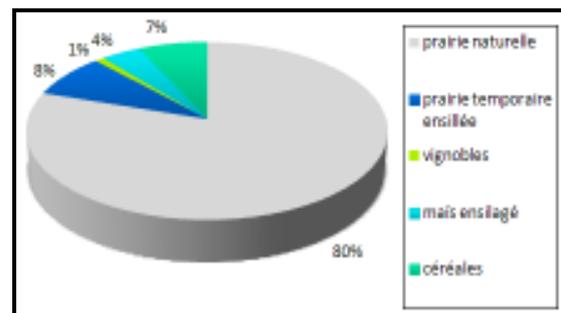
**Figure 20. Couvert forestier du territoire**  
Source : Diagnostic Paysager du Roannais

### 3. Un pôle agricole et des filières d'excellence

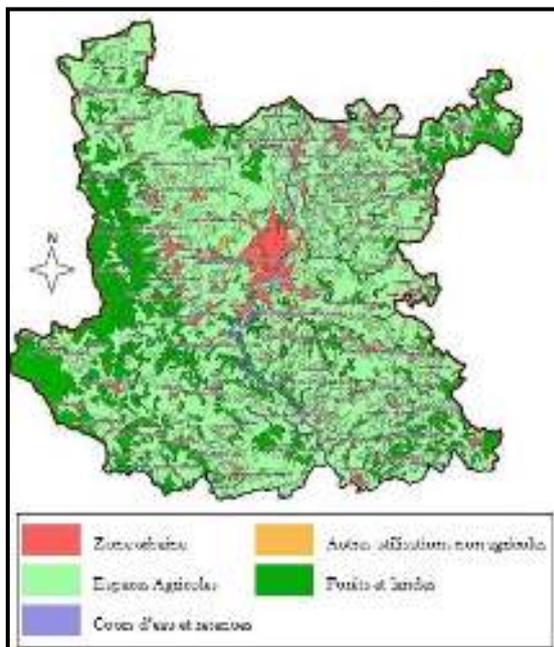
#### a. L'agriculture

Le Pays Roannais est un territoire d'élevage bovin (viande et lait), de viticulture, et de produits fermiers (fromages, poulets, lapins...). La surface agricole utile (SAU) représente 60% de la surface totale du Roannais, dont plus des trois quarts en prairies naturelles. Et la plus grande partie de ces prairies sert à l'alimentation des bovins. L'élevage de viande bovine Charolaise se fait principalement dans la plaine, l'élevage laitier et la viticulture dans les hauteurs.

De fait, la diversité de la production (élevage allaitant, laitier, viticulture, produits fermiers) s'explique par les variations pédoclimatiques du territoire (Plaine Roannaise au centre, plateaux ou moyenne montagne sur les contours), et sa vitalité par la proximité de l'agglomération Roannaise. C'est un marché de quelques 70 000 habitants, mais aussi un bassin d'activités important pour cette zone rurale qui offre des emplois aux conjoints d'exploitants agricoles, fournissant ainsi un complément de revenu déterminant pour le maintien de l'activité.



**Figure 21. Répartition de la Surface Agricole Utile**  
Source : CDDRA du Pays Roannais / Production EP19



**Figure 22. Occupation des sols du Pays Roannais**  
Source : Diagnostic Paysager du Roannais

Si l'agriculture représente seulement 8% des emplois du territoire, le nombre d'agriculteurs a diminué de 40% en 30 ans, tandis que le nombre des exploitations de plus de 50 ha a largement doublé. Néanmoins, il n'y a que très peu de sociétés exploitantes puisque 90 % des exploitations sont individuelles.

D'autre part, plus de la moitié des agriculteurs du Pays Roannais a plus de 50 ans, ce qui pose la question de la transmission des parcelles. Cette transmission est compliquée par le manque de rentabilité de l'agriculture. De plus en plus d'agriculteurs ne survivent que grâce aux subventions, pour l'essentiel proportionnelles à la surface agricole, ce qui pénalise les petites exploitations et explique en partie l'augmentation du nombre des grandes exploitations. La transmission des parcelles étant un enjeu majeur pour l'agriculture roannaise, un dispositif de suivi des agriculteurs dès l'âge de 50 ans a été mis en place.

A ces facteurs structurels qui pèsent sur l'agriculture, s'ajoutent des menaces locales.

Les projets actuels, tel que la construction de l'A89 et les deux contournements de Roanne (Contournement Sud-Ouest et déviation de Charlieu) sont consommateurs d'espaces agricoles. Sur le territoire Sud du Roannais (SCoT Loire Centre), 200 ha de terres agricoles ont été consommés par l'emprise de l'A89.

Le paysage viticole du Pays Roannais est menacé par le mitage pavillonnaire qui morcèle le territoire : aujourd'hui, la vigne ne représente plus que 200 ha sur la Côte Roannaise.

Le président de la chambre d'agriculture de la Loire (Raymond Vial) porte ces enjeux avec conviction : il se bat contre la périurbanisation qui rogne les terres agricoles et œuvre pour le remplacement des agriculteurs partant à la retraite.

### **b. Les AOC (le charolais, la vigne, le fromage)**

La production agricole du Pays Roannais bénéficie de trois appellations d'origine contrôlée AOC : le bœuf de Charolles (2010), le fromage Charolais de chèvre (2010) et le vin Côte Roannaise (1994). Il faut noter que l'AOC désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu, dans une même zone géographique, et qui lui confèrent une qualité remarquable.

Ainsi, seulement trois autres viandes bovines ont déjà obtenu une AOC (le fin gras du Mézenc, la Maine-Anjou et le taureau de Camargue). Cette viande très réputée en boucherie tire ses principales caractéristiques de pâturages répartis sur les régions Bourgogne et Rhône-Alpes. L'aire géographique repose sur le berceau historique de la race charolaise, dont les conditions climatiques ainsi que les caractéristiques du sol favorisent l'élevage et l'engraissement des bovins.

Le fromage « Charolais » quant à lui est fabriqué à partir de lait de chèvre cru entier. La production est essentiellement fermière, au sein d'élevages traditionnels de petite taille. C'est une activité complémentaire de l'élevage et de l'engraissement des bovins réputée de la même origine.

L'appellation Côtes-Roannaise, enfin, ne compte aucune cave coopérative mais se répartit parmi 55 producteurs produisant environ 1 million de bouteilles chaque année. Les vins des Côtes-Roannaises sont majoritairement des vins rouges issus du cépage Gamay noir à jus blanc (appelé Gamay Saint Romain), qui s'adapte bien aux sols granitiques de la région.

Le vignoble, très morcelé (la surface moyenne des exploitations est de 5 ha), permet d'avoir une pression phytosanitaire relativement faible autorisant nombre de viticulteurs de l'appellation à se lancer dans la démarche Terra Vitis (association de viticulteurs qui s'engagent pour une viticulture raisonnée).

### **c. La filière bois**

On trouve de grandes forêts sur les hauteurs du territoire. Les Bois Noirs situés dans le massif des Monts de la Madeleine constituent un massif forestier d'un seul tenant de plus de 6 000 ha. Cette forêt présente une grande richesse biologique car elle est proche de la forêt naturelle (classée ZNIEFF type II). Elle est source de bois de chauffage, mais aussi de bois de construction (filrière « Douglas »). Le douglas possède des caractéristiques mécaniques et de durabilité qui en font une essence d'avenir dans la construction. Le Douglas est originaire d'Amérique du Nord, et est aussi appelé Pin d'Oregon. Il est utilisé en France comme principale essence de reboisement depuis 1960 dans les zones de moyenne montagne. La France est ainsi devenue le pays d'Europe disposant de la plus grande ressource. Son exploitation est idéale à partir de 40 ans d'âge. La France a donc là un important stock pour les années à venir.

Cette forêt est une source d'énergie renouvelable ainsi qu'un puissant consommateur de CO<sub>2</sub>, et présente l'atout de la proximité géographique avec les scieries.

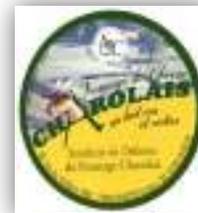


Figure 23. Sigles des AOC  
Source : google images

*Bilan de la partie 1 :*

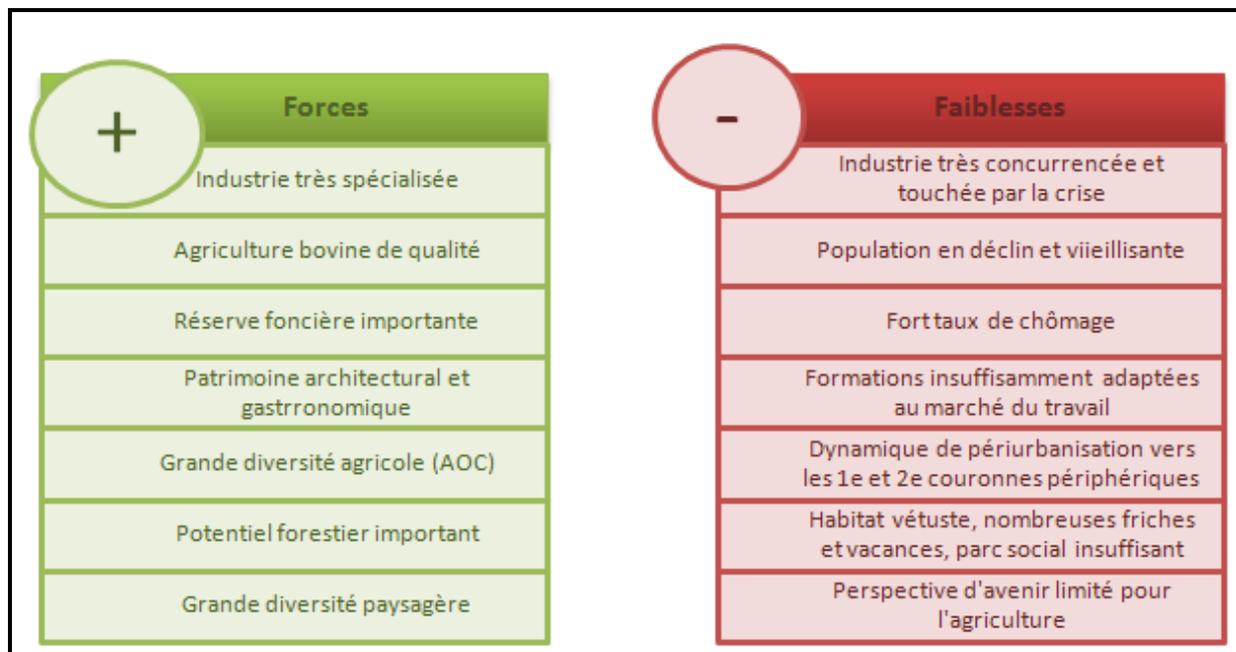


Figure 24. Bilan : Un territoire à l'identité contrastée...

Production EP19

## Partie 2 : ... à la recherche de visibilité, d'accessibilité et de qualité

### A/ L'organisation interne du Pays Roannais

#### 1. Un territoire organisé autour d'un pôle influent : le Grand Roanne

Le Grand Roanne concentre 44% de la population du territoire et il dispose de nombreux équipements et infrastructures, ce qui lui permet d'offrir une large gamme de services. L'organisation du Pays est donc tournée vers Roanne, ce qui lui permet d'affirmer sa centralité au sein du territoire.

Toutefois, à la suite des nombreuses mutations qu'a subies le Pays, un phénomène de périurbanisation s'est mis en place, entraînant le développement de secteurs secondaires profitant de l'influence roannaise.

#### a. Les infrastructures de déplacement au sein de l'agglomération roannaise

##### i. La gare de Roanne

La gare de Roanne est idéalement située en centre-ville, à proximité directe de la gare routière et est desservie par les cars départementaux de la Loire et du Rhône. Elle a été récemment transformée en véritable pôle multimodal grâce à l'aménagement d'une passerelle piétonne, d'un nouvel espace de vente et la reconfiguration de l'accès automobile. Elle est en effet située à proximité de la rocade Ouest, et possède un dépose minute, un parking, et des services de taxi ou de location de voiture. De plus, l'espace bordant la gare offre la possibilité de mutations foncières et urbaines, notamment grâce à la présence d'entrepôts. Seuls les déplacements à vélo n'ont pas été pris en compte puisque il n'y a ni parking vélos, ni loueurs de vélos.

Cette gare est donc un lieu important de Roanne, indispensable à tous ceux qui effectuent des trajets longs et son positionnement dans Roanne apparaît comme un véritable enjeu face à la possible installation d'une gare nouvelle dans le projet LGV POCL, qui sera explicité ultérieurement.

##### ii. Le stationnement

Le projet cœur de cité repense complètement le système de stationnement au sein de Roanne. Un de ses objectifs est de faciliter la circulation en centre-ville en limitant l'utilisation massive de la voiture particulière. Pour cela, l'idée retenue est de développer des parcs de stationnement pour inciter le déplacement modal dans le centre. Suite à une demande des commerçants, un comptage a été réalisé conjointement entre l'association RVT (Roanne Vivre et Travailler) et la Ville de Roanne. Les parties ont établi que 266 places de stationnement, 5 places pour les personnes à mobilité

réduite et 11 emplacements de livraison étaient concernés sur le périmètre du projet.



Figure 25. Plan du projet cœur de cité

Source : <http://www.coeurdecite-roanne.fr>

##### iii. Les rues piétonnes

La réfection des rues piétonnes constitue la première phase du projet Roanne Cœur de cité. En effet, la multiplication des rues piétonnes encourage un dynamisme autour d'un centre agréable, délivré des nuisances liées à l'automobile. Le projet Cœur de

cité propose de clarifier et d'animer les rues piétonnes par le marquage des seuils,

l'ordonnancement du mobilier commercial le long des façades, la valorisation d'éléments historiques de la ville, la conception d'un nouveau mobilier urbain intégré et un plan lumière spécifique des aménagements. Les rues commerçantes deviennent alors des espaces de détente.



Figure 26. Illustrations du projet cœur de cité

Source : <http://www.coeurdecite.roanne.fr>

### b. Les offres de services et d'équipements

Globalement, l'offre de services est satisfaisante sur le territoire car le Roannais dispose de toute la gamme d'équipements, de commerces et de services pour la population. Cependant, des disparités apparaissent au sein même du territoire. Le Grand Roanne joue un rôle de pôle véritablement dominant à l'échelle du Pays car il regroupe plus de la moitié des commerces (58%), des infrastructures spécialisées de santé ou encore des lieux d'enseignement. A l'inverse, les communes rurales souffrent d'une insuffisance de l'accès aux services.

Avec un vieillissement de la population constaté sur la majorité du territoire, l'enjeu des services aux personnes âgées est primordial. L'offre est assez bien répartie sur le Pays car l'agglomération roannaise ne concentre que 9 des 32 maisons de retraite du Pays, soit 28%. De même, l'offre de santé du Pays Roannais est globalement satisfaisante, mais elle est principalement concentrée le Grand Roanne. En effet, 40% des médecins généralistes sont basés sur l'agglomération et le territoire possède 3 des 6 établissements de santé du Pays. Ces trois établissements regroupent 961 lits, soit 85% du total.

Concernant l'offre d'enseignement, la tendance est identique. Le Grand Roanne regroupe 8 des 16 lycées du Pays ainsi que l'ensemble de l'offre d'enseignement supérieur. De plus, un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur Régional (SLESR) a été approuvé en mars 2010 afin de mieux structurer et d'affirmer cette centralité grandissante.

### c. Les infrastructures de loisirs

En termes d'infrastructures de loisirs, le Pays Roannais met à disposition de ses habitants une offre croissante de services, comme en atteste l'ouverture récente de trois établissements majeurs. Le premier d'entre eux est le Grand Palais, un multiplexe de 9 salles associé à une zone commerciale. L'implantation de celui-ci, en plein centre-ville, reflète la volonté de redynamisation du centre de Roanne par la municipalité, ce par le biais de la culture, du commerce et des loisirs. La seconde infrastructure est le Scarabée, une salle de spectacle à l'architecture surprenante et résolument contemporaine établie par l'architecte Alain Sarfati, et qui constitue une alternative intéressante à l'actualité événementielle, dominée dans la région par l'agglomération lyonnaise. Enfin, une toute nouvelle salle de sport, dédiée à l'équipe de basket de la chorale de Roanne, évoluant en 1<sup>ère</sup> division, a ouvert ses portes cet automne sous le nom de Halle Vécheresse. Elle se veut un catalyseur de l'image du club qui fait rayonner la ville au niveau national voire européen.

Ces trois infrastructures, de par leur structure imposante et leur qualité architecturale, sont des pôles attracteurs propices à l'élaboration de nouveaux centres, basés sur le loisir. Afin de se donner une idée de l'impact de ces établissements, nous pouvons nous référer à des agglomérations qui ont adopté ce schéma depuis plus longtemps. En 2008, la ville de Chambéry inaugurait le Phare, une salle multisports dédiée à l'équipe de handball local (de niveau européen), pouvant aussi accueillir des spectacles et des concerts. Son implantation avait contribué à redynamiser la zone industrielle grâce à l'apparition croissante de restaurants et de services associés à cette offre de loisir. Nous pouvons donc légitimement nous attendre à des résultats semblables en ce qui concerne les infrastructures que nous venons de décrire.

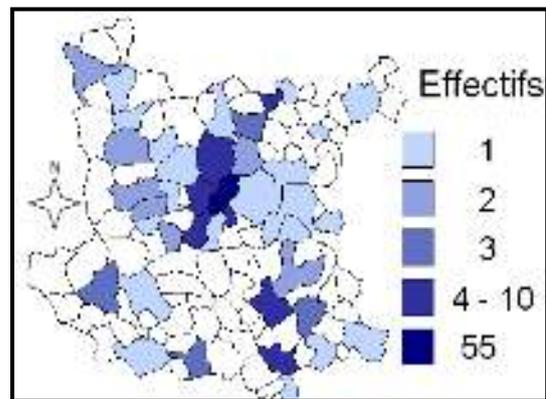


Figure 27. Nombre de médecins généralistes par commune

Source : CDDRA du Pays Roannais



Figure 28. Effectifs par formation dans le Pays Roannais

Source : Schéma local de l'enseignement supérieur

## 2. Réseaux et liaisons internes

### a. Un réseau dominé par le domaine routier

Le réseau routier interne du Pays Roannais est organisé en deux catégories.

- Un réseau principal convergeant vers Roanne :  
Plusieurs grands axes routiers structurent le périmètre à partir d'un axe central, la RN7 qui traverse le territoire du Sud-Est vers le Nord-Est :  
-La RN82, relie le territoire à l'A89 (vers Balbigny) et à St Etienne par l'A72,  
-La RD482 relie Roanne à la gare TGV du Creusot Montchanin,  
-La RD504 relie le territoire à l'Ouest Rhodanien,  
-La RD53 dessert le territoire à l'Est vers Villemontais.

Les autres grands axes routiers du réseau desservent le territoire :

- Au Sud, avec l'A72 et l'A89, qui relie le territoire à Clermont-Ferrand et St Etienne,
- Au Nord, avec la RD487, qui permet de rejoindre l'A6,
- A l'Ouest par la RD8, qui est la seule voirie transversale structurante.
- Un réseau secondaire dense, constituant un maillage qui irrigue de manière homogène la totalité du territoire.

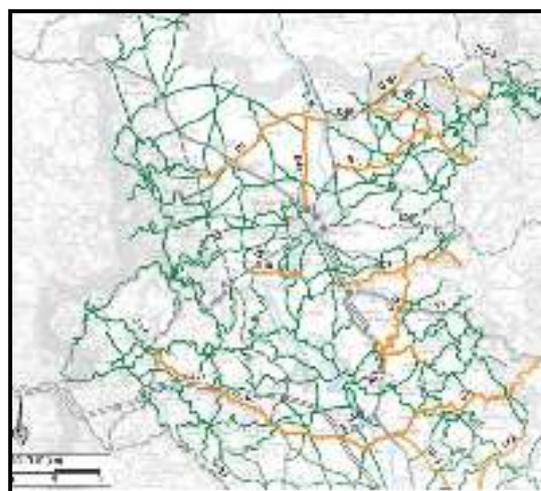
**Figure 30. Réseaux routiers secondaires du territoire**

Source : Pays Roannais / INSEE – RPG 1999



**Figure 29. Réseaux routiers principaux du territoire**

Source : Pays Roannais / INSEE – RPG 1999



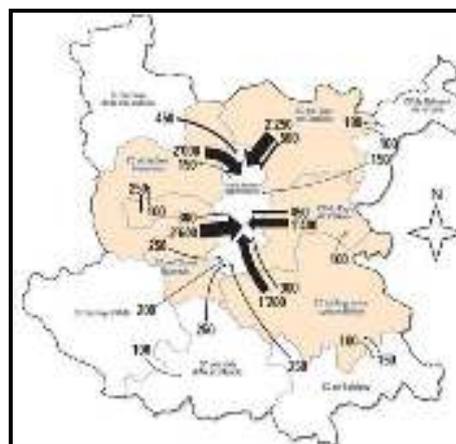
### b. Une offre ferroviaire en recherche de dynamisme

Deux lignes de trains TER desservent le Pays Roannais mais seules 6 des 118 communes du territoire possèdent une gare. Les déplacements de personnes, que ce soit au sein du territoire ou vers l'extérieur, s'effectuent très peu par le train. La situation est d'autant plus préoccupante que le réseau est de moins en moins fréquenté sur le territoire. Par exemple, le nombre de voyageurs sur la ligne Roanne-Lyon a globalement augmenté de 7,6% entre 2008 et 2009 mais sur la portion Roanne-Régny, nous observons une baisse de 13% de la fréquentation. Le train, bien que 15 minutes plus rapide et peu coûteux, souffre de la concurrence de la voiture qui permet aux usagers d'arriver précisément sur leur lieu de travail.

### c. Répartition des flux sur ces réseaux

#### i. Flux domicile travail

La majorité des personnes habitant dans le Pays Roannais y travaillent (79 %), il y a donc peu d'échanges avec l'extérieur. Pour ce qui est des échanges internes au Pays Roannais, nous observons globalement une migration depuis chaque communauté de communes vers des bassins plus attracteurs. Les principaux centres attracteurs et bassins d'emplois du territoire sont l'agglomération roannaise ainsi que la communauté de communes de Charlieu, où se concentre la majorité des offres d'emplois dans le secteur tertiaire et industriel. A l'inverse, les communautés de communes extérieures ont nettement moins d'échanges avec l'intérieur du pays.



**Figure 31. Flux domicile travail dans le Roannais**

Source : Pays Roannais / INSEE RPG 1999

## ii. Flux domicile-école

Comme l'illustre le graphique ci-contre, la majorité des étudiants (83%) font leur scolarité dans le Pays Roannais. Les autres sont des étudiants de niveaux supérieurs ou ceux qui cherchent une offre d'enseignement non disponible sur le territoire. En détaillant les flux, nous notons que la majorité des infrastructures d'enseignement sont concentré sur le Grand Roanne Agglomération.

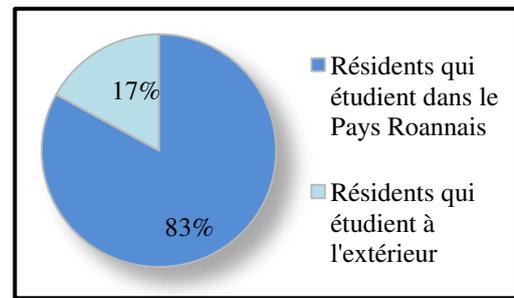


Figure 32. Répartition des résidents étudiants

Source : INSEE RPG 1999 / Production EP 19

 iii. Flux de transports en commun (réseaux interurbain) <sup>14</sup>

La majorité des déplacements se font en véhicule particulier et nous constatons une faible utilisation des transports en commun dont la part modale n'est que de 5% sur le territoire. La préférence pour la voiture individuelle peut s'expliquer par la dispersion de l'habitat, liée d'une part au fonctionnement historique des territoires ruraux mais aussi aux reliefs montagneux qui l'entourent. De plus le réseau interurbain de transport, bien que régulier, est insuffisant.

-9 lignes départementales  
 -6 lignes sur Grand Roanne Agglomération  
 -7 circuits scolaires

De larges zones peuplées ne sont pas desservies :

- Les franges à l'Ouest du territoire allant de St Martin-d'Estréaux à St-Just-en-Chevalet
- Les franges au Nord-Ouest du territoire allant du Sud de la Saône et Loire jusqu'à la ligne St Martin-d'Estréaux -> Roanne

Par ailleurs, les transports en commun sont encore trop dirigés vers les scolaires alors qu'ils pourraient se tourner d'avantage vers les déplacements domicile-travail. En effet, les temps de parcours sont globalement les mêmes que pour la voiture particulière.

## iv. Problèmes liés à ces différents réseaux

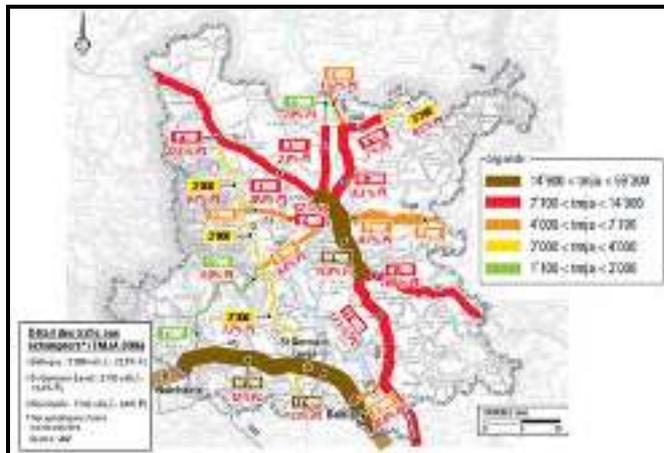


Figure 33. Trafic poids lourds dans le Pays Roannais

Source : Pays Roannais / INSEE – RPG 1999

*Nuisances dues aux charges de trafic élevées*

Plusieurs centres de villages sont traversés par des axes routiers avec des charges de trafic supérieures à 8000 véhicules par jour, ce qui entraîne des nuisances importantes (bruit ou pollution).

De même, certaines routes, principalement les axes RN82, RN7 et RD48, sont elles aussi soumises à des conditions de circulation parfois difficiles car elles peuvent être empruntées par un nombre de poids lourds anormalement élevé. En l'absence d'itinéraires de substitution, ces routes subissent un trafic disproportionné.

*Des contraintes physiques et locales*

Il subsiste également des axes pénalisés par des contraintes physiques (dénivelés) ou des contraintes locales (traversées de centre-bourg) qui engendrent de nombreuses nuisances sur le territoire. Par exemple, le col du Pin Bouchain (point culminant de la RN7 à 759 m d'altitude) représente un lieu de passage délicat, notamment en hiver.

<sup>14</sup> Voir la cartographie du réseau en annexe n°1

### 3. De la cohérence des modes de gouvernance



**Figure 34. Carte des SCoT du Pays Roannais**  
 Source : Réseau Conseil en développement Territorial

Le territoire du Pays Roannais compte 118 communes et est couvert par 3 périmètres de SCoT<sup>15</sup> : le SCoT Roannais, celui du Sornin et celui du Centre-Loire. Toutefois, il est légitime de se demander si cette multiplicité des démarches ne risquerait pas de nuire à l'efficacité des modes de gouvernance mis en place. Le Roannais rassemble de nombreuses et petites collectivités, Grand Roanne étant elle-même l'une des plus petites agglomérations de France. Ces collectivités, qui cherchent à attirer entreprises et habitants, se retrouvent souvent en situation concurrentielle. C'est pourquoi il semblerait que cette fragmentation fragilise le territoire. De fait, le Pays, qui représente un outil de réflexion visant à élaborer un projet commun de développement, voit sa tâche complexifiée et son positionnement au sein de l'espace régional affaibli.

Ce morcellement s'expose par la composition même des SCoT qui couvrent le territoire. Le SCoT Centre-Loire par exemple est partagé entre deux Pays. Les communautés de communes de Balbigny, la CoPLER<sup>16</sup> et les Vals d'Aix et Isable font partie du Pays Roannais alors que les quatre autres communautés de communes le composant appartiennent au Pays du Forez. La force des SCoT résidant dans la nécessaire cohérence des politiques publiques, sectorielles et territoriales qu'ils se doivent d'organiser, le Centre-Loire se trouve invité à trouver sa propre cohérence tout en appartenant à deux Pays qui n'ont pas nécessairement les mêmes enjeux ni les mêmes objectifs. Par anticipation de l'arrivée de l'A89, les communautés de communes de Balbigny et des Vals d'Aix et Isable ont redéfini leurs projets de territoire et la CoPLER a engagé une démarche Agenda 21<sup>17</sup>. Les bénéficiaires liés à l'arrivée cet axe autoroutier pourraient ne profiter qu'au Sud du Pays, illustrant une fragilité de la cohésion territoriale du Roannais.

Pour toutes ces raisons, l'élaboration d'un nouveau mode de gouvernance alliant homogénéité géographique et cohérence de l'action publique semble être nécessaire pour une meilleure efficacité.

## B/ Le Pays Roannais dans son environnement : positionnement et interactions

### 1. Une position géostratégique conditionnée par les réseaux de transport

#### a. Le Pays Roannais, un territoire au carrefour de plusieurs pôles



**Figure 35. Positionnement géostratégique du Pays Roannais**  
 Source : <http://www.viamichelin.fr>

Le Pays Roannais bénéficie d'une situation centrale au carrefour des régions Auvergne, Rhône-Alpes et Bourgogne, ce qui le place géographiquement à une relative proximité de pôles urbains (Moulins, Vichy, Macon) et de métropoles régionales (Saint Etienne Clermont-Ferrand, Lyon). Cependant, les caractéristiques de certaines infrastructures de transport et l'inachèvement de certains axes structurants ne permettent pas au Pays Roannais de profiter pleinement de cette situation géostratégique.

<sup>15</sup> Schéma de Cohérence Territoriale

<sup>16</sup> Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône

<sup>17</sup> Programme d'actions définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable d'un territoire

### b. Interactions via les réseaux routiers

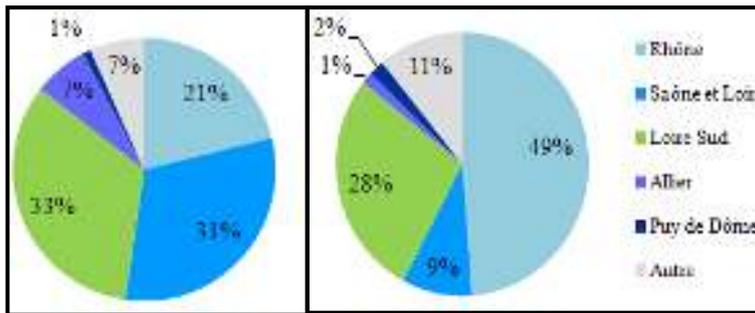


Figure 36. Origine des entrées et destinations des sorties du Pays Roannais

Source : INSEE / Production EP 19

Toutefois, nous observons sur la carte ci-contre un territoire en deux teintes : un Est qui échange avec le Pays Roannais et un Ouest plus figé.

Ainsi, si le Roannais échange peu avec l'extérieur c'est que beaucoup de ceux qui vivent sur le territoire y travaillent également. Les principaux échanges se font avec le Rhône, la Saône et Loire, le Sud Loire. En ce qui concerne les échanges extérieurs pour les flux domicile-école, à l'instar des déplacements domicile-travail, ils se font principalement vers l'Est et le Sud-Est.

Dans sa volonté de se tourner vers la métropole lyonnaise notamment, le Pays Roannais doit renforcer son offre de transport en commun. En développant certaines lignes et en améliorant sa compétitivité face à la voiture individuelle, le Pays Roannais pourrait proposer une offre multimodale de transport attractive compatible avec sa volonté de développement durable.

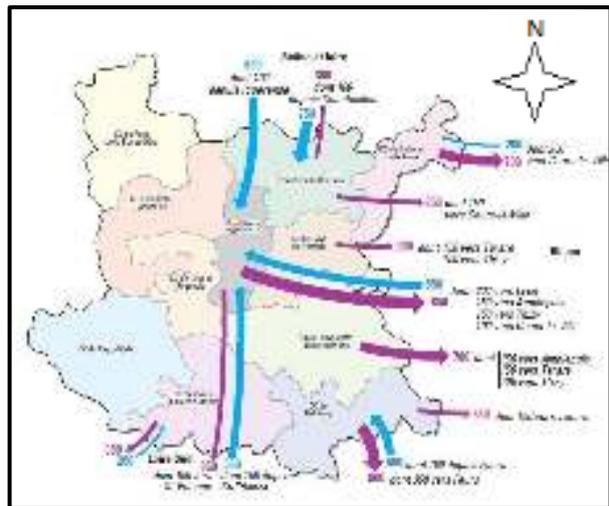


Figure 37. Flux domicile travail entre le Pays Roannais et l'extérieur

Source : Pays Roannais / INSEE RPG 1999

### c. Interaction via les réseaux ferroviaires

Comme nous l'avons vu précédemment, trois lignes TER traversent le Pays Roannais. Le réseau, ancien mais fonctionnel, est à double voie ce qui limite les temps d'attente.

La première ligne (Lyon-Roanne-Clermont Ferrand) permet d'effectuer la liaison entre Roanne et Lyon en 1h05 (trajet direct) ou en 1h20 (arrêts dans 12 gares intermédiaires). Chaque jour, 54 trains circulent sur cette ligne qui facilite les déplacements pendulaires. En 2009, 5 400 personnes ont voyagé chaque jour entre Roanne et Lyon. Ce chiffre est resté relativement stable entre 2008 et 2009 (3,3% d'augmentation) mais sur certaines portions de ligne, nous observons des hausses plus conséquentes (+24% entre Roanne et Tarare, +14% entre Tarare et Lyon). L'explication peut venir des infrastructures existantes qui incitent des ménages à s'installer à Tarare plutôt qu'à Roanne pour travailler à Lyon et pour accéder aux services de l'agglomération lyonnaise.

Malgré le fait qu'en moyenne, le temps de parcours en train est inférieur à celui en voiture, la part modale du train n'est que de 43%. Ce phénomène a deux explications principales : d'une part la suppression de trains (416 sur 16 735 en 2010) et d'autre part la ponctualité qui est moins satisfaisante que sur l'ensemble du réseau (87% contre 91% à l'échelle nationale). Ces aléas incitent donc les usagers à utiliser leurs voitures personnelles. Afin de rendre la ligne plus attractive, des opérations de relèvement de vitesse ont été effectuées mais le relief important ne facilite pas les travaux. D'autre part, l'électrification de la ligne, qui permettrait de réduire le temps de parcours, semble compromise par la présence de nombreux tunnels.

En revanche, 15 trains seulement circulent entre Roanne et Clermont-Ferrand via la gare de Vichy. Ce nombre restreint de trains révèle le manque de communication entre Roanne et Clermont-Ferrand et souligne l'ouverture de Roanne vers l'Est.

La deuxième ligne (Roanne-Saint Etienne) dessert 8 gares intermédiaires, dont celle de Feurs, la plus fréquentée. Chaque jour, 36 trains relient Roanne à Saint Etienne, toutes les quarante minutes en heures de pointe. Le trafic entre Roanne et Saint Etienne est conséquent mais la vitesse est limitée par la traversée de nombreux tunnels (66km/h de moyenne). Nous relevons que sur cette ligne, 47% des usagers effectuent des déplacements domicile-travail et 40% voyagent pour leurs études.

Enfin, la ligne Roanne – Le Creusot TGV – Paris s'effectue en partie en autocar (21 par jour), jusqu'à Le Creusot TGV. Roanne est donc à 3h30 de Paris, ce qui révèle un besoin d'amélioration de la liaison.

Le transport de marchandise est quant à lui important sur le Pays Roannais, avec 27% de la circulation journalière dédiée au fret entre Roanne et St-Germain des Fossés (moins de 1% entre Roanne et Lyon).

#### d. Interaction via les réseaux aériens

Roanne bénéficie de la proximité de quatre aéroports régionaux :

- L'aéroport de Roanne-Renaison, situé à 10 min en voiture du centre-ville, est ouvert à l'aviation civile et dispose de deux pistes. Son activité s'élève à 20 000 mouvements annuels, essentiellement liés aux activités de loisirs.
- L'aéroport de Saint-Étienne–Bouthéon, au Nord–Est de Saint-Étienne, à 75 km de Roanne compte une seule piste. Il est actuellement en perte de vitesse à cause notamment du départ de la compagnie low-cost Ryanair mi 2006. Il se trouve à 1h20 en voiture de Roanne et est desservi par une navette qui effectue 17 rotations par jour, en 1h.
- L'aéroport de Clermont Ferrand Auvergne, à l'Est de Clermont-Ferrand, à 125 km de Roanne possède trois pistes. Des vols réguliers sont opérés par Air France et Air France Régional vers les principaux aéroports français et vers Amsterdam. Il se trouve à 1h20 en voiture de Roanne mais aucune alternative de transport en commun n'existe.
- L'aéroport international de Lyon Saint-Exupéry, situé à l'Est de Lyon, à environ 120 km de Roanne possède deux pistes. Cet aéroport dessert la plupart des destinations nationales (28 aéroports desservis) et européennes (une soixantaine d'aéroports). Il se trouve à environ 1h50 de Roanne en voiture, et à plus de 2h en TER puis en navette Rhône Express depuis la gare Part-Dieu de Lyon.

Nous pouvons également mentionner l'aéroport Charles de Gaulle à Paris, qui est accessible en 1h35 au départ de la gare du Creusot TGV (1 aller-retour par jour) ou de Lyon Part-Dieu en 2h05 (11 allers-retours par jour). Ainsi, malgré un positionnement géostratégique, le Pays Roannais semble peiner à offrir un service performant en termes de rapidité d'accès aux infrastructures aériennes.

#### e. Analyse comparative de l'accessibilité

Relativement aux principales agglomérations des régions Rhône-Alpes et Auvergne, Roanne n'est pas en retrait vis-à-vis de son accessibilité à Lyon. Des améliorations ont été apportées aux réseaux ferroviaires et la mise en service de l'A89 devrait estomper l'impression d'éloignement de Roanne par rapport à Lyon. Ainsi, ces progrès devraient contribuer à effacer les difficultés que représente le relief.

En revanche, l'accessibilité vers Paris est fortement pénalisée par les caractéristiques de la RN7 et par l'absence de liaison ferroviaire directe.



Figure 38. Distances comparées entre Roanne et les principaux aéroports

Source : Actualisation du livre blanc des voies de communications



Figure 39. Synthèse des besoins fonctionnels Roannais pour les déplacements de voyageurs

Source : Charte du Pays Roannais

La proximité de Lyon et du Creusot offre certes une connexion au réseau LGV, mais cet accès impose une rupture de charge très pénalisante notamment en termes d'image, ce malgré la richesse de l'offre proposée sur ces gares. Enfin l'accès à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry s'avère aujourd'hui beaucoup moins bon que pour les autres villes de Rhône-Alpes, même si les différents projets engagés devraient nettement améliorer la situation et permettre aux particuliers venant de Roanne de rejoindre une plateforme aéroportuaire de niveau européen en moins de 1h30.

## 2. Des pôles environnants sources d'opportunités

### a. Influence Lyonnaise

L'enjeu pour le Pays Roannais est de disposer d'une accessibilité suffisamment performante (temps de parcours, fréquence, diversité des points d'arrivée dans la métropole lyonnaise, inter-modalité...) pour lui permettre d'intégrer fonctionnellement l'aire métropolitaine lyonnaise.

La proximité de l'aire métropolitaine lyonnaise peut représenter un levier pour les caractéristiques socio-économiques du Pays Roannais car elle constitue un carrefour d'infrastructures d'ampleur européenne, des marchés et des débouchés, des capitaux, et des services de haut niveau à destination des entreprises et des particuliers. Tout ceci constitue un élément d'attractivité considérable pour le territoire et une image métropolitaine dynamique.

### b. Influence des autres pôles

#### i. Saint-Etienne

Les relations entre les pôles de Roanne et de Saint Etienne sont complexes : il existe des relations de nature administrative classiques avec le chef-lieu du département, siège de certains services parapublics ou privés. Cependant, les relations entre les deux villes sont entravées par une fréquente évocation du «seuil de Neulise», en tant que coupure «psychologique» entre le Nord du département de la Loire, tourné vers Lyon, et le Sud, tourné vers St Etienne.

#### ii. Clermont-Ferrand

Les échanges avec Clermont-Ferrand revêtent un intérêt particulier pour sa plaque urbaine (Vichy) et pour son potentiel de liens économiques (secteurs du caoutchouc, de la mécanique..) et métropolitains.

## 3. Image du territoire

### a. Comment est-il vu ?

Avant tout, il faut noter que le Pays dispose d'une faible visibilité nationale. En effet, en un demi-siècle, le Roannais a quelque peu «disparu» de la scène nationale, en cause la perte de son statut de carrefour intermodal et les restructurations économiques qu'il a dû affronter.

Ainsi, le Roannais, en tant que territoire de transition, ne dispose pas au jour d'aujourd'hui d'une forte identité au niveau national. D'une part, les leviers d'image actuels du Roannais ne touchent qu'un public relativement spécialisé : le basket-ball, par exemple (dont les audiences sont toutefois relativement faibles). D'autre part, il n'est pas dans la culture roannaise de se faire gloire. Il faut y voir l'empreinte d'une culture ouvrière qui a appris, au gré des aléas, à compter d'abord sur elle-même.

En outre, les rares éléments de visibilité extra-locaux sont souvent négatifs. Concernant son accessibilité régionale, Roanne est perçue non pas à 80 km de Lyon, mais «au-delà des montagnes» ; le pays reste dans les esprits comme un territoire enclavé. Seules les personnes ayant une attache sentimentale (famille, souvenirs d'enfance,...) ont une image réellement positive du Pays.

Cette image extrinsèque dessert fortement l'attractivité du Roannais. Au contraire, elle l'enferme plutôt dans des clichés passéistes et dans des perceptions caricaturales qui consistent à en faire un territoire figé, avec l'estampe d'une économie vulnérable et illustrant le manque d'attractivité. En témoigne le classement des villes de France entre 20 000 et 100 000 habitants où il fait bon vivre (source : Le Journal du Dimanche) qui montre que Roanne se classe à la 77<sup>ème</sup> place (sur 100) avec une note de 2.9 sur 5.

### b. Comment se voit-il ?

Cette image masque une cohésion humaine et culturelle riche perçue à travers les valeurs d'accueil et de générosité de ses habitants. Ces derniers sont des fervents défenseurs de leur cadre de vie lié à une nature riche et apaisante. La qualité de vie au sein du territoire, ressenti comme équilibré et complet, est également primordiale à leurs yeux.

Les crises ont permis l'émergence de dynamiques collectives. Aujourd'hui, les richesses écologiques, architecturales et paysagères, les savoir-faire traditionnels et artisanaux sont en phase de reconnaissance par les habitants du Pays et lui apportent une certaine authenticité. Elles sont la source d'un renouveau économique qu'il convient de conforter.

### c. Comment veut-il être vu ?

L'attractivité du territoire passe par une meilleure image donnée à l'extérieur des "frontières" du Pays. Cette image doit être construite sur des réalités, telles que le goût de la restauration, de la gastronomie ou encore le domaine du textile, en constante progression.

Les atouts du Roannais méritent d'être mis en valeur et articulés de manière à bâtir et diffuser une image forte et valorisante, enfin positive et liée au présent, et les roannais en sont désormais conscients.

## Bilan de la partie 2 :

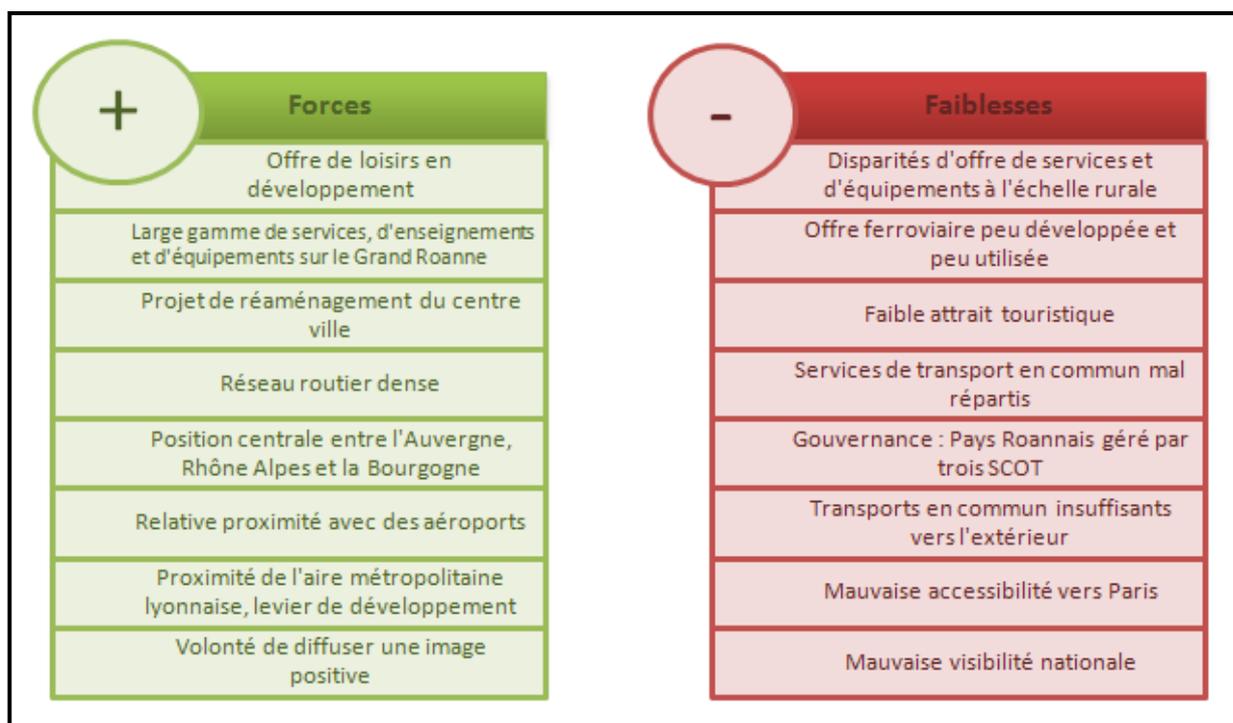


Figure 40. Bilan : Le Pays Roannais dans son environnement : positionnement et interactions

Production EP19

## Partie 3 : Des dynamiques nouvelles en vue d'une reconversion et d'une restructuration du territoire

### A/ Vers une mutation économique

#### 1. Des pôles économiques en progression

##### a. Soutien et renouveau des filières historiques

Les deux filières historiques qui ont fait la puissance puis le déclin relatif du Roannais sont le secteur de la mécanique/armement et le secteur textile. Ces deux industries ont subi de plein fouet les conséquences de la restructuration de l'économie française. Cependant, une volonté à la fois des politiques et des acteurs de ces filières leur a redonné un nouveau souffle axé sur une démarche de haute valeur ajoutée.

En ce qui concerne la mécanique/armement, deux actions sont à mettre en avant. Dans un premier temps, certaines entreprises roannaises participent au réseau de coopération technopolitaine ViaMéca, qui a pour vocation de rassembler la filière de la microtechnique/mécanique autour des questions de développement scientifique, d'expertise marchés et de rayonnement. Dans un second temps, la démarche Mécanergie, regroupement de sept entreprises sous-traitantes en mécanique, a pour but la mise en commun de certaines fonctions et une meilleure légitimité auprès des donneurs d'ordres. Ces deux démarches sont soutenues par le DATAR<sup>18</sup>. L'enseignement et la recherche participent également au renouveau de la mécanique avec l'antenne de l'école d'ingénieurs lyonnaise ISTIL<sup>19</sup> et le seul laboratoire du Roannais le LASPI<sup>20</sup>.

De même, de nombreuses actions ont été entreprises pour redynamiser le secteur du textile. La plus ancienne est la création en 1984 de la Biennale du Textile et de l'Habillement, un salon qui sert de vitrine et de thermomètre aux entreprises du territoire. Deux actions sont conjointement menées pour promouvoir la qualité du textile roannais : d'une part le lien avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche avec notamment l'antenne de l'école d'ingénieurs ITECH (Institut Textile et Chimique), deux licences professionnelles sur le textile et des IUT, et d'autre part le regroupement d'entreprises pour une mise en commun des moyens de production, de recherche et de formation.

##### b. Essor de nouvelles filières et tertiarisation du territoire

Dans un contexte industriel en déclin, le Pays Roannais dynamise certaines filières et passe progressivement vers une tertiarisation qui favorise une économie sociale et solidaire. Pour cela, il met en place des programmes et projets d'information et de communication.

Monsieur Duvernoir, élu en 2008 à la tête du pôle agroalimentaire de la Loire, explique tout l'intérêt de développer de nouvelles filières : « L'agroalimentaire tire le Roannais vers le haut et a des possibilités de développement ». En effet, pour développer l'agroalimentaire, des entreprises telles que Laiterie Collet, Valentin Traiteur et Révillon Chocolatier ont créé, en 2007, une société coopérative d'intérêt collectif, le Centre de Professionnalisation et d'Innovation pour l'Alimentation (CPIA). Son premier axe de travail est de participer à la professionnalisation du personnel des entreprises agroalimentaires et de porter un regard critique sur l'organisation du travail. Au-delà de ce premier axe, le CPIA souhaite favoriser l'expérimentation, la recherche et le développement de nouveaux produits, en collaboration avec le lycée agricole Chervé de Roanne et l'école d'ingénieurs Isara.

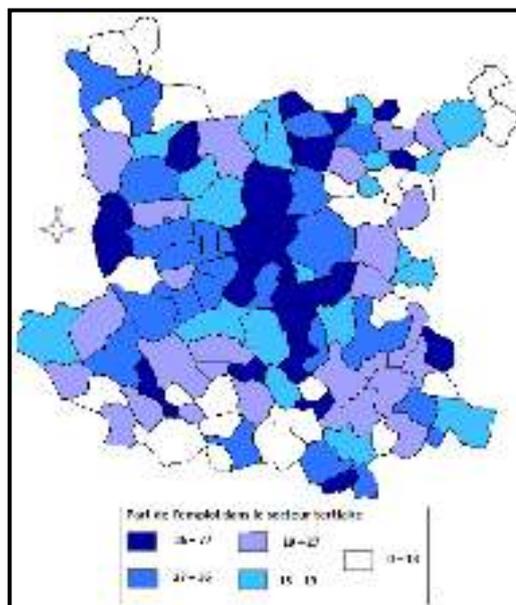


Figure 41. Part de l'emploi dans le secteur tertiaire en Roannais

Source : INSEE / Production EP19

<sup>18</sup> Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

<sup>19</sup> Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur de Lyon.

<sup>20</sup> Laboratoire d'Analyse des Signaux et Processus Industriels

L'émergence de cette filière agroalimentaire contrebalance partiellement les nombreuses disparitions d'entreprises textiles et mécaniques dans le bassin roannais.

L'emploi tertiaire connaît une croissance marquée ces dernières années, stimulant ainsi des secteurs à forts potentiels. Les secteurs les plus porteurs sont les services à la personne car le vieillissement de la population crée une demande en provenance des personnes âgées. Le secteur de l'hôtellerie-restauration jouit notamment de la réputation gastronomique du Roannais. D'autre part, la tertiarisation s'effectue via les services aux entreprises. Il s'agit aussi bien des activités financières, de conseil et d'assistance que celles des postes et télécommunications.

Pour ce qui est des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le Grand Roanne, qui dispose d'équipements structurants comme le Télecôle, le centre national du numérique et de l'innovation pour le textile et l'habillement (CNNITH) et le cyber-visio-centre, souhaite développer davantage ces domaines d'activité. La chambre de commerce et d'industrie a mis en place le programme TICRA (Technologie de l'Information et de la Communication en Rhône-Alpes), en octobre 2004, afin de sensibiliser les chefs d'entreprises et leurs salariés aux Technologies de l'Information, en leur proposant une quinzaine de modules et d'ateliers de travail. La multiplication de tels projets permet d'augmenter l'attractivité du territoire en attirant de nouvelles entreprises et en fidélisant celles déjà implantées.

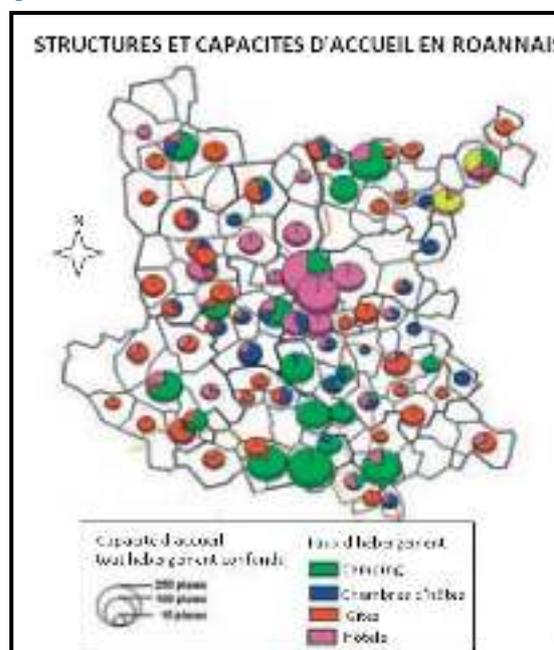
### c. Le développement du tourisme, un secteur porteur

Le territoire du Roannais dispose d'un fort potentiel touristique mais la prise de conscience de cette opportunité est récente. Le Roannais peut en effet miser sur plusieurs atouts tels que le tourisme fluvial sur la Loire, un patrimoine historique, gastronomique et textile ou encore les produits du terroir. D'autre part, la diversité naturelle du pays lui permet de proposer une large gamme d'activités de sport en nature et en moyenne montagne. Une étape clé de cette prise de conscience est la mise en place d'un contrat de développement touristique entre 1992 et 1997. Ceci a encouragé, en 2000, le classement du Roannais comme « destination prête à être mise sur le marché » par le Comité Régional du Tourisme. En 2002, tous lieux et activités confondus, la fréquentation touristique du Roannais s'élevait à près de 200 000 visiteurs par an. D'autre part, la fréquentation en nombre de nuitées dans l'arrondissement de Roanne est en augmentation depuis 2002.

Le public visé par le tourisme roannais regroupe plusieurs profils. Les principales cibles sont les familles et les seniors, qui recherchent un tourisme de proximité et de courte durée.

Cependant des actions sont à entreprendre pour valoriser le potentiel, compléter l'offre et organiser le tourisme. La valorisation du terroir doit s'appuyer sur la mobilisation des collectivités et un recrutement adapté. En effet, d'après l'INSEE, le tourisme n'emploie que 2,9% des actifs du territoire, contre 3,8% pour la région. Il s'agit également de développer la communication avec l'extérieur car la mise en service de l'axe A89 offre un potentiel de 4 millions de consommateurs aux environs. Il s'agit également de compléter l'offre d'hébergement qui est mal répartie sur le territoire et qui se révèle être de qualité médiocre sur certains segments, comme par exemple les 51% des hôtels qui ne sont pas classés. D'autre part, d'après l'INSEE toujours, la capacité d'accueil (hôtels, camping, résidences secondaires) est faible pour le Pays Roannais : 16 lits pour 100 habitants, contre 35 en Rhône Alpes.

Le tourisme est désormais considéré par les pouvoirs publics comme une réelle opportunité qui serait créatrice d'emplois, mais à la condition de pouvoir professionnaliser le secteur.



## 2. Influence des projets routiers et ferroviaires

### a. Influence économique du POCL

Le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon a été mis en place en réponse à la saturation de l'actuelle ligne Paris-Lyon. Les 500 kms du nouveau tracé devraient être mis en service en 2025 et permettront d'intégrer la zone centrale de la France au réseau à grande vitesse (Clermont-Paris en 2h notamment), cela pour un coût total de 12 à 14 milliards d'euros.

Quatre scénarios sont examinés, avec des variantes passant par Roanne ou par Mâcon. Toutefois, le choix d'une variante passant par Roanne améliorerait significativement l'accessibilité de l'agglomération à la capitale, plaçant celle-ci à 1h20 de Paris au lieu de 3h05 aujourd'hui. La liaison Clermont-Lyon serait également améliorée (1h20 au lieu de 2h25 actuellement), ce qui permettrait une augmentation de fréquentation de l'ordre de 400 000 voyageurs/an. La ligne faciliterait également l'accès à la Méditerranée et à Saint Etienne, notamment grâce à l'électrification de la ligne TER Roanne-Saint Etienne. Du point de vue économique, la ligne POCL améliorerait significativement la desserte de Roanne et favoriserait également les déplacements de «donneurs d'ordre» présents sur l'agglomération Roannaise ou sur d'autres territoires proches de la ligne LGV («Michelin Clermont» par exemple). Par conséquent, l'attractivité de Roanne serait renforcée pour les entreprises qui délocalisent dans des villes moyennes. Enfin, les roannais bénéficieraient d'un meilleur accès aux services de la métropole lyonnaise.

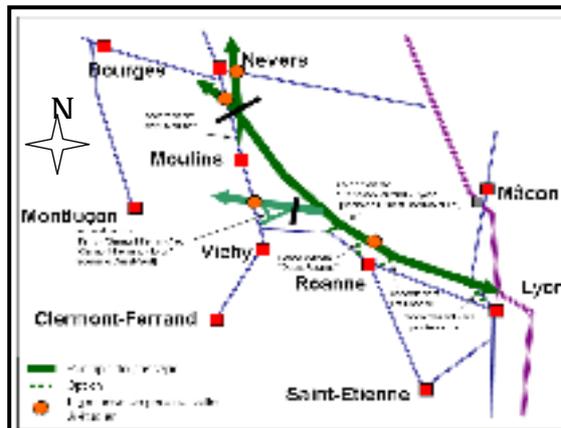


Figure 43. Tracé Sud de la ligne LGV POCL, variante passant par Roanne

Source : <http://www.debatpublic-lgv-pocl-org>

Du point de vue environnemental, même si la variante passant par Roanne traverserait la Loire et des zones inondables, elle aurait moins d'impact sur le paysage que la variante mâconnaise.

En outre, le passage de la LGV par Roanne pose la question de l'aménagement d'une nouvelle gare. Deux scénarios sont possibles : le raccordement à la gare actuelle ou la construction d'une nouvelle gare. En terme de temps de parcours, desservir la gare centre rallongerait le voyage de 14 min contre 7 min dans le cas d'une nouvelle gare. En termes de coût, le raccordement est évalué à 300 Millions d'euros contre 50 Millions d'euros pour la construction. Ainsi, le choix de la construction d'une nouvelle gare semble la meilleure solution, aussi bien pour les usagers que financièrement. Cependant, les répercussions positives pour Roanne de la construction d'une gare nouvelle au Nord ne seraient peut-être pas si nombreuses. En effet, une gare excentrée n'améliorerait pas la visibilité du territoire et les investissements ne contribueraient pas à améliorer la qualité de vie des habitants du centre de Roanne. Quoi qu'il en soit, le projet a été mis en débat public depuis octobre 2011, (et le sera jusqu'en janvier 2012) et implique d'ores et déjà de nombreux acteurs publics et privés, dont certains se sont déjà positionnés sur le projet, notamment en ce qui concerne la localisation de la gare. Chacun peut ainsi exprimer son avis en publiant dans le cahier d'acteurs tout en respectant les consignes définies par la Commission Nationale de Débat Public. Le tableau ci-dessous résume les principaux acteurs et leur rôle dans le projet.

Acteurs principaux du projet POCL	Rôle et Position	Action
RFF	maître d'ouvrage	cofinancement des études, sauvegarde et modernisation du réseau existant
MEDDTL	ministère de tutelle	cofinancement des études
Conseils Régionaux Ile de France / Rhône Alpes / Bourgogne / Centre et Auvergne	soutien du projet	cofinancement des études
Préfet région Auvergne	coordinateur du projet	préside le comité de pilotage des études
Grand Roanne Agglomération	potentiellement ville étape du tracé - pour la venue du TGV dans sa ville	aménagement de la gare centrale ou d'une gare ex urbanisée
Groupe Europe-Ecologie Les Verts des conseils régionaux	mise en garde coût du projet trop élevé et conséquences environnementales	suivi du projet

Figure 44. Tableau des acteurs principaux du projet de LGV POCL

Production EP 19

## b. Influence économique des projets routiers

### i. Le prolongement de l'A89 Balbigny-La Tour-de-Salvagny

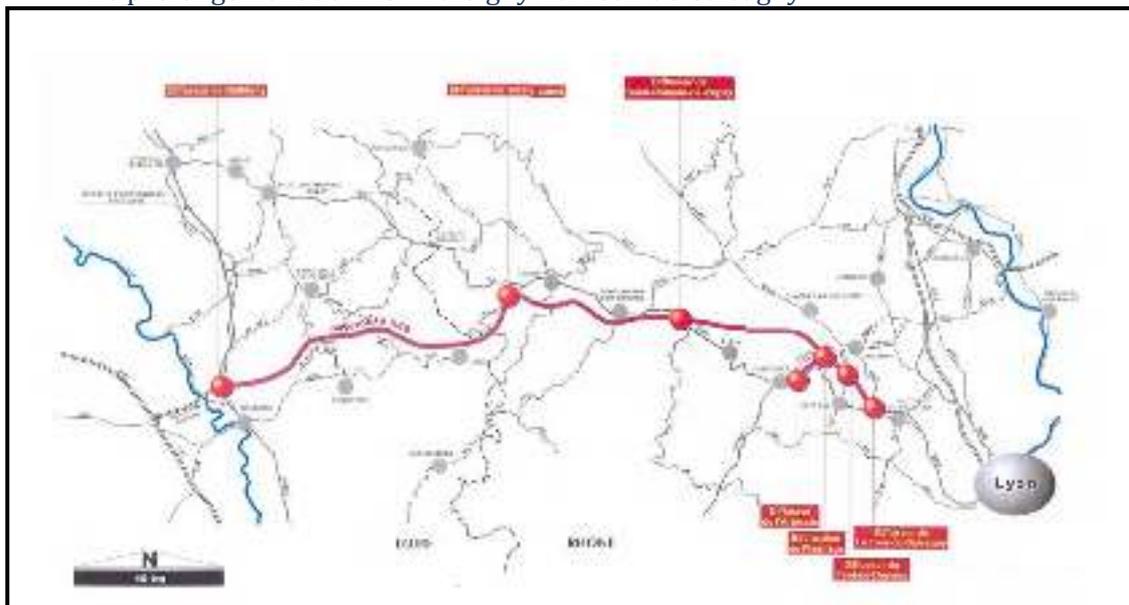


Figure 45. Schéma d'implantation de l'A89 avec représentation des échangeurs

Source : DRE Rhône Alpes Dossier d'axe A89 Balbigny / La-Tour-de-Salvagny

Lancé par le gouvernement en 1987, le projet du prolongement de l'A89 Balbigny-La tour-de-Salvagny a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique le 17 avril 2003. Les travaux (dont le coût total est estimé à 1,3 Milliards d'euros) sont financés par la procédure dite «d'adossement» pour la concession aux Autoroutes du Sud de la France et sa livraison est prévue pour fin 2012. Ce projet d'infrastructure permettra d'ouvrir le Pays Roannais, dans des conditions fiables, sûres et confortables, augmentant ainsi l'accessibilité du territoire et sa proximité avec la métropole lyonnaise.

Ce projet pourrait constituer pour le Roannais un levier le propulsant dans une nouvelle phase de son développement. En effet, dans un premier temps, l'A89 devrait estomper l'impression d'éloignement de Roanne par rapport à Lyon et contribuer à effacer les difficultés que représente le relief. De plus, l'optimisation de l'A89 dans un contexte économique sensible constitue aujourd'hui un enjeu majeur :

« L'A89 s'est révélée être le véritable facteur déclenchant d'une offre en zones d'activités, ceci avec des actions d'anticipation le plus souvent particulièrement ciblées »<sup>21</sup> affirme le professeur Varlet dans le cadre de l'observatoire autoroutier de l'A89 mis en place par ASF sur la section Bordeaux - Clermont-Ferrand. C'est en toute logique que l'essentiel des projets s'est concentré dans un rayon de 5 à 10 kilomètres autour des diffuseurs.

Pour le président de la Communauté de Communes de Tarare, l'arrivée de l'A89 va modifier le paysage économique du territoire.

Ainsi, l'arrivée de l'A89 (et son utilisation optimale) pourrait avoir des retombées économiques très positives sur l'économie locale, apportant d'une part, un nouveau souffle au Pays Roannais, et privilégiant, d'autre part l'émergence d'une identité forte pour le territoire.

### ii. Les projets concernant l'axe RN7-RN82

La section de la RN7 - RN82 entre Cosne-sur-Loire et Balbigny représente 243 km et relie l'autoroute A77 (Paris – Cosne-sur-Loire) aux autoroutes A89 (Bordeaux – Clermont-Ferrand –Lyon) et A72 (Balbigny – Saint-Étienne). Ce projet vise à obtenir un aménagement à 2x2 voies de la RN7 – RN82 de Cosne-sur-Loire dans la Nièvre à Balbigny dans la Loire à horizon 2015. Il permettra à Roanne de se connecter à l'A77 au Nord et à l'A89 au Sud par des voies express, et offrira ainsi des itinéraires express depuis Roanne pour Paris et Lyon.

<sup>21</sup> In « Objectif A89 - n°2 - Mai 2007 »

Cet axe a fait l'objet de plusieurs démarches pour en accélérer l'aménagement dont le programme spécifique d'accélération (PSA) qui prévoyait en 1989 d'aménager en 7 à 8 ans 120 km à 2x2 voies :

- Réalisation rapide de l'autoroute Dordives / Montagnis / Cosne-sur-Loire jusqu'à Nevers / Magny-Cours
- Le contournement des trois pôles urbains de Nevers, Moulins et Roanne
- L'amélioration de la sécurité des usagers et des riverains, notamment par la déviation des petites agglomérations

A la mi-2009, 117 km ont été aménagés sur l'ensemble de l'itinéraire et 127 km restent à aménager dont 60% sont en cours de travaux ou annoncés. Le PDMI a retenu 50 M€ pour aménager la RN82 au Sud de Roanne, il restera alors à aménager la section Roanne – Moulins de la RN7.

Ce projet représente une opportunité d'ouverture du Pays Roannais vis-à-vis des pôles environnants. Le doublement de la RN7, ainsi que l'aménagement de la RN82, pourraient fluidifier le trafic et permettre une accessibilité plus grande pour le Roannais.

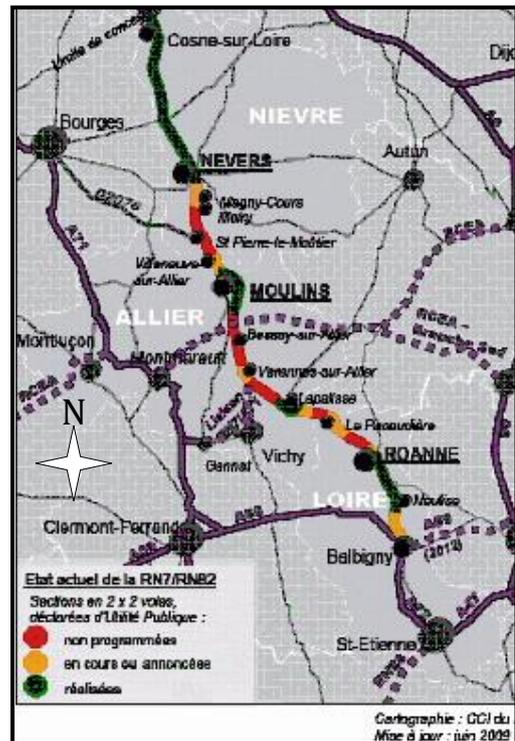


Figure 46. Tracé de l'axe RN7 – RN82

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie du

## B/ Vers un territoire plus durable

### 1. Organisation du tissu urbain : l'enjeu du renouvellement

#### a. La prise de conscience d'une restructuration nécessaire

Comme nous avons pu le constater plus tôt dans ce diagnostic, le Pays Roannais est confronté à plusieurs difficultés en termes d'organisation du tissu urbain. De fait, si le territoire est soumis au plus faible taux de pression foncière de toute la région Rhône-Alpes, celui-ci tend à augmenter de façon inégale entre les communes. D'autre part, le territoire rencontre des problèmes de vacances et de vétusté dans le secteur de l'habitat, et notamment concernant le parc de logements sociaux. En outre, le Pays est depuis plusieurs décennies confronté à un processus de vieillissement de la population, mais également à un phénomène de périurbanisation qui met à mal les réserves de foncier agricole et paysager. Ainsi, afin de combler ces lacunes et de limiter les dynamiques établies, de nouvelles politiques publiques ont été mises en place aux différentes échelles de la gouvernance.

En réponse à la perte de vitesse du secteur de la construction publique, un plan de relance a été engagé, mais ses objectifs ont été ciblés : ce plan répond en priorité à une demande très forte en logements sociaux locatifs. En effet, il s'avère que la demande est d'environ 2 400 logements rien que sur la ville de Roanne, alors que le parc actuel en compte 6 000. Par ailleurs, ces logements devront être adaptés aux populations auxquelles ils sont destinés, et favoriser la mixité sociale. Autrement dit, ils se doivent d'être une réponse intelligente au problème de vieillissement de la population. En effet, le territoire propose en majorité des logements individuels, souvent vétustes, pas nécessairement à proximité directe des services, et dont l'aménagement n'est pas véritablement adapté aux personnes âgées. Ces logements sont donc progressivement abandonnés. Ainsi, ce phénomène est à l'origine de la majeure partie des problèmes de vacances que connaît le territoire. Il est donc nécessaire d'adopter des projets de qualité qui répondent à ces priorités.

Dans cette optique, divers projets sont d'ores et déjà en cours. L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a en effet mis en place un plan de rénovation de trois quartiers de la périphérie roannaise, à savoir le Parc des sports, Mayollet-Halage et le Faubourg de Clermont. Ces quartiers sont nés de la construction massive de logements sociaux entre 1936 et 1975, alors que la région rayonnait grâce au développement de l'industrie, et afin de répondre à la demande de logements grandissante de la classe ouvrière. Ces habitations sont aujourd'hui vétustes et connaissent un fort taux de vacance. Le projet de l'ANRU vise à rénover ce qui peut l'être, et à appliquer les principes qui ont été exposés plus haut à ces trois quartiers principalement.

D'un point de vue plus général, le but de ce projet est la redynamisation du centre de Roanne et la reconquête des quartiers périphériques, en commençant par ceux que nous venons d'exposer. Il s'agit alors de faire de Roanne la locomotive du Pays.

En parallèle, la municipalité de Roanne mène le projet dit « cœur de cité ». Celui-ci vise à rendre le centre-ville plus attractif et dynamique, en créant un véritable axe piéton dans la ville qui profite de la proximité de lieux tels que le musée Joseph Déchelette, la place des promenades et la place du marché. Par ailleurs, il est intéressant de mettre en parallèle le projet cœur de cité de Roanne et le projet de rénovation du quartier de la Part-Dieu à Lyon que mènent conjointement l'agence d'urbanisme AUC et le Grand Lyon. Outre les échelles différentes de ces deux projets, nous constatons une même volonté de renforcer l'attractivité du centre-ville et ainsi de penser la ville comme une unité organisée autour d'un centre fort et attractif.

Enfin, Roanne fait également partie d'un projet à plus long terme mettant en jeu la métropole lyonnaise. Il est effectivement question de mettre en place une mégalopole multipolaire dont Lyon serait le centre, et l'agglomération Roannaise serait l'un des pôles. L'enjeu, à terme, est donc de faire du Pays Roannais un élément solidaire de la banlieue lyonnaise, offrant ainsi une alternative au paysage ultra urbanisé de la métropole. Dans cette optique, la préservation d'un cadre de vie sain pourrait devenir un enjeu prépondérant dans les années à venir.

### ***b. Contenir la pression foncière pour économiser l'espace***

En ce qui concerne le taux de pression foncière, les différentes instances s'accordent pour dire qu'il faut le garder aussi bas que possible sur l'ensemble du territoire. Toutefois, l'implantation de l'axe A89 dans l'Est Roannais complique la donne. En effet, de nombreux investisseurs s'implantent sur la zone dans l'optique de profiter de cet axe majeur cristallisant le lien avec l'agglomération lyonnaise. Mais ceci fait non seulement grimper le taux foncier du secteur, mais implique aussi une pression grandissante sur les espaces agricoles et paysagers. Il est à prévoir que de tels phénomènes pourront émerger avec encore plus de vigueur lors de l'implantation d'une gare TGV, si elle devait être ex-urbanisée, dans l'éventualité où le projet de ligne à grande vitesse POCL passerait par l'agglomération Roannaise. Ceci compte donc parmi les enjeux majeurs auxquels le Pays Roannais va devoir faire face à plus ou moins long terme.

## **2. Préservation du cadre de vie**

### ***a. Les corridors écologiques***

Les corridors écologiques correspondent à des grands axes de déplacement des animaux et relient les foyers de biodiversité des ensembles naturels. Ces corridors sont essentiels au maintien de la biodiversité car le flux permanent entre populations pérennise leur diversité génétique.

Trois types de corridors peuvent être identifiés.

#### ***i. Les corridors aériens***

Ces derniers sont propres aux oiseaux, aux chauves-souris et à de nombreux insectes. Le val de la Loire constitue un axe migratoire majeur, ainsi qu'une zone de stationnement, d'alimentation et de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux. A partir de cet axe principal, différents axes secondaires se dessinent en liaison avec les différents affluents de la Loire. Les corridors aériens suivent également les lignes de crêtes des monts de la Madeleine et des Bois Noirs et relient les secteurs d'étang ou d'eaux vives.

#### ***ii. Les corridors aquatiques***

Ces corridors permettent la migration de la faune piscicole et de la faune inféodée aux milieux humides (castor d'Europe, écrevisse à pattes blanches,...). Tous les cours d'eau, qui sont en bon état sur le plan écologique (la majorité est de 1ère catégorie piscicole), constituent des corridors écologiques : parmi ceux-là, nous trouvons notamment l'Aix et la Loire qui présente un intérêt national.

#### ***iii. Les corridors terrestres***

Le maillage des haies, les boisements et bosquets ainsi que les prairies naturelles, composant ainsi la nature ordinaire, constituent la trame principale permettant les échanges et liaisons entre les différentes « zones réservoirs » des espèces animales (monts de la Madeleine, vallée de la Loire, bois de Lespinasse,...) : ce sont les éléments constitutifs des corridors terrestres.

Ainsi, les échanges écologiques sont possibles au sein de la Plaine Roannaise mais également entre les différents massifs boisés. Des franchissements de la Loire par la grande faune ont également été observés (Fédération de Chasse de la Loire).

#### iv. Les pressions anthropiques et les actions en cours

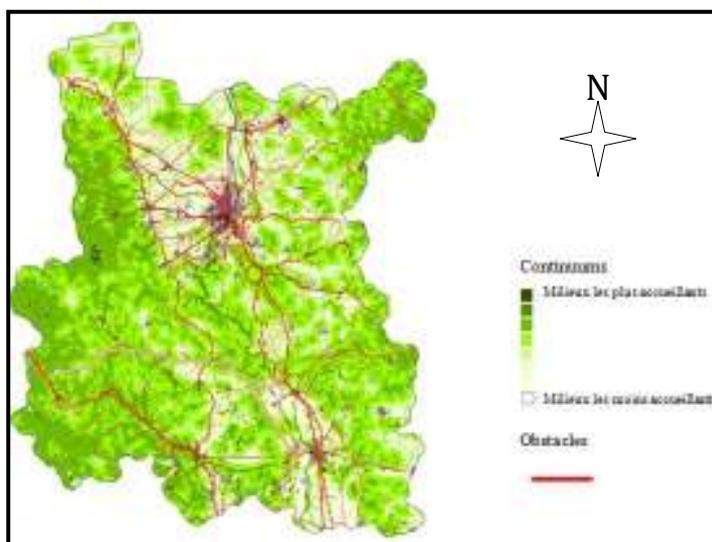


Figure 47. Superposition des continuums et des obstacles du Pays Roannais

Source : SCOT Roannais

Les principaux obstacles à la circulation des animaux concernent principalement les axes routiers en fonction de l'importance du trafic supporté (supérieur à 5 000 véhicules/jour), le tissu urbain (agglomération de Roanne, urbanisation discontinue sur les piémonts des monts de la Madeleine) et les barrages.

La fragmentation écologique est principalement accentuée dans l'agglomération roannaise, alors qu'elle est relativement faible sur le reste du territoire. Un travail d'identification des infrastructures vertes et bleues de la partie Nord du département a été réalisé fin 2007 par la DDE<sup>22</sup> de la Loire, en collaboration avec la DIREN<sup>23</sup> Rhône Alpes. Ce

travail a consisté à superposer les différents continuums naturels, les « zones réservoirs » ainsi que les différents obstacles aux déplacements.

L'interprétation de cette carte de superposition permet de définir le fonctionnement écologique du territoire et d'identifier les continuums à préserver. Cet outil permettra de prendre en compte les continuums les plus favorables dans les différents aménagements et de limiter ainsi la fragmentation des milieux.

#### b. L'usage des modes doux

La part modale des deux-roues est plus importante dans le Pays Roannais qu'elle ne l'est dans le Sud Loire (5% contre 2%). De fait, la topographie du territoire se prête à l'usage des modes doux. Par exemple, la dimension du centre-ville de Roanne est tout à fait compatible avec des déplacements pédestres. En effet, la très grande majorité de la population du Grand Roanne vit dans un cercle de 3 km de rayon, distance qui peut également être adaptée à la pratique du vélo.

Néanmoins, à l'heure actuelle, il n'existe pas de réseau de deux-roues continu à l'échelle du Pays Roannais. Chaque communauté de communes développe ses circuits de randonnées pédestres, de cyclotourisme ou équestres. Ce sont essentiellement les petites voiries à faible niveau de trafic qui sont les plus empruntées par les cyclistes.

Ainsi, plusieurs itinéraires se dégagent :

- le long du canal de Digoin sur le chemin de halage entre Roanne et Digoin
- sur une portion de l'emprise de l'ancienne voie ferrée entre Roanne et Charlieu
- sur les deux rives de la Loire entre Le Côteau et le barrage de Villerest

D'après la morphologie des tracés, il s'avère donc que la connexion avec les vélos routes - voies vertes développées par le Conseil Général de la Saône et Loire constitue un objectif clé.

#### c. La gestion des déchets

Le Pays Roannais souhaite afficher sa volonté de réduire la quantité de déchets qu'il émet. Pour cela, une redevance générale incitative a été adoptée, et des campagnes de sensibilisation ainsi que des collectes de tri sélectif ont été mises en place.

Les collectes générales sont essentiellement gérées par les communautés de communes, ou les communes elles-mêmes. En moyenne, sur le territoire, une collecte par semaine est effectuée.

<sup>22</sup> Direction Départementale de l'Équipement

<sup>23</sup> Direction Régionale de l'Environnement

Il faut savoir que la collecte sélective se fait par apport volontaire à des bornes de tri sélectif ou en direction des 10 déchetteries du territoire (en réalité 14 avec celles à proximité de Roanne).

Un projet d'installation d'une nouvelle déchetterie est à l'étude à St-Priest-la-Roche (communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône), afin de compenser la fermeture de celle de Mably. Le nouveau centre d'enfouissement de St-Priest-la-Roche s'étendra sur 30 ha, ce qui permettra d'enfouir près de 70 000 tonnes de déchets. La nouvelle usine de traitement produira également de l'électricité grâce au procédé de méthanisation.

Sur le Grand Roanne Agglomération a également été mis en place un système de co-compostage. La CCI<sup>24</sup> et la CMA<sup>25</sup> sensibilisent et proposent un accompagnement aux entreprises désireuses de réduire leurs quantités de déchets. Le traitement des déchets est un enjeu essentiel pour le Pays Roannais ; pour qu'il soit plus efficace et plus respectueux de l'environnement, ce dernier envisage de :

- Réorganiser la collecte d'ordures ménagères
- Mettre en place une collecte d'encombrants à la demande (ce qui évite les trajets inutiles)
- Agrandir certaines déchetteries
- Construire un centre technique « environnement »

### 3. Dépendance énergétique et émissions de GES<sup>26</sup> : une réflexion en marche

#### a. Etat actuel des émissions : sur quoi agir ?

##### i. Présentation de notre démarche

Afin d'évaluer l'état actuel des émissions de gaz à effet de serre sur le Pays, nous avons élaboré un bilan carbone à l'échelle du Roannais tout entier. Il s'agit en fait d'un diagnostic des émissions de GES basé sur un calcul relatif aux données du territoire. Ainsi, pour le Grand Roanne, un bilan carbone a été réalisé en 2007, ce qui a permis d'identifier les secteurs d'activités à forte émissivité. De fait, les trois principaux pôles dont il faut réduire les émissions sont le secteur industriel, le secteur du transport et le résidentiel.

##### ii. Hypothèses retenues

Pour notre bilan carbone, les résultats seront présentés en utilisant l'unité de l'équivalent Carbone, ce qui permet de rappeler que les gaz à effet de serre considérés ne sont pas que du CO<sub>2</sub>. Cette unité permet de comparer les différents GES et d'avoir une vision globale de l'effet de serre engendré par les émissions recensées sur le territoire.

L'étude porte sur cinq territoires : celui de Charlieu-Belmont, le Grand Roanne, les territoires sous Influence Lyonnaise, le Pays d'Urfé Val d'Aix et le territoire de Renaison-Pacaudière (voir le schéma ci-contre). Les émissions de gaz à effet de serre seront étudiées sous l'angle des trois domaines que sont le résidentiel, les déplacements de personnes, et la construction et les voiries.

Il faut donc noter que nous ne prenons pas en compte tous les pôles d'émissions, comme par exemple l'agriculture (puisque nous ignorons près de 27 % des émissions). Ainsi, notre bilan carbone ne pourra que nous donner une approximation des émissions du territoire (probablement sous estimée), sans être totalement exhaustif.



Figure 48. Territoires d'étude du Bilan Carbone  
Source : Mosaïque environnement

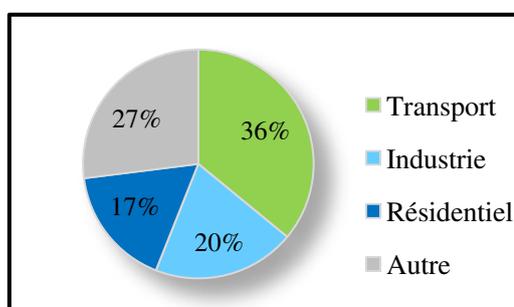


Figure 49. Répartition des émissions de gaz à effet de serre sur le Pays Roannais par pôles  
Source : Mosaïque environnement

<sup>24</sup> Chambre de Commerce et d'Industrie

<sup>25</sup> Chambre des Métiers et de l'Artisanat

<sup>26</sup> Gaz à effet de serre

- Pour les émissions liées aux logements du Pays Roannais, les données utilisées sont celles basées sur le type de chauffage résidentiel de 2011. Et concernant le calcul des émissions, nous prenons en compte le chauffage, l'électricité résidentielle, les pertes en ligne de l'électricité et les halo-carbures de Kyoto.
- Pour les émissions liées aux déplacements de personnes, nous ne prenons en compte que les déplacements des résidents et des visiteurs, en voitures et en transports en commun. Les données utilisées sont celles des déplacements domicile-travail et domicile-école, en 2006 et 2010, fournies par l'INSEE.
- Pour les émissions liées à la construction et aux voiries, nous prenons en compte uniquement la construction de bâtiments. Pour cela, les données utilisées sont celles des surfaces construites en 2011.

### iii. Résultats de notre analyse<sup>27</sup>

Globalement, notre bilan carbone indique une émission de 130 000 tonnes équivalent carbone sur l'ensemble du territoire Roannais. Sur les cinq secteurs d'étude, la majorité des émissions de gaz à effet de serre est due au résidentiel (63% en moyenne). Le second poste d'émissions est le déplacement de personnes (29% en moyenne) puis la construction (8% en moyenne).

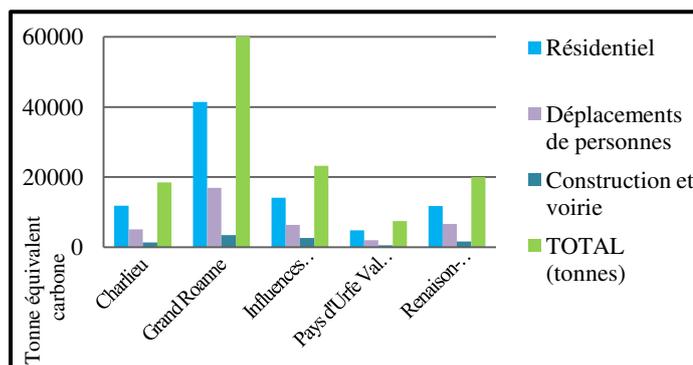


Figure 50. Emissions de gaz à effet de serre par secteurs

Source : INSEE / EP19

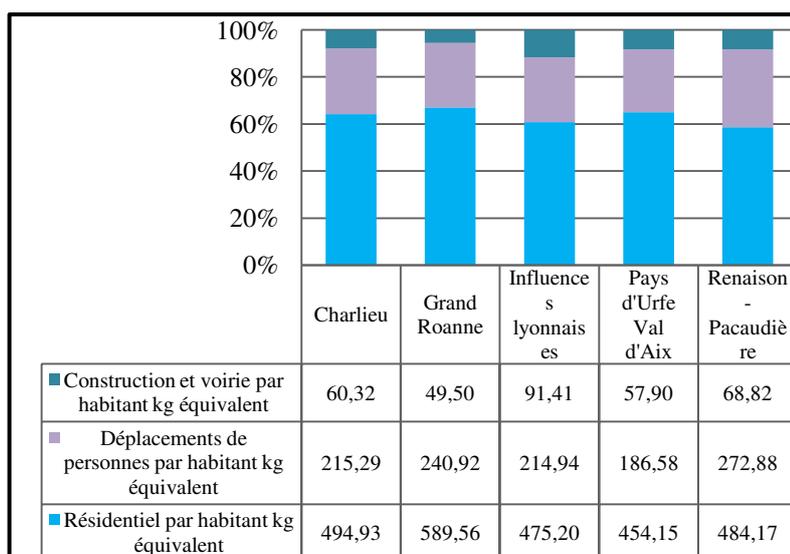


Figure 51. Emissions de gaz à effet de serre par habitant

Source : INSEE / EP19

Afin de pouvoir comparer les émissions de gaz à effet de serre par territoire, nous avons choisi de confronter les résultats au nombre d'habitants sur chaque secteur. Les chiffres ainsi obtenus nous indiquent donc des émissions en kg équivalent carbone par habitant. Nous pouvons constater que ces résultats sont compris dans les mêmes ordres de grandeur pour la majorité des secteurs considérés, même si certaines disparités apparaissent.

Tout d'abord, au niveau du résidentiel, le Grand Roanne émet plus que les autres territoires, ce qui peut s'expliquer par la concentration de logements collectifs aux systèmes de chauffage parfois vétustes et ayant un rendement très faible. Pour les déplacements, c'est

le territoire de Renaison-Pacaudière qui émet le plus. En effet, ce secteur particulièrement enclavé en zone de moyenne montagne présente une part modale largement dominée par la voiture, et des populations plus enclines à se déplacer étant donnée la faible offre de services sur cette zone. Par rapport aux moyennes nationales, les émissions des cinq secteurs sont tout de même plus faibles. D'après l'Observatoire du bilan carbone des ménages, les français émettent 1 000 kg équivalent carbone par habitant pour les transports et 615 kg équivalent carbone par habitant pour le logement.

Lorsque nous nous intéressons plus en détail aux différents impacts pour le résidentiel, il apparaît que le chauffage et les ECS<sup>28</sup> fossiles représentent 82% des émissions, puis vient l'électricité résidentielle (14%).

<sup>27</sup> Pour le détail des calculs, voir annexe n°3

<sup>28</sup> Eau Chaude Sanitaire

Il semble donc que pour réduire le poids carbone de ce poste, une rénovation des modes de chauffage serait bénéfique. Il faut également veiller à favoriser les nouveaux modes de chauffage dans les logements neufs.

En détaillant le pôle des déplacements, il apparaît que le déplacement des résidents en voiture compte pour 82% des émissions totales. Suivent ensuite les déplacements des visiteurs en voiture personnelle.

Assez clairement, il semble donc important d'inciter les résidents et les visiteurs à emprunter davantage les transports en commun. Mais la réduction des émissions ne serait significative qu'au prix d'une offre de services et de dessertes suffisantes.

Enfin, il est intéressant de comparer les émissions dues à l'utilisation des logements avec celles de la construction. Les émissions du poste logement sont 8 fois supérieures à celles du poste construction : il faut donc considérer que la démolition d'anciens logements au profit de la construction de nouveaux est positive en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### b. Maîtrise énergétique et changement climatique

Du point de vue énergétique, le Pays Roannais n'est pas dans la mesure, au jour d'aujourd'hui, d'assurer son autonomie. De fait, le territoire est fortement dépendant des fluctuations du coût de l'énergie puisqu'il consomme beaucoup plus qu'il ne produit. Et cette situation participe à sa vulnérabilité, d'autant plus que le territoire est historiquement lié à une industrie lourde et souvent polluante, et présente un parc de logements passablement énergivores. Mais si jusqu'à maintenant, il s'est peu consacré aux préoccupations environnementales, la tendance est en train de s'inverser. En effet, le territoire prend conscience de l'ampleur de ces enjeux et commence à mettre en place des politiques d'actions pour relever le défi du changement climatique.

#### i. A l'échelle du Grand Roanne...

Après avoir engagé la réalisation d'un Bilan Carbone sur son territoire en octobre 2007, l'agglomération Roannaise s'est dotée d'un Plan Climat Energie Territorial afin de fixer ses objectifs concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre le changement climatique.

Cette réflexion, si elle a été menée en concertation avec les voisins proches du Grand Roanne, n'implique toutefois que l'agglomération elle-même. Dans une situation économique et démographique fragile, l'enjeu pour cette dernière se trouve alors tant sur le plan environnemental qu'économique et social. C'est pourquoi elle a intégré ce projet dans son plan de mandat en inscrivant ses objectifs pour l'énergie et le climat. Ainsi, le Grand Roanne a souhaité faire preuve d'exemplarité dans ses structures publiques, mais également agir sur les comportements des populations en s'appuyant sur une dynamique locale. C'est ainsi que l'agglomération a aboutie à la mise en place d'un plan d'action en 2009, en conformité avec les ambitions nationales. Ce programme vise, à terme, à atteindre le « facteur 4 » (diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2006) à l'horizon 2050.



Figure 52. Interaction sur le territoire pour lutter contre le changement climatique

Source : Plan Climat et Energie

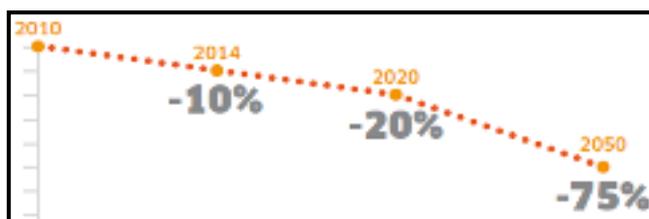


Figure 53. Objectifs de réduction des émissions de GES

Source : Contrat d'engagement du plan climat énergie

Dans cette perspective, le volet « Territoire » du Plan Climat fixe des objectifs de réduction de 10% d'ici 2014, puis de 20% d'ici 2020 (par rapport aux émissions de 2006). Cependant, au jour d'aujourd'hui, nous notons une baisse de seulement 2 à 3% des émissions de GES, ce qui signifie que seulement un tiers de l'objectif pour 2014 a été atteint en presque 5 ans.

ii. A l'échelle du Pays Roannais...

A l'échelle du Pays, la dynamique est différente, et les interventions en faveur de la protection de l'environnement sont plus ponctuelles. Si quelques actions sont mises en place dans le domaine du bâtiment, elles concernent essentiellement le parc neuf, quand dans certaines communes rurales du territoire, plus de 70% des logements ont été construits avant 1949. Dès lors, la vulnérabilité environnementale reste prégnante, mais la prise de conscience s'accomplit progressivement.

Ainsi, de nombreux dispositifs sont mis en place, notamment au profit des entreprises qui peinent encore à se mobiliser pleinement. De fait, dans un contexte de crise, les investissements en faveur d'une efficacité énergétique s'avèrent difficiles et peu nombreux.

Néanmoins, la sensibilisation des citoyens est bel et bien amorcée face à la question du changement climatique ; et le fort potentiel de la filière bois et de la sylviculture pourrait apporter un élément de réponse à la problématique de la maîtrise énergétique. Dès lors, l'enjeu semble résider dans l'engagement des acteurs publics pour une action concertée et coordonnée sur l'ensemble du territoire, afin de formaliser des objectifs globaux et de se donner les moyens de les atteindre, à l'échelle du territoire Roannais tout entier, et non plus seulement de son agglomération centrale.

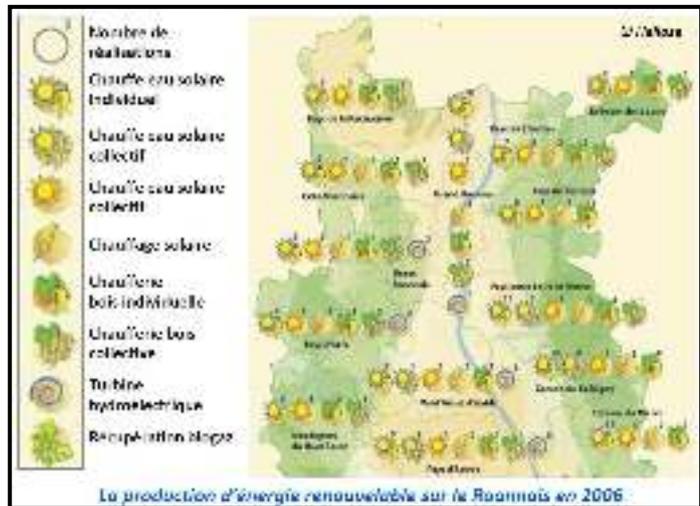


Figure 54. Production d'énergie renouvelable sur le territoire du Roannais  
Source : CDDRA du Pays Roannais

*Bilan de la partie 3 :*

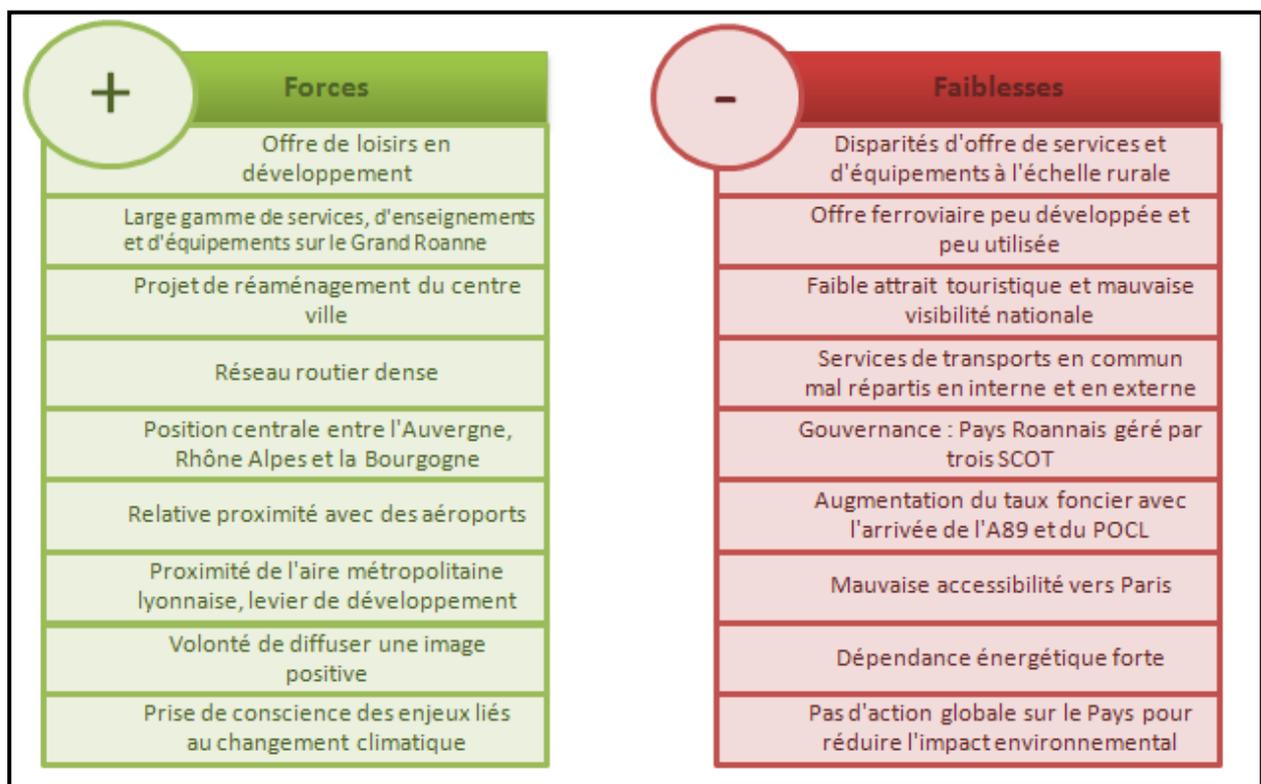


Figure 55. Bilan : Des dynamiques nouvelles en vue d'une reconversion et d'une restructuration du territoire

Production EP19

## Enjeux croisés

Enjeux	Constat	Risques	Opportunités
<b>Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concurrence entre les territoires</li> <li>• Cohésion difficile au sein du pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enclaver le territoire</li> <li>• Devenir une banlieue "dortoir" de Lyon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche du SYEPAR montre une volonté de réfléchir à l'échelle du Pays</li> </ul>
<b>Développement économique et social</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transition lente vers une économie tertiaire</li> <li>• Fort potentiel touristique mais peu exploité</li> <li>• Marché de l'emploi fragilisé</li> <li>• Population vieillissante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés sociales qui s'accroissent</li> <li>• Perte de dynamisme du territoire</li> <li>• Délocalisation pour les entreprises nécessitant une main d'œuvre importante</li> <li>• Les bénéfices de l'A89 ne pourraient profiter qu'au Sud du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du lien avec la recherche et l'enseignement supérieur</li> <li>• Développer des nouvelles filières (agroalimentaire, informatique,...)</li> <li>• Valoriser les produits du terroir et l'artisanat</li> <li>• Développer les services à la personne</li> <li>• Regain de dynamisme dû à l'arrivée de l'A89</li> </ul>
<b>Climat et Energies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépendance énergétique forte</li> <li>• Prise de conscience récente de l'enjeu du réchauffement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enjeux économiques qui pourraient faire oublier la durabilité nécessaire des projets</li> <li>• Construction de l'A89: fortes émissions de GES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la filière bois</li> <li>• Bonne information des citoyens sur les enjeux du changement climatique</li> </ul>
<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire riche en biodiversité</li> <li>• Présence de corridors naturels</li> <li>• Patrimoine paysager caractéristique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement climatique influent sur la faune et la flore du territoire</li> <li>• Dangers anthropiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les modes doux et les transports en commun dans les zones les plus enclavées</li> <li>• Penser intelligemment les actions de l'homme (coupures radicales à l'urbanisation)</li> <li>• Orienter le tourisme vers un "tourisme vert"</li> <li>• Renforcer l'élevage sur herbe</li> </ul>
<b>Habitat et Urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Périurbanisation</li> <li>• De nombreux logements vacants et/ou vétustes</li> <li>• Manque de logements sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mitage des territoires</li> <li>• Absence de mixité sociale</li> <li>• Foncier agricole en danger</li> <li>• Développement commercial de trop grande ampleur au détriment du commerce local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une mixité</li> <li>• Diversifier les densités et innover dans l'offre d'habitat</li> <li>• Développer de nouvelles filières (éco-construction,...)</li> <li>• Utiliser les réserves foncières</li> </ul>

Figure 56. Tableau récapitulatif des enjeux sur le Pays Roannais

Production EP19

## Conclusion au diagnostic

Le Roannais fait partie d'une région dynamique et attractive, mais il peine à bénéficier de ce potentiel.

Par ailleurs, sa gouvernance fragmentée accroît ses difficultés de positionnement au sein de l'espace régional. Il est caractérisé par une dépendance énergétique significative de son territoire et par une vulnérabilité importante face aux fluctuations des coûts de l'énergie. Il s'agit d'un territoire qui amorce assez lentement sa transition vers une économie tertiaire et vers des modes de production plus durables, mais dont la valeur ajoutée pour la région reste faible.

De nombreuses idées peuvent renforcer sa situation actuelle dans les divers domaines étudiés mais le réel enjeu aujourd'hui est de rendre convergents les objectifs de ces différents projets pour mener à bien des actions durables.

# CHAPITRE 2 : Le projet de territoire pour le Roannais

## Introduction au projet

Le diagnostic que nous venons d'établir, s'il a permis de mettre en exergue les enjeux majeurs intrinsèquement liés à l'identité du Roannais, constitue en réalité un point de départ à notre démarche prospective. De fait, en réponse à la commande des élus, nous allons à présent nous attacher à proposer un projet d'aménagement et de développement du territoire, selon les grands axes que nous avons identifiés comme cruciaux dans notre analyse diagnostique. Dès lors,

Avant tout, il faut noter que la question du développement local s'est récemment complexifiée avec la distinction des notions de « développement » et de « croissance ». Ainsi, le développement d'un territoire ne repose plus désormais sur une économie uniquement productive mais aussi résidentielle. C'est pourquoi ce processus doit véritablement prendre en compte une dimension sociale, et le territoire être considéré comme un espace doté de ressources spécifiques, liées à son identité et non délocalisables.

Pour ces raisons, il nous a paru important de préciser que le développement territorial du Pays Roannais doit passer d'une logique de spécialisation (comme elle a pu l'être dans les années 80 avec par exemple le textile), à une logique de spécification incluant la complémentarité et la combinaison d'activités marchandes et non-marchandes à développer. Le Roannais doit ainsi devenir lui-même le produit et mettre en avant son identité. Cela ne se fera donc que par le biais d'un projet global afin d'entrer dans un processus de développement local significatif.

Notre projet va donc prendre la forme d'une séquence de propositions s'articulant autour de trois points centraux, à savoir le développement économique et social, la visibilité et la dimension de durabilité du territoire.

Partie 1 : A la recherche d'un développement économique et social.....	38
A/ En renforçant certaines filières économiques.....	39
1. Se baser sur les richesses du territoire .....	39
2. Développer un triple pôle autour de secteurs atouts .....	39
B/ En réadaptant l'offre de services .....	40
1. Mettre en place des écoles spécialisées .....	40
2. Développer des partenariats entre industries et filières techniques .....	40
3. Pallier au manque de médecins dans les zones rurales .....	41
Partie 2 : Pour proposer une meilleure visibilité .....	41
A/ En redynamisant l'image du Pays Roannais .....	41
1. Offrir un portrait novateur et dynamique.....	41
2. Dans l'objectif de constituer un pôle alternatif au sein de l'agglomération métropolitaine lyonnaise ..	42
B/ En visant un tourisme ciblé .....	43
1. Le tourisme "vert" .....	43
2. Le tourisme culturel et artisanal .....	44
3. Le tourisme lié aux loisirs .....	45
Partie 3 : La mise en place un territoire plus durable .....	45
A/ Grâce à une organisation interne optimisée.....	45
1. Renforcer la gouvernance et la communication interne.....	45
2. Développer des réseaux transports plus efficaces et moins polluants.....	46
3. Désengorger le centre de l'agglomération .....	47
B/ En utilisant de manière raisonnée les ressources du territoire .....	48
1. S'engager pour un usage mesuré des énergies renouvelables.....	48
2. Repenser l'aménagement du territoire pour préserver les espaces .....	49
C/ Pour préserver les espaces naturels et paysagers propres au pays .....	51
1. Se responsabiliser en matière de traitement des déchets.....	51
2. Se fixer des objectifs ambitieux en matière d'émissions de GES .....	51
3. Valoriser les espaces naturels existants .....	52

## Partie 1 : A la recherche d'un développement économique et social

### A/ En renforçant certaines filières économiques

#### 1. Se baser sur les richesses du territoire

Dans le Pays Roannais, les terres forestières se composent de massifs de sapins (Bois Noirs), de massifs feuillus-résineux (Côte Roannaise et Beaujolais) et de secteurs feuillus (Plaine Roannaise). Cette diversité constitue un atout non seulement économique (de part la variété des essences), mais aussi environnemental (biodiversité), touristique et social (variété des paysages et des zones d'accueil pour le public). Cependant, la forêt roannaise est morcelée et insuffisamment gérée. En effet, le nombre de propriétaires forestiers est très important et en moyenne, un propriétaire possède moins de deux hectares de terrain. Ainsi la gestion et les travaux d'exploitation forestière sont difficiles et le



Figure 57. Logo de la SOEFR

Production EP 19

bois en tant qu'énergie ou bois d'œuvre est sous exploité.

Plus globalement, la sylviculture doit faire face à plusieurs difficultés d'organisation, que ce soit financièrement, au niveau des successions ou encore pour la gestion, la protection et l'entretien des forêts. Or, le bois est redevenu aujourd'hui un matériau stratégique.

Pour ces raisons nous décidons de créer une **Société d'Economie Forestière du Roannais (SOEFR)**, qui aidera les sylviculteurs à obtenir des moyens propres, et à financer leurs activités. L'aide financière, qui pourrait atteindre 20 000 euros, permettra l'acquisition de forêts ou de terrains à boiser et l'amélioration de la gestion forestière.

#### 2. Développer un triple pôle autour de secteurs atouts

Le Pays Roannais est doté d'un terroir riche en produits de qualité, c'est pourquoi nous voulons **développer des initiatives coopératives** comme SICAREV<sup>29</sup> qui regroupe aujourd'hui des professionnels de l'abattage. Cela permettra de réaliser des économies d'échelle aux entreprises et de favoriser leur visibilité via, par exemple, une forte implication au festival Roanne Table Ouverte. Ce qui se passe aujourd'hui avec la viande bovine pourra ainsi être reproduit avec toutes les productions agricoles : à savoir créer un regroupement aussi bien des producteurs que des transformateurs pour favoriser une haute valeur ajoutée à des produits de proximité. Ces coopératives seront des Sociétés COopératives de Production (SCOP) ce qui permettra à leurs membres une exonération permanente des cotisations foncières.

Pour utiliser ces nouveaux produits, nous souhaitons **développer les filières courtes** avec d'une part des ventes directement à l'usine ou à la coopérative ainsi que l'utilisation de ces produits par des restaurateurs reconnus. En effet la gastronomie est l'un des rares domaines qui fait la renommée de Roanne avec la Maison Troisgros. Cependant il s'agit du seul restaurant de qualité du Pays. Pour suivre son exemple nous voulons développer le secteur de l'hôtellerie-restauration, ce qui permettra également d'augmenter qualitativement et quantitativement le nombre de lits du Pays.

Pour cela nous proposons de **créer un double-label**, avec un volet établissements et un volet produits du terroir. Le premier label suivra l'exemple des Tables et Auberges de France. Les établissements seront classés selon la qualité de l'accueil et ceux-ci devront respecter une charte d'engagements basée sur cinq axes qualitatifs : professionnalisme de l'exploitant et de son équipe, produits de qualité et issus de circuits courts, politique de l'accueil, aménagements (équipements, confort, organisation), hygiène et sécurité alimentaire. Parallèlement nous souhaitons développer un second label qui regroupera les différents produits de qualité du Pays. Des campagnes de communication du type « Viandes et Pommes du Limousin » seront alors mises en place. Pour assurer la qualité de ce double-label nous prévoyons de mettre en place une **commission d'inspection**. Celle-ci sera chargée d'inspecter l'hygiène et la sécurité dans les établissements et le respect de l'environnement et du terroir chez les producteurs. Une deuxième commission composée d'experts indépendants pourrait, quant à elle, juger la qualité des produits et des tables.

Ce projet pourrait être porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Roanne et la Chambre d'Agriculture avec le soutien des différentes collectivités territoriales. Les coopératives seraient incitées via les aides de la Région et du Département, et par le biais d'une exonération.

<sup>29</sup> Filiale agroalimentaire de la Loire

Le double-label serait, quant à lui financé grâce aux fonds propres de ces deux chambres ainsi que par les Fonds Régionaux d'Aide aux Investissements Immatériels (FRAII) des Régions concernées, comme cela a déjà été fait en régions Midi-Pyrénées et Champagne-Ardenne.

Ainsi cette démarche permettrait à la fois de s'appuyer sur des points forts du territoire (gastronomie et terroir), tout en développant de nouvelles dynamiques sociales et économiques (agroalimentaire et hôtellerie).

D'autre part, notre diagnostic nous a également permis de mettre en évidence le large potentiel touristique dont dispose le Pays Roannais. Il nous a paru nécessaire de valoriser et de développer le secteur du tourisme selon trois axes : un tourisme vert, un tourisme culturel et artisanal et un tourisme des loisirs. Ces différents thèmes seront repris plus tard.

Globalement le tourisme doit servir de vitrine pour les produits et le savoir-faire du territoire, et doit de ce fait contribuer au lien avec les métropoles environnantes en favorisant la redynamisation des secteurs économiques du Pays.

## B/ En réadaptant l'offre de services

### 1. Mettre en place des écoles spécialisées

L'activité économique du Pays Roannais se concentre très largement sur l'industrie textile, l'industrie lourde et l'agriculture. Ceci a jusqu'ici mené à l'implantation d'une école d'ingénierie textile. Afin de poursuivre cette dynamique positive et de développer davantage l'enseignement sur le territoire, nous souhaitons créer également une **école de mécanique** et surtout une **école d'ingénierie agricole**. La première permettra le développement de la recherche locale dans l'industrie et contribuera ainsi à la redynamisation d'un secteur actuellement en perte de vitesse. L'innovation et la maîtrise de nouvelles techniques seront placées au centre des préoccupations.

L'école d'ingénierie agricole viendrait quant à elle s'inscrire dans la continuité de l'enseignement que dispense le lycée agricole et forestier de Roanne Chevré Noiretable. Si ce dernier établissement s'attache à former les élèves à la maîtrise de technique déjà existante, une école d'ingénieur s'inscrirait davantage dans une volonté d'innovation et de maîtrise approfondies de techniques efficaces et de grandes envergures qui permettront d'exploiter bien plus profondément l'immense richesse agricole du Pays Roannais.

Par ailleurs, la concurrence nationale sur des écoles de ce genre est plutôt faible. De plus, cette école agricole pourrait trouver une place prépondérante dans la recherche de nouvelles énergies liées à la sylviculture, aux bio-carburants ou encore au traitement des déchets agricoles.

Plus généralement, ces écoles seront une source d'attractivité pour le Pays, notamment auprès des jeunes étudiants, ce qui permettra de lutter contre le phénomène d'exode des populations les plus jeunes qui touche actuellement le territoire. Cependant, la visibilité nouvelle qu'apporteront ces établissements ne doit pas être un frein à l'image du Pays. En effet, la faiblesse de la concurrence des écoles agricoles citée ci-dessus s'explique par le manque de popularité de ce type de formation à ce niveau. Prenant ceci en compte, l'accent devra être mis sur un équipement de qualité mis à disposition des étudiants et sur les perspectives d'avenir qu'offre ce type de formation, que ce soit au niveau local ou national.

La création de tels établissements pourra se faire via un financement public ou privé. Mais dans tous les cas, cette création devra se faire en accord avec les municipalités concernées, et en coopération avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

### 2. Développer des partenariats entre industries et filières techniques

Nous avons pu constater que le territoire demeurait assez peu attractif pour les catégories socioprofessionnelles (CSP) supérieures. Afin d'apporter une solution à ce problème, et de soutenir l'industrie et l'enseignement au sein du Pays, nous désirons mettre l'accent sur les relations entre les entreprises et l'enseignement supérieur.

Pour cela nous souhaitons créer des **partenariats privilégiés entre les entreprises et les établissements de formation**. La professionnalisation sera au cœur des cursus et chaque élève pourra choisir un parcours unique, qui sera ponctué par des stages et de l'apprentissage dans ces entreprises parraines. Ainsi les entreprises des filières concernées siègeront aux conseils d'administration des établissements, participeront aux jurys et au corps enseignant ou encore aux choix pédagogiques. Il y aura alors une plus grande adéquation entre la formation proposée et les postes offerts en sortie par les entreprises. En contrepartie de cette visibilité accrue et de la spécialisation des informations,

l'entreprise reversera sa taxe d'apprentissage ce qui permettra aux établissements de continuer à investir pour la réussite de leurs élèves.

Cette mesure peut difficilement s'estimer financièrement, la seule clé pour sa réalisation étant une meilleure communication entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur.

Ainsi le porteur du projet pourrait être le Pays Roannais lui-même, en partenariat avec Grand Roanne Agglomération qui concentre l'essentiel de l'offre d'enseignement supérieur. Enfin, nous souhaitons éventuellement créer un forum type « Bâtira »<sup>30</sup> à l'échelle du Pays Roannais où l'on pourrait mettre en relation élèves et entreprises afin de trouver stages, parrainages et apprentissages.

### 3. Pallier au manque de médecins dans les zones rurales

Le Pays Roannais dispose certes d'une offre de santé importante, mais il fait face à une relative pénurie de professionnels de santé. Le territoire doit donc optimiser ses ressources en renforçant les partenariats public-privé et en attirant de nouveaux professionnels, surtout dans les secteurs géographiques où l'offre en service de santé est insuffisante.

Les médecins libéraux en partenariat avec le secteur public sont appelés à **développer des maisons de santé** : regroupement de plusieurs corps médicaux au sein d'une structure. Ceci permet le partage des frais, des diagnostics et des suivis ainsi qu'une complémentarité des soins. Les collectivités locales aideront au financement de la construction des bâtiments et à la gestion de ces structures. Ceci permettra par exemple aux associations d'organiser des consultations groupées au profit des populations dans le besoin.

Pour mettre en place ce projet, une bonne coordination et la mise en réseau des différents acteurs concernés est fortement recommandée. Une **politique incitative d'installation** pourra alors aider le territoire à attirer de nouveaux professionnels de santé. Les praticiens qui s'installeront en zones rurales bénéficieront par exemple d'exonérations fiscales. Le Pays distribuera également des bourses aux étudiants en médecine en échange d'un certain nombre d'années d'exercice en milieu rural.

## Partie 2 : Pour proposer une meilleure visibilité

### A/ En redynamisant l'image du Pays Roannais



Figure 58. Exemple de bâtiment signal  
Source : [www.schemaa.fr/index.php/projets/](http://www.schemaa.fr/index.php/projets/)

#### 1. Offrir un portrait novateur et dynamique

La ville de Roanne est quelque peu recluse et manque de visibilité au niveau régional et national, malgré une volonté de réaffirmer et d'améliorer son identité. Par ailleurs, il semble probable que l'agglomération roannaise puisse intégrer prochainement une mégalopole multipolaire centrée autour de l'agglomération lyonnaise. Dans cette optique, Roanne se doit d'être un pôle fort et identifiable.

Face à cet enjeu, nous souhaitons donner une réponse ambitieuse et radicale par la construction d'un **bâtiment signal au cœur de la ville de Roanne**. Celui-ci améliorerait la visibilité de la ville et en ferait un centre incontestable autour duquel le territoire s'organise. Il rétablira ainsi un équilibre entre la morphologie urbaine de Roanne et les différents éléments géographiques environnant comme les monts de la Madeleine ou les monts du Forez, qui masquent en quelque sorte la ville. Le passage de l'axe A89 à proximité de Roanne sera alors le vecteur

de cette visibilité retrouvée. En effet, ce bâtiment fera de Roanne un point remarquable depuis ce grand axe autoroutier.

Le programme lié à un tel ouvrage reste à définir, mais de nombreuses pistes peuvent d'ores et déjà être étudiées, telles qu'un bâtiment culturel qui pourrait être au service du projet de co-biennale<sup>31</sup> ou encore des bureaux au service d'entreprises majeures de la région, symbole d'une économie retrouvée.

<sup>30</sup> Forum organisé par L'École Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE) et proposant des rencontres entre les élèves et de grandes entreprises spécialisées dans les domaines d'approfondissement de l'école.

<sup>31</sup> Voir partie ad hoc

Il faut cependant garder la mesure de la ville et ne pas dénaturer le paysage rural du Pays, qui est aussi une source d'attractivité. Par ailleurs le coût d'un tel ouvrage ne peut être assumé que par des fonds privés à l'image de la tour du Crédit Lyonnais à Lyon. Mais la mise en place d'un tel programme par la municipalité de Roanne pourrait être, pour toutes les raisons que l'on vient d'énoncer, l'une des réponses les plus appropriées au manque de visibilité dont souffre actuellement un territoire tout entier.

## 2. Dans l'objectif de constituer un pôle alternatif au sein de l'agglomération métropolitaine lyonnaise

L'opportunité de faire de Roanne un véritable pôle alternatif, ouvert sur les autres métropoles, se présente aujourd'hui grâce au développement des infrastructures de transport. La ligne à grande vitesse POCL et l'A89, même si elles sont construites à des périodes différentes, peuvent constituer à long terme un tremplin pour la position de la ville de Roanne et donc, un tremplin pour le Pays Roannais.

Si la ligne de trains à grande vitesse POCL passe par Roanne, la ville accueillera une population de passage diversifiée, c'est pourquoi nous proposons de **développer le tourisme de court séjour**. Dans le cas d'un passage en gare centrale, le foncier exploitable grâce aux nombreuses friches laissées après la désindustrialisation pourra être aménagé en hôtels, restaurants et autres activités commerciales.

Sur le modèle de Châlons-en-Champagne, une ZAC, dont la maîtrise d'ouvrage serait assurée par la commune de Roanne, pourra être mise en place autour de la gare.

A l'inverse, si l'hypothèse de gare nouvelle est retenue, la ville de Roanne ne percevra que peu de répercussions extérieures du POCL. Pour éviter ce phénomène, nous souhaitons **mettre l'accent sur l'accès à la ville**, plus encore que sur l'aménagement autour de la gare, le but étant d'inciter les passagers du TGV à entrer dans Roanne. Une ligne de « bus navette » sera mise en place, avec des horaires coïncidant avec ceux de l'arrêt TGV pour éviter l'attente. Cette navette sera également très utile pour rejoindre les lignes TER s'arrêtant dans la gare actuelle.

Si le POCL passe finalement par l'aire urbaine de Mâcon, il n'y aura donc pas de TGV permettant de relier Roanne à Lyon en 30 minutes.

Pour autant, nous voulons **rendre l'axe ferroviaire Roanne-Lyon plus compétitif** face à l'A89. Afin d'éviter une baisse de la fréquentation et inciter la population à prendre les transports en commun, un cadencement des horaires sera mis en place. Ce système faciliterait l'utilisation de la ligne, car les usagers n'auraient plus à rechercher les horaires précis des trains.

L'A89, qui sera livrée fin 2012 représente un outil important dans l'amélioration de l'accessibilité du Pays Roannais et dans son rapprochement avec la métropole lyonnaise. Cependant, plusieurs projets pourront améliorer encore l'efficacité de cette autoroute. Par exemple, nous souhaitons requalifier les entrées d'agglomération de la RN82 au Nord de Balbigny, et de la RN7 au Sud de Tarare. Les objectifs de ce projet, en lien avec l'A89 et la charte d'objectifs, sont d'améliorer l'image des entrées d'agglomération, d'améliorer le cadre de vie, la sécurité et de permettre de retrouver un fonctionnement urbain. Il s'agira de passer de la route à la rue, en développant les « transversalités », pour rompre avec la logique linéaire des voies, structurer leurs abords (alignement du bâti sur la voie, continuité urbaines, plantations) et en redonnant toute leur place aux circulations dites douces.

Nous envisageons ainsi une réduction de la chaussée roulante au profit du développement de l'espace public (trottoir, places, piste cyclables,...) et de la plantation d'accompagnement le long de la voie, notamment en entrée d'agglomération.



*La RN7 à l'entrée Sud de Tarare présente une image de route, peu valorisante en entrée d'agglomération. Un contraste avec la traversée du centre de Tarare, où le bâti structure la rue.*



**Figure 59. Entrée et centre-ville de Tarare**

Source : Dossier de l'axe A89 Balbigny – la Tour de Salvagny

La maîtrise d'ouvrage serait alors assurée par les communes et les communautés de communes, et le coût d'un tel projet d'aménagement serait de l'ordre du million d'euros.

Grâce à ces nouvelles infrastructures de transport, la ville de Roanne **pourrait potentiellement intégrer le G4**<sup>32</sup> et ainsi augmenter ses chances d'avoir une place de qualité au sein de la métropole lyonnaise. Le G4 constitue une démarche de gouvernance métropolitaine.

Les élus des différentes communautés de communes coopèrent sur le plan économique, culturel, des sports, des transports et sur les politiques d'aménagement des territoires. Les objectifs de notre projet pourraient être renforcés par l'entrée de Roanne dans le G4 notamment en termes de visibilité.

De plus, la légitimité de la ville pour rejoindre la structure est réelle. En effet, pour plusieurs des 15 actions pour «une Euro métropole ambitieuse et pragmatique», la participation de Roanne pourrait enrichir la coopération. C'est notamment le cas avec le désir d'intégrer le cycle de biennales d'ores et déjà construit entre Lyon, Bourgoin-Jallieu et Saint-Etienne<sup>33</sup>. De plus, le projet POCL serait au cœur du schéma de transport à l'échelle métropolitaine et l'agriculture périurbaine du Pays Roannais un vecteur de développement de la métropole.

## B/ En visant un tourisme ciblé

### 1. Le tourisme "vert"

#### a. La voie verte

Le projet Euro-Vélo 6 propose de relier Nantes à Budapest et, à terme, la Mer Noire. Ce projet utilise le réseau de pistes cyclables européennes. Cette vélo route emprunte en grande partie les bords de fleuves (Loire, Rhin, Danube) cependant elle ne remonte pas la Loire jusqu'au Pays Roannais, mais bifurque à Digoïn pour rejoindre la Saône. Nous souhaitons donc **raccorder Roanne à l'EuroVélo 6, via une voie verte** Roanne-Digoïn.

Cette liaison permettra, à l'échelle locale, d'ouvrir plus largement au public les berges de la Loire et offrira plus de visibilité à Roanne, à l'échelle européenne. La réalisation de ce projet repose sur la coopération des Pays Roannais, Charolais et Brionnais afin d'aménager les 60km de pistes cyclables, d'installer des aires de repos et de mettre en place une signalétique sur tout le parcours.

En outre, il est nécessaire de mettre en place des campagnes de communication (presse locale, dépliants d'office de tourisme, sites internet) pour faire connaître la voie verte.

#### b. La valorisation des forêts

Comme nous l'avons évoqué, la diversité du cadre forestier du Pays Roannais est un atout pour la filière sylvicole mais nous souhaitons également **renforcer les activités de pleine nature**, à destination des habitants et des vacanciers. D'ores et déjà, les 450 hectares de la forêt de Lespinasse offrent un cadre propice à de nombreuses activités : expositions et activités pour les jeunes dans le bâtiment du Grand Couvert, parcours d'orientation, chemins de randonnée à pied, à vélo ou à cheval. Pour compléter cette offre, nous envisageons l'aménagement de cabanes dans les bois pour des expériences originales de découverte de la nature. Le financement de ces habitations légères de loisir sera soutenu par le Conseil Général, propriétaire de la forêt.



Figure 60. Tracé de l'Euro Vélo 6

Source : Wikipédia

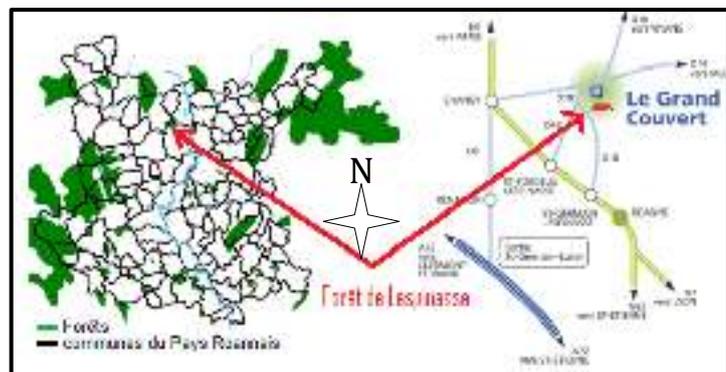


Figure 61. Le Grand Couvert, forêt de Lespinasse

Source : [http://www.loire.fr/jcms/c\\_13048/le-grand-couvert](http://www.loire.fr/jcms/c_13048/le-grand-couvert) / Production EP 19

<sup>32</sup> structure politique regroupant Vienne, Lyon, Saint-Etienne et la CAPI (Communauté d'Agglomération Porte d'Isère)

<sup>33</sup> Voir la partie « tourisme culturel et artisanal » correspondante

A titre d'exemple, le département de Seine et Marne a financé pour un tiers la construction de deux cabanes sur le domaine du château de Graville, d'une surface équivalente à celle de la forêt de Lespinasse.

## 2. Le tourisme culturel et artisanal

### a. Création d'une co-biennale

Nous envisageons de créer des liens culturels entre Roanne et les métropoles environnantes afin de bénéficier d'un rayonnement à l'échelle internationale. Nous avons donc comme projet de **créer une biennale co-organisée par Lyon, Roanne et Saint-Etienne**.

Partant du constat que les liens entre ces trois villes peuvent être renforcés, nous voulons miser sur l'organisation commune d'un évènement à rayonnement national, voir international.

La ville de Lyon organise tous les deux ans la Biennale d'art contemporain. Cet évènement, à portée internationale, développe une réflexion sur l'art et le monde autour d'une problématique renouvelée à chaque édition. En alternance, la ville de Saint Etienne organise la Biennale du design, qui présente pendant plus d'un mois des expositions dans plusieurs lieux de la ville. A Roanne, nous pensons relancer et étendre la Biennale du textile, dont la dernière édition s'est refermée en 2008. Cet évènement, qui durait deux jours, faisait le point sur les grandes tendances et les innovations du textile. Cependant, sa portée restait limitée et les expositions et défilés étaient peu nombreux. Notre ambition est donc de donner un nouveau souffle à cette vitrine du savoir-faire roannais, en l'associant aux évènements lyonnais et stéphanois. Le projet repose sur **l'association des trois villes pour organiser en simultanément les trois biennales**, qui ne feraient plus qu'une. Les trois thèmes des expositions (art contemporain, textile et design) seraient alors répartis dans les trois villes et pourraient interagir entre eux.

Dans les nouvelles créations textiles, il existe une pluralité entre d'une part la conception technique du fil et du tissu, et d'autre part la création artistique et la vision des tendances à venir. Le travail du concepteur de textiles commence par une réflexion stylistique, qui s'inscrit dans une actualité artistique contemporaine.

L'organisation d'un tel projet sera conduite conjointement par les trois villes, auxquelles il faut associer la Région Rhône Alpes. Les partenaires privilégiés sont la Cité du Design de Saint Etienne, l'école d'art et de design de Saint Etienne, la chambre de commerce et d'industrie de Roanne, l'Union des Industries Textiles de Roanne et le musée d'art contemporain de Lyon.

### b. Le développement de l'écomusée

L'écomusée de Roanne a pour but de renseigner les visiteurs sur le passé industriel, encore prégnant, du Pays Roannais. Cependant, son influence est limitée à un niveau local et l'importance déclinante de cet établissement semble symboliser une identité roannaise qui s'est effritée au fil du temps. D'après ces constatations, il nous semble que la réaffirmation d'une identité forte du Pays Roannais doit passer par le développement de l'écomusée.

Dans un premier temps, nous souhaitons **engager la rénovation du bâtiment abritant ce musée** voir même un repositionnement de celui-ci au plus près du centre culturel de la ville de Roanne.

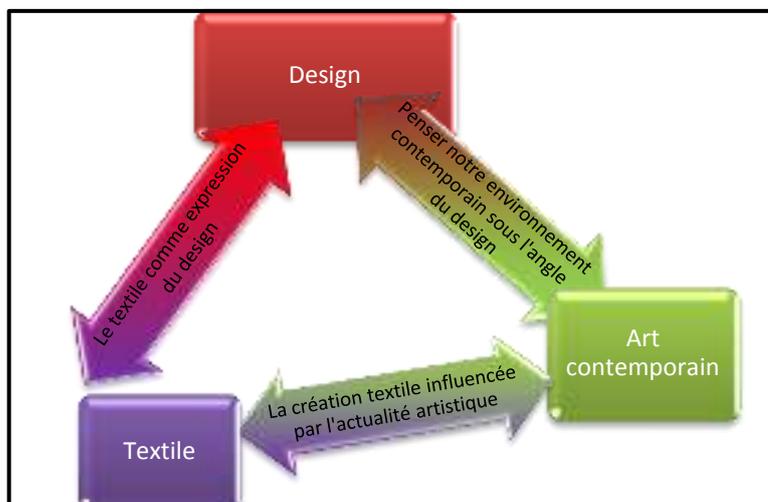


Figure 62. Lien entre les trois biennales

Production EP19



Figure 63. Ecomusée actuel

Source: Google Maps Street View

Au-delà de l'aspect purement architectural, nous voulons lui donner une place prépondérante dans l'intégration de Roanne dans la co-biennale. Le musée deviendra alors un pôle important de cet événement et il contribuera à donner un visage plus attrayant de la ville de Roanne et du Pays Roannais. Il faudra alors quantifier la demande générée par la construction ou la rénovation et l'extension d'un tel bâtiment, en fonction de l'aboutissement ou non du projet de biennale énoncé ci-dessus.

### 3. Le tourisme lié aux loisirs

Aujourd'hui, le principal atout de Roanne pour sa visibilité au niveau national, voire européen reste son équipe de Basket : la Chorale de Roanne. Pour valoriser cet atout, la halle Vécheresse a ouvert ses portes au mois de septembre 2011 et peut accueillir jusqu'à 5 000 personnes pour les matchs de la Chorale. Ainsi, nous voulons **étendre le rayonnement de cette installation aux villes alentours, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand** par exemple. L'attrait que constitue un match de basket pour ce public sera donc utilisé dans le but de faire des alentours de la halle une véritable vitrine du Pays Roannais.

L'implantation de la halle en périphérie de la ville sera accompagnée de la mise en place de restaurants et de boutiques à l'effigie du club. Nous pourrions prendre comme exemple, toute proportion gardée, l'impact qu'a eu le stade de France sur ses proches alentours. En effet, de nombreux services ont été créés à proximité, afin de profiter au mieux du dynamisme que génère épisodiquement un tel lieu.

La mise en place d'un réseau semblable ne peut se faire sans la volonté d'acteurs privés comme la direction du club de la chorale ou des restaurateurs de la région par exemple. La municipalité de Roanne peut par ailleurs soutenir le projet en favorisant sa faisabilité et en réunissant de tels acteurs.

## Partie 3 : La mise en place un territoire plus durable

### A/ Grâce à une organisation interne optimisée

#### 1. Renforcer la gouvernance et la communication interne

##### a. Une alternance à la gouvernance fragmentée

Nous souhaitons **mettre en place un SCoT unique sur le périmètre du Pays** avec une approche par secteurs géographiques car dans l'état actuel, chaque SCoT se trouve tenté d'augmenter sa visibilité en optant pour des démarches qui risquent de nuire à tout le Pays. Ainsi, avec la possibilité d'un SCoT unique, le projet de Pays et la planification stratégique du schéma de cohérence se présenteront comme deux processus concomitants. Ceci étant, les acteurs du territoire pourront mûrir une réflexion partagée sur le territoire. De même les décisions prises représenteront tous les acteurs du Roannais ce qui limitera d'éventuelles divergences lors des négociations avec les acteurs externes.

En outre, une taille importante du Pays implique plus de ressources, et moins de complexité pour plus d'efficacité. Cela drainera donc plus d'investissements et permettra de mobiliser davantage de fonds pour des projets de territoire.

Nous pouvons distinguer trois secteurs géographiques au niveau du Pays Roannais :

- Charlieu : une zone qui connaît un fort dynamisme et qui constitue le deuxième pôle urbain du Roannais après Roanne.

- Grand Roanne et les zones rurales de l'ouest : cette zone se distingue par ses caractéristiques topographiques et hydriques homogènes et peut profiter pleinement de la centralité de Roanne.

- Les communautés de communes de l'Est et d'autres du Sud : cette partie accueille de nouveaux habitants de Rhône, Saône-et-Loire et Sud de la Loire. Ce secteur peut jouer un rôle important au niveau des relations extérieures avec les agglomérations voisines notamment Lyon, Feurs et Saint-Etienne.

En redéfinissant les secteurs du SCoT, le territoire gagnera en potentialité, tout en respectant les spécificités de chaque communauté de communes.

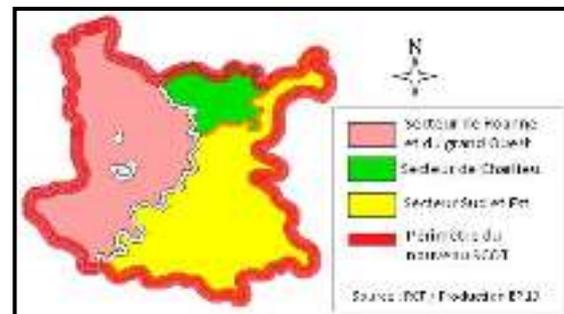


Figure 64. Projet de SCOT unique

Source : RCT / Production EP19

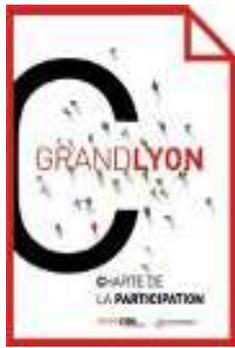


Figure 65. Charte de la participation  
Source : Grand Lyon

### b. La démocratie participative

D'autre part, nous avons noté une faiblesse au niveau des systèmes de concertation autour des décisions des institutions de gouvernance. Dès lors, nous désirons inciter à l'adoption d'un **principe de démocratie participative**, à l'image de la commune de Grigny<sup>34</sup>, dans le Rhône. Cela pourrait être proposé à l'échelle d'une petite commune d'abord, afin d'expérimenter cette nouvelle organisation ; mais ce projet doit avant tout être adopté en accord avec les équipes municipales et les habitants (notamment à l'aide des conseils de quartiers). Si l'expérimentation est concluante, nous pourrions proposer d'étendre cette action sur d'autres communes du territoire.

L'objectif de la démarche est de favoriser des modes de gouvernance à cinq en associant : l'Etat, les collectivités territoriales, les employeurs, les organisations syndicales et les associations. Un tel modèle favorisera la mobilisation de la société par la médiation et la concertation.

Notre idée est de **créer une charte de la participation** à l'image de la démarche du Grand Lyon, votée le 19 mai 2003 par le Conseil de communauté et signée le 11 juillet 2003, lors de la séance plénière du Conseil de développement.

Cette charte préciserait les orientations et les engagements en matière de concertation et de valorisation de la participation citoyenne.

Pour cela, l'Etat doit agir en tant qu'animateur et informateur, d'une part en renforçant les formes de débats en société et d'autre part en améliorant les processus d'information (internet plus transparent, chaînes de radio et de télévision mobilisées, évènements sur les réseaux sociaux,...) afin de garantir une participation plus large et donc plus représentative de chaque opinion.

## 2. Développer des réseaux transports plus efficaces et moins polluants

### a. Optimisation du réseau interurbain

Nous avons pu le constater, le réseau interurbain de transports en commun laisse à l'écart de nombreux secteurs du Pays Roannais riches en populations. C'est pourquoi nous proposons de **mettre en place une nouvelle ligne** reliant St-Cyr-de-Favière à Pouilly-les-Feurs, et qui pourrait desservir 15 000 habitants. Le tracé est détaillé ci-contre.

Cependant, même si la demande est forte, la zone traversée présente un relief important et le parcours emprunte principalement des routes de campagne : un bus n'est pas assuré de pouvoir y circuler en toutes circonstances. Par ailleurs, il faudra 104 minutes pour rejoindre Roanne depuis Panissières par cette ligne alors que 50 minutes suffisent par un itinéraire routier classique.

A l'instar de la proposition Atobus de l'agglomération lyonnaise, l'offre de transport du Roannais se doit d'être plus simple, plus lisible, plus attractive, et de renforcer l'accès aux infrastructures importantes comme les hôpitaux, les gares ou les zones commerciales.

Tout d'abord, nous prévoyons **d'augmenter la fréquence** des lignes 1, 3, 5, et 6 de Roanne, en la doublant aux heures de pointe : cela permettra de désengorger le centre. D'autre part, nous **souhaitons faire passer la majorité des lignes par la gare SNCF de Roanne**, ce qui contribuera à une meilleure connexion entre les différents modes de transport (surtout si le projet POCL venait à passer par le centre de Roanne).

De même, pour les lignes entre Roanne, Charlieu et Iguerande, nous prévoyons d'augmenter la fréquence aux heures de pointe.



Figure 66. Tracé du projet de ligne sud-est  
Source : Google Maps / Production EP 19

<sup>34</sup> Voir annexe n° 4

### b. Mise en place d'un réseau de covoiturage

La réduction de la prédominance de la voiture dans les trajets, notamment domicile-travail, peut également passer par un développement du covoiturage. En effet, de nombreuses entreprises mettent en place un Plan de Déplacement Entreprise (PDE) incitant leurs salariés à opter pour un mode de déplacement plus écologique. Nous souhaitons donc **développer le covoiturage au sein d'entreprises d'au moins 400 salariés**. La réussite d'un tel projet dépend également des infrastructures développées autour du covoiturage, notamment les parcs relais.

Par ailleurs, pour réellement agir sur les habitudes de conduite des salariés, une étude américaine a prouvé que les incitations financières pouvaient réduire jusqu'à 20% les voyages en solitaire. Les salariés utilisant le covoiturage seront donc **«récompensés» par des «chèques d'abonnement bio»**, c'est-à-dire des chèques d'un montant fixé par l'entreprise ou la collectivité, permettant à chaque salarié de financer une partie de ses achats sur un site de produits entièrement bios. Cela encouragera également la consommation de produits moins polluants (emballages spéciaux,...).

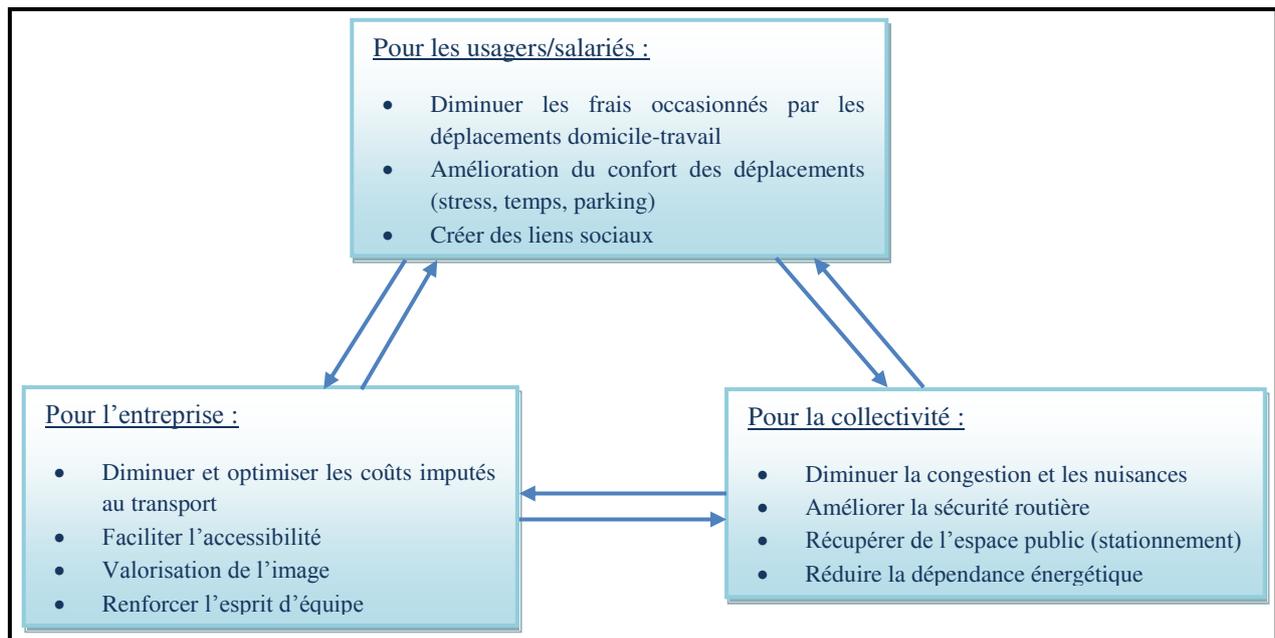


Figure 67. Les bénéfices du covoiturage

Production EP19

## 3. Désengorger le centre de l'agglomération

### a. Contournement Sud Ouest de Roanne

A l'heure actuelle, la ville de Roanne subit le passage de nombreux poids lourds et véhicules personnels, sources de nuisances (bruit, pollution et engorgements) pour les habitants. Pour rétablir un cadre de vie plus agréable au sein de l'agglomération, nous souhaitons soutenir le projet de **construction d'un contournement le Sud-Ouest de l'agglomération**, qui rejoindra l'axe A89. Le tracé doit être à la fois le plus économique possible, tout en intégrant au mieux les contraintes environnementales. En effet, le tracé traverse une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ainsi que la Loire.

Nous souhaitons **ré-exploiter le projet de tracé de 2007** du boulevard Ouest passant par Le Mayollet, en valorisant les infrastructures existantes, ce qui limitera la création de nouvelles routes, à l'impact plus important sur l'environnement. Le projet se fera en concertation entre les différentes parties : les maires des communes, les agriculteurs, les riverains et les associations écologistes.



**Figure 68. Tracé du contournement Sud-Ouest**

Source : Géoportail / Production EP 19

### b. Parcs de stationnement

Actuellement, la proportion de voitures particulières est majoritaire sur le Pays Roannais. Pour freiner cette prépondérance, notamment dans les centres villes, nous proposons de **créer un parc relais** aux abords de la ville de Roanne qui, accompagné d'une desserte de bus performante, pourront constituer une réelle offre alternative.

Concrètement, aux vues des lignes de bus actuelles et en fonction des échangeurs de la RN7, nous avons décidé de construire ce parc relais au niveau du pont Maréchal, à Saint-Vincent-de-Boisset.

La liaison avec le centre s'effectuera à l'arrêt Poterie de la ligne 1 : Le Parc- Le Coteau ZI qui dessert les principaux arrêts de la ville.

Ainsi, ce parc relais permettra à la fois de reporter à l'extérieur de la ville une partie de la demande en stationnement et des flux automobiles et d'autre part, d'optimiser le réseau de transports collectifs en élargissant sa clientèle aux automobilistes.

Concernant le financement du projet, le maître d'œuvre sera la STAR (Société des Transports de l'Agglomération Roannaise) et le maître d'ouvrage Grand Roanne Agglomération et les autres collectivités avec un investissement de 3,5 millions d'euros (acquisition du terrain et construction) pour un parc de 250 places de stationnement d'environ 5000m<sup>2</sup>. Le parc fonctionnera avec un système de tarif intégré, c'est-à-dire que garer sa voiture sur le parc permettra à l'utilisateur d'utiliser les transports en commun pour la journée, et reviendra au tarif de 2 euros, ou avec des abonnements mensuels à 30 euros.



**Figure 69. Liaison parc relais-centre ville**

Source: Google Maps / Production EP 19

## B/ En utilisant de manière raisonnée les ressources du territoire

### 1. S'engager pour un usage mesuré des énergies renouvelables

Les énergies renouvelables constituent un élément clé qu'il faut dès aujourd'hui développer dans chaque territoire afin de répondre aux objectifs de réduction des gaz à effets de serre. Cependant, ce développement d'énergies nouvelles doit se faire de la façon la plus efficace et la plus économe possible, pour en tirer un meilleur rendement (énergétique comme économique). C'est pourquoi nous avons décidé **de valoriser les projets qui exploitent en priorité les ressources du territoire.**

- **Le bois est un biocombustible** qui fait aujourd'hui partie des énergies renouvelables « solides ». Il existe sous différentes formes : granulés de bois, bûches, plaquettes forestières, sciures ou copeaux. Utilisé en combustion secondaire dans des chaudières performantes son rendement approche les 90%. Il existe aujourd'hui des appareils à combustible bois innovants et efficaces qui peuvent être mis à disposition des particuliers, des collectivités ou des industries. La condition de l'utilisation du bois comme combustible est la replantation des forêts et leur protection. L'utilisation contrôlée du bois comme nouvelle énergie est possible dans le Pays Roannais dans la mesure où, d'une part, il y a une grande quantité de forêt et, d'autre part, la sylviculture peut se développer. De plus de nombreux logements possèdent encore des cheminées à l'heure actuelle.
- **Le colza** est une espèce végétale cultivée dans le pays Roannais. Il est possible d'en extraire une huile qui, suite à une transformation des triglycérides, devient du biodiesel, utilisable comme carburant. (non toxique et hautement biodégradable)
- **Le bio-méthane peut être issu de la fermentation** des déjections d'origine animale ou de matière organique végétale. Il peut ainsi être utilisé dans les moteurs à essence, dans les groupes électrogènes ou encore comme gaz d'alimentation des logements, à la condition qu'il soit produit sur place. Ce biocarburant est très utilisé en Chine rurale notamment, mais il demeure très peu connu en France. De part la forte présence d'élevages dans le Pays Roannais, il est possible de se tourner vers ce type d'énergie.

## 2. Repenser l'aménagement du territoire pour préserver les espaces

### a. Une meilleure gestion des espaces à l'échelle du territoire

Si a priori l'organisation de l'espace à l'échelle du Pays Roannais semble assez simple (un pôle urbain au centre d'un réseau radial), notre diagnostic a bien mis en évidence les menaces qui guettaient le territoire. Ainsi, l'enjeu principal afin de **maintenir une gestion économe de l'espace** et de contrôler la pression foncière en zones agricoles est la maîtrise de la périurbanisation. Et pour lutter contre ce phénomène, à une époque où les coûts du transport (en temps et en argent) sont de plus en plus faibles, il faut veiller à conforter les pôles urbains en augmentant leur aménité.

#### i. Recentrer l'urbanisation sur la ville existante

La **redensification du tissu urbain** a bien été identifiée comme étant un enjeu primordial face aux symptômes du territoire. C'est pourquoi la maîtrise de la constructibilité doit être l'une des priorités des politiques publiques de la ville de demain, et ce notamment par l'intermédiaire d'outils réglementaires. De fait, les documents de planification (POS<sup>35</sup> ou PLU<sup>36</sup> notamment) à disposition des élus pourront permettre de **recentrer l'urbanisation sur la ville existante**, et ce d'autant plus que la plupart des communes du Roannais s'en sont dotées récemment. Ainsi, plusieurs réflexions peuvent être menées sur :

- la révision des coefficients d'occupation des sols
- la hausse de la constructibilité en centre urbain
- l'aménagement en centre ville par la mise en place de

ZAC<sup>37</sup>

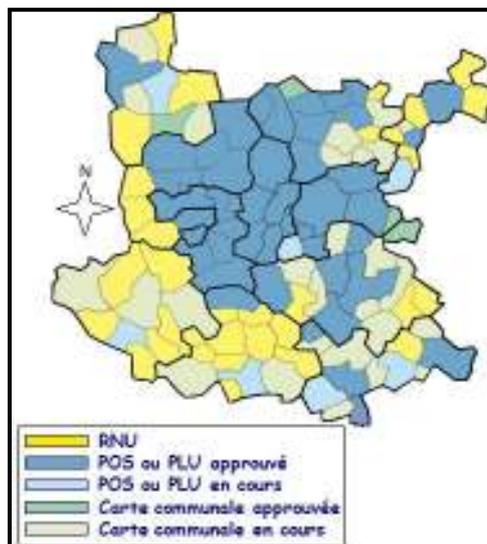


Figure 70. Etat des documents d'urbanisme sur le Roannais en 2006

Source : Diagnostic Habitat du Pays Roannais

#### ii. Préserver les terres agricoles et naturelles périurbaines

Du point de vue réglementaire, on peut également agir afin de **préserver les zones agricoles et paysagères** d'une pression foncière grandissante. En effet, cela peut se faire en limitant l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation (ou zonages AU), ou bien encore en inscrivant les trames vertes et bleues dans les SCoT et les PLU.

<sup>35</sup> Plan d'Occupation des Sols

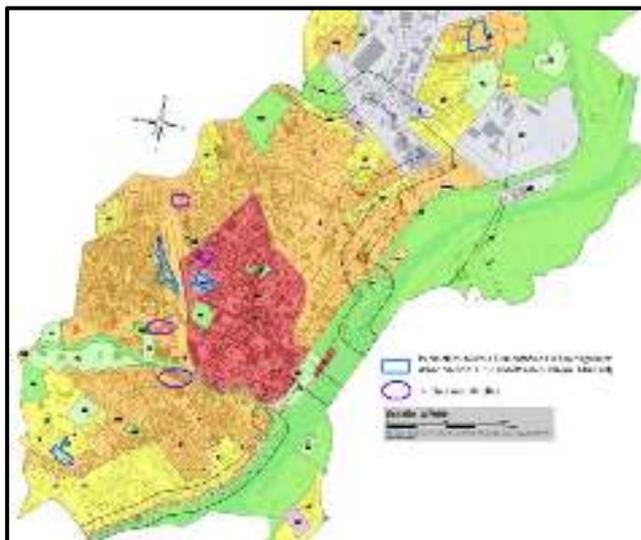
<sup>36</sup> Plan Local d'Urbanisme

<sup>37</sup> Zones d'Aménagement Concertées

Des mesures fiscales peuvent également être prises en exonérant de taxes foncières les propriétés non bâties exploitées sur un mode de production biologique, sur l'exemple de la commune de La Voulte sur Rhône (07). Enfin, sur un principe incitatif, une charte peut être établie entre la Chambre d'Agriculture et le Département pour la prise en compte de l'agriculture dans les PLU, et ce sur l'exemple du département Drômois.

### *b. La production d'un parc de logement adapté grâce à une politique de rénovation urbaine*

Dans la perspective d'augmenter l'aménité des centres urbains, l'enjeu de la maîtrise foncière s'avère de plus en plus crucial. En effet, ce n'est qu'en proposant un parc de logements adapté à la typologie de la population et une offre de services attrayante en centre-ville que l'on peut espérer limiter l'étalement urbain.



**Figure 71. Friches industrielles et CUCS sur Roanne**  
Source : PLU de Roanne / Production EP 19

C'est pourquoi il est primordial de **mettre à profit les réserves de foncier disponibles**, notamment à Roanne, comme cela a déjà été entrepris sur des quartiers comme Mulsant. Ainsi, les **politiques de rénovation urbaine et de renouvellement urbain** amorcées doivent être poursuivies et étendues sur l'ensemble du territoire, tout en prenant bien en compte les dimensions énergétiques, sociales et esthétiques afin de proposer une offre de logements peu énergivores, attractifs, et répondant à la demande.

Tout d'abord, un premier point à aborder est le traitement des friches industrielles et des logements vacants, par la poursuite des politiques de démolitions-reconstructions ou par la requalification des zones concernées. Cela doit inclure un processus de dépollution des sols quand c'est

nécessaire, et la recherche d'une performance énergétique exemplaire lors de la reconstruction (bâtiments HQE<sup>38</sup>, BBC<sup>39</sup>, voire bâtiments à énergie positive) en conformité avec la réglementation RT 2012.

Ensuite, une attention toute particulière doit être portée au parc social. Concernant la rénovation d'abord, grâce à l'intervention de l'ANRU<sup>40</sup> qui apporte son soutien financier et procédurier, peuvent être mis en place des PNRU<sup>41</sup> ou des CUCS<sup>42</sup> en zones urbaines dites « sensibles ». Concernant la construction ensuite, dans les communes ne respectant pas les 20% de la loi SRU<sup>43</sup> comme Comelle-Vernay par exemple, doivent être prévues dans les documents de planification des réserves foncières suffisantes afin de construire du logement social.

### *c. Le développement de l'habitat durable*

Afin de prôner un habitat plus durable, nous avons souhaité proposer une démarche exemplaire : la conception d'un éco-quartier.

Un éco-quartier est un quartier urbain qui s'inscrit dans un objectif de développement durable et de réduction de l'empreinte écologique, généralement associés à une implication des habitants.



**Figure 72. Proposition d'éco-quartier**  
Source : Eco quartier de Balma, Pierres et Territoires

<sup>38</sup> Haute qualité environnementale

<sup>39</sup> Bâtiment Basse Consommation

<sup>40</sup> Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

<sup>41</sup> Programme National de Rénovation Urbaine

<sup>42</sup> Contrat Urbain de Cohésion Sociale

<sup>43</sup> Solidarité et Renouvellement Urbain

Il est basé sur plusieurs caractéristiques telles que la réduction de consommation d'eau et d'énergie, une meilleure gestion des déplacements (avec le développement des modes de transport doux et une réduction de l'utilisation de la voiture personnelle), une valorisation de la biodiversité...

Ainsi, dans l'objectif de promouvoir l'attractivité de la ville de Roanne et du Pays plus généralement, nous souhaitons proposer une offre de logements diversifiée en s'appuyant sur un habitat durable. C'est pourquoi nous proposons notamment la création d'un éco-quartier. Le maître d'ouvrage d'un tel projet pourrait être la collectivité concernée. De plus, ce type de projet a déjà été réalisé avec succès en France et est fortement encouragé par le Ministère qui met à disposition des maîtres d'ouvrage une notice explicative<sup>44</sup>. Le but du projet pour Roanne serait alors de remporter le concours « Eco-Quartier » mis en place par l'Etat afin d'obtenir un label garantissant la qualité environnementale du projet.

Les projets d'éco-quartiers mettent entre 5 et 8 ans à être réalisés. Nous pouvons donc envisager qu'en 2020 les éco-quartiers pourraient être opérationnels et habités. Notre objectif est donc de parvenir à créer une trentaine de logements pour un coût estimé entre 10 et 12 millions d'euros.

## C/ Pour préserver les espaces naturels et paysagers propres au pays

### 1. Se responsabiliser en matière de traitement des déchets

Actuellement le Pays Roannais est en retard pour ce qui est du traitement de ses déchets. S'il possède de nombreuses infrastructures, l'accent est cependant mis sur la création de nouvelles structures plutôt que sur la réorganisation de sa chaîne de traitement des déchets.

C'est pour cela que nous envisageons de mettre en place **une collecte au porte à porte des déchets issus du tri sélectif**. Chaque SCoT installera une infrastructure responsable de la collecte des déchets, qui seront ensuite traités dans les déchetteries déjà existantes. Le syndicat mixte fournira aux ménages des sacs de collectes, bien dissociables des habituels sacs de déchets ménagers, et réservés à l'usage du tri, ainsi que des bacs de tri : bleu pour les cartons, papiers, briques alimentaires ; jaune pour les plastiques, conserves, aluminium, aérosols.

Les collectes s'effectueront en alternance par zones de communes tous les 15 jours, suivant un calendrier à disposition des habitants. Par ailleurs chaque ménage payera une redevance proportionnelle au nombre de personnes vivants dans le foyer. Parallèlement à cela, la collecte des encombrants pourra se faire à la demande et être sous-traitée afin de diminuer les dépenses. Les déchetteries existantes devront bien évidemment être réaménagées pour accueillir les déchets issus du tri. Des plateformes de stockage des déchets verts, des gravats et de la terre végétale pourront être installées pour les usagers.

### 2. Se fixer des objectifs ambitieux en matière d'émissions de GES

A l'occasion de notre Bilan Carbone, nous avons évalué les parts du résidentiel, des déplacements et des constructions dans les émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, nous avons établi que le résidentiel était responsable de 63% des émissions, contre 29 % pour les déplacements et 8% pour la construction. C'est pourquoi, à l'issue de cette analyse, nous avons décidé de porter nos efforts sur le résidentiel en premier lieu, puis sur les déplacements.

En plus de la création d'un éco-quartier<sup>45</sup>, nous souhaitons mener une **campagne de rénovation de l'isolation des immeubles anciens**. Cette campagne consiste en des aides financières pour la réhabilitation thermique des copropriétés. Avant les travaux, une analyse par photographies thermiques permettra de cibler les habitats prioritaires. D'ores et déjà, l'accent sera porté sur l'habitat collectif construit avant 1975, puisqu'il est le plus « énergivore ». Les travaux porteront sur l'isolation des façades, des toitures, des planchers et des ventilations. L'objectif est de procéder à la rénovation de 5 000 habitats « anciens » par an.

Une autre mesure que nous proposons est la mise en place de **plans de financements pour l'installation de chauffe-eaux solaires**. D'une part, la TVA appliquée aux équipements est de 5,5% (contre 19,6% habituellement). D'autre part, si les travaux sont réalisés par une entreprise agréée par le Pays Roannais et que le matériel répond aux critères de qualité, l'aide s'élèvera à 350€/m<sup>2</sup>. Enfin, même si cette consommation n'était pas prise en compte dans notre bilan carbone, nous souhaitons **rénover l'éclairage urbain**, afin de mettre en service des ampoules basses consommation couplées à des détecteurs de présence.

<sup>44</sup> Voir annexe n°5

<sup>45</sup> Voir partie ad hoc



Figure 73. Mise en place de lignes pédibus

Source : <http://ferry.unblog.fr/2009/11/>

L'éclairage public représente 47% de la consommation d'énergie, soit 20% du budget énergie total. Le fait d'éteindre l'éclairage public à partir de 3h du matin permettrait donc de diviser par deux la dépense énergétique.

Le deuxième axe de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre concerne donc les déplacements. Nous envisageons d'une part de proposer une alternative à la voiture<sup>46</sup>, mais pour les déplacements domicile-école nous souhaitons également **mettre en place des lignes de pédibus** sur toutes les écoles de la ville. La mise en application se fera au niveau de chaque école et nécessitera des marquages au sol en peinture, ainsi que la pose de panneaux figurant les arrêts.

### 3. Valoriser les espaces naturels existants

Le Roannais dispose d'espaces naturels remarquables, qu'il faut à tout prix protéger. Pour inscrire le territoire, son économie et son tourisme, dans une nouvelle dynamique durable il nous semble intéressant **d'implanter un Parc Naturel Régional (PNR)** sur le territoire du Pays Roannais. Un PNR est un établissement public de coopération qui recouvre le territoire d'une zone rurale notable.

Le projet serait porté par la Région Rhône-Alpes et organisé en concertation avec le Conseil Général de la Loire, les différentes communes et communautés de communes concernées et les acteurs sociaux-économiques. Il établit une charte qui serait approuvée par l'Etat et soumise à enquête publique auprès des citoyens.

Cette charte pourrait ensuite créer un syndicat mixte pour gérer le Parc, et définir les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement, ainsi que les mesures permettant leurs mises en œuvre.

Le domaine d'action de la charte est très large et ne se limite pas à la seule protection des espaces. En effet les cinq missions d'un PNR sont :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- l'aménagement du territoire
- le développement économique et social
- l'accueil, l'éducation et l'information
- l'expérimentation.

Le coût de fonctionnement d'une telle structure est en moyenne de 2,3 millions d'euros, quant au budget d'investissement il est en adéquation avec les ressources des collectivités et les projets portés par le Parc.

La taille moyenne des PNR est d'environ 65 000 habitants, ainsi nous pourrions créer un parc qui recouvrirait l'ensemble du territoire du Pays à l'exception du Grand Roanne. Nous pourrions alors inscrire dans la charte les grands principes de notre projet : un tourisme respectueux et de qualité, une économie basée sur les produits durables du territoire et une préservation accrue des territoires naturels.

## Conclusion au projet

Ainsi, nous avons mis en exergue les différents points qui nous semblaient nécessaires de développer afin d'explicitier de manière tout à fait pragmatique les grandes orientations de notre projet pour le développement du Roannais. Ce projet a été imaginé en réponse aux difficultés que nous avons précédemment identifiées sur le territoire, et donc sans perdre de vue la nécessité de mettre en avant les atouts du Pays. En effet, en développant son potentiel, il pourra offrir aux habitants et aux gens de passage l'image d'un territoire de qualité.

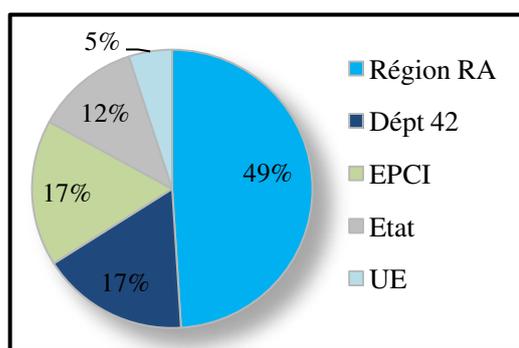


Figure 74. Répartition du financement du PNR  
Production EP19

<sup>46</sup> Voir partie ad hoc

# CHAPITRE 3 : L'évaluation au regard d'un scénario prospectif

## Introduction à l'évaluation

Afin de vérifier la pertinence et la solidité de notre projet face aux évolutions macro-économiques et sociétales, mondiales et européennes, qui peuvent survenir dans les prochaines années, nous évaluons notre projet au travers d'un scénario prospectif, avec une forte contrainte énergétique.

Partie 1. Présentation et analyse du scénario retenu.....	54
A/ Présentation du scénario.....	54
B/ Analyse du scénario.....	54
1. L'impact au niveau national .....	54
2. L'impact sur le Pays Roannais .....	54
3. La nécessaire transition vers des énergies alternatives .....	54
Partie 2. Evaluation du projet au regard du scénario prospectif.....	55
A/ Présentation de la démarche .....	55
B/ Résultats de l'évaluation.....	56

## Partie 1. Présentation et analyse du scénario retenu

### A/ Présentation du scénario

Les récents incidents du site japonais de Fukushima ont suscité de vives réactions au niveau international. Ceci a parfois conduit à des actions radicales de la part d'Etats dont la dépendance à l'énergie nucléaire est grande. Ainsi, l'Allemagne a immédiatement établi un plan d'abandon concernant ce type d'énergie. Et même si la France, qui dispose du premier parc de centrales nucléaires en Europe, reste sur ses positions pour le moment, l'hypothèse qu'elle change d'avis est envisageable. En effet, un changement de conjoncture politique par exemple pourrait être un élément déclencheur dans ce type de débat. Il est donc légitime de se poser la question de l'impact qu'aurait une disparition progressive du nucléaire sur le territoire étudié.

### B/ Analyse du scénario

#### 1. L'impact au niveau national

La part d'électricité produite en France à partir d'énergie nucléaire était de 76,7% en 2010, soit la très grande majorité. L'électricité française est donc très largement dépendante du nucléaire. A l'échelle nationale, l'arrêt du nucléaire endommagerait fortement la capacité qu'a la France à produire sa propre énergie, et de fait son économie. Il faut effectivement noter que la France est un grand exportateur d'électricité en Europe. Elle dispose notamment de liens importants avec un grand nombre de pays européens, dont l'Allemagne par exemple (ce lien ayant été renforcé par la situation récente de l'Allemagne que nous citons ci-dessus, qui la contraindre à acheter de l'électricité à l'étranger). L'arrêt de production de ce véritable produit d'exportation pourrait donc être un coup dur pour l'économie du pays. D'autant plus que la France, à l'instar de l'Allemagne actuellement, devra très certainement acheter de l'électricité à des pays qui n'auraient pas stoppé leur recours à l'énergie nucléaire ou qui aurait pris de l'avance dans l'utilisation d'énergies alternatives.

#### 2. L'impact sur le Pays Roannais

Il s'agit alors de mesurer l'impact de ce déclin économique et énergétique sur le Pays Roannais.

De fait, aucune gouvernance locale n'a d'influence sur la crise économique qui serait d'envergure nationale. Celles-ci devront donc subir ce paramètre et le prendre en compte dans les plans qu'elles établiront dans un futur plus ou moins proche.

Leur rôle sera plus étendu quant à la gestion de la crise énergétique. Cette dernière aura une influence sur le prix de la consommation énergétique des ménages et entreprises, ce qui pour les uns, réduira le pouvoir d'achats et pour les autres, augmentera les frais de fonctionnement et deviendra problématique en fonction de leur secteur d'exploitation. Par exemple, on peut imaginer de lourdes pertes pour les entreprises industrielles qui utilisent des machines à haut coût énergétique. Mais ceci peut aussi avoir un impact non négligeable sur l'un des projets phare de la région, à savoir le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrant-Lyon (POCL), qui est un énorme consommateur d'énergie électrique, et dont le tracé devrait passer par Roanne. La rentabilité, voir la faisabilité du projet pourrait être engagées.

Cependant, il faut noter que la production en énergie électrique du Pays Roannais est en partie assurée par le barrage hydroélectrique de Renaison qui constitue donc une source d'énergie alternative à l'énergie nucléaire. Par ailleurs, le Pays ne comporte aucune centrale nucléaire sur son territoire. L'impact social et économique que peut avoir ce type d'infrastructure sur une large part de la population peut donc être écarté. Mais plus encore, ceci doit être considéré comme un facteur d'indépendance du Pays Roannais vis-à-vis de l'énergie nucléaire, même si la dépendance reste grande.

#### 3. La nécessaire transition vers des énergies alternatives

Ces différentes conséquences liées à une pénurie de l'énergie nucléaire posent légitimement la question de la place des énergies alternatives dans le Pays Roannais. Quantifier leur influence et leur rentabilité pourrait effectivement être salvateur dans l'optique de trouver une solution aux problèmes exposés ci-dessus.

La première énergie alternative au nucléaire est l'énergie pétrolière. Le Roannais en dépend très largement, que ce soit au niveau de l'industrie textile, très présente sur le territoire, ou d'une autre activité majeure de la région : à savoir l'agriculture.

En effet, de nombreux engrais sont issus de l'industrie pétrochimique. Cependant, l'industrie pétrolière dépend d'un minerai qui se fait de plus en plus rare et dont on prévoit l'extinction à l'horizon de 2116. Mais cette perspective alarmiste ne doit pas nécessairement être prise en compte dans toute son extrémité, puisque le cadre du scénario présenté ici ne prévoit que des conséquences allant de la période comprise entre 2011 et 2030.

En revanche, la rareté croissante de ce carburant va entraîner une hausse, grandissante du prix de ce même carburant. Nous pouvons donc prévoir que l'extinction de l'énergie nucléaire que nous envisageons ici ne pourra certainement pas être comblée par l'énergie pétrolière qui sera alors sur le déclin et donc de plus en plus coûteuse. Au contraire, ceci nous amène à nous poser la question de la nécessité de conserver l'énergie nucléaire en France. En effet, la France et a fortiori le Pays Roannais pourront-ils faire face à cette hausse croissante du prix du pétrole et l'extinction programmée de cette énergie couplée à un recul progressif de l'énergie nucléaire ? La réponse est incertaine mais pourrait venir d'autres énergies alternatives, encore nouvelles et qui restent à développer.

Dans ce cadre, on pourra citer l'énergie solaire, l'hydroélectricité, les biocarburants ou encore l'énergie produite par le bois. La conjoncture actuelle, en ce qui concerne notre consommation énergétique, regorge d'idées nouvelles qu'il reste cependant à développer de manière plus approfondie afin de les rendre pérennes. Si ces recherches se développent actuellement en masse afin de créer des énergies plus propres avec des rendements plus élevés, leur résultat est incertain. A l'heure actuelle, ces nouvelles énergies comportent des inconvénients qui les empêchent de pouvoir rivaliser avec l'énergie nucléaire, comme les problèmes de recyclages liés aux matériaux, les rendements relativement faibles, ou encore des coûts de production élevés. Ce sont ces inconvénients et le manque de résultats liés à ces nouvelles technologies qui ont poussé l'Etat à stopper les investissements liés à la production de tels outils en 2010, entravant alors de façon conséquente leur développement. Il faudra aller au-delà de ces difficultés pour obtenir des résultats probants et franchir un cap décisif qui s'avèrerait salvateur. D'un point de vue local, le Pays Roannais pourrait très bien anticiper sur ces problèmes et accorder une place plus importante au développement des types d'énergie que nous venons de citer.

Enfin, un des enjeux de l'arrêt du nucléaire est le fait que ce soit l'énergie la plus propre que nous connaissions à ce jour. En effet, elle comporte un taux proche de zéro en ce qui concerne les émissions de CO<sub>2</sub>. Grâce à l'emploi massif de cette énergie, la France dispose d'un des taux d'émission les plus bas en Europe. La disparition de cette énergie, au profit d'autres énergies plus polluantes ferait augmenter ce taux et le bilan carbone du territoire serait alors considérablement déséquilibré. Ceci impacterait alors considérablement la consommation d'énergie du territoire.

## Partie 2. Evaluation du projet au regard du scénario prospectif

### A/ Présentation de la démarche

Nous avons établi un scénario prospectif sur la base d'un arrêt progressif du nucléaire. Si celui-ci nous informe des conséquences majeures de ce type d'événement sur le Pays Roannais, à l'heure actuelle l'objectif de ce qui suit est de déterminer l'influence d'un tel scénario sur le projet que nous venons d'établir. A partir de ces constatations, nous pourrions alors dégager les points faibles du projet en de telles circonstances. Les connaître pourrait en effet constituer un puissant atout dans la détermination d'actions à suivre dans le cas où ce scénario viendrait à se produire réellement.

Nous avons choisi de présenter notre évaluation sous la forme d'un tableau reprenant point par point les propositions établies dans le cadre de notre projet pour le développement du Roannais. Ce tableau permet ainsi de visualiser globalement la cohérence et la pertinence de nos propositions au regard du scénario que nous avons présenté. Le système de notation adopté est résumé dans la légende suivante.

Légende	
	Projet non pertinent
	Projet à améliorer
	Projet adapté
	Projet très adapté

Figure 75. Légende du tableau d'évaluation du projet au regard du scénario  
Production EPI9

## B/ Résultats de l'évaluation

	PROJET	Maintien de l'utilisation du nucléaire	Abandon progressif du nucléaire
Redynamisation de la région	Création d'une coopérative sylvicole	+	++
	Développement de partenariats entre les industries de Roanne et la filière technique	-	+
	Création d'écoles (d'agriculture et de mécanique)	+	-
Ouverture du Pays Roannais	Projet POCL	++	--
	Projet A89	++	--
	Projet de contournement Sud-Ouest du Pays Roannais	+	-
Mise en valeur du territoire	Développement de la filière bois	+	++
	Projet de voie verte	+	++
	Développement du tourisme culturel et artisanat	++	++
	Valorisation des espaces naturels existants (création d'un parc naturel régional, tri sélectif, réduction des GES et habitations écologiques)	++	++
Restructuration nécessaire du tissu urbain visant à améliorer le cadre de vie	Réorganisation des lignes et cadencement des bus	+	++
	Développement du covoiturage	+	++
	Création de parc-relais	+	+
	Rénovation des bâtiments hors normes	+	++
	Création d'un éco-quartier	+	++

Figure 76. Tableau d'évaluation du projet au regard du scénario

Production EP19

Au vu de ce tableau, il semble que le projet établi soit plutôt solide face à un arrêt progressif du nucléaire. Nous pouvons néanmoins noter une grosse faiblesse provenant des projets d'accessibilité du territoire tels que l'extension de l'A89, le contournement Sud-Ouest de l'agglomération roannaise, ou encore, le projet phare du territoire : le POCL. En effet, ce projet est directement lié à l'activité du nucléaire en France. Le prix croissant de l'énergie électrique nuirait alors conséquemment à sa rentabilité et remettrait en cause son aboutissement. Dès lors, les alternatives de production d'énergie par le biais de moyens extérieurs au nucléaire (sylviculture, barrage hydroélectrique, recyclage de déchets agricoles) s'avèreraient être un atout encore plus conséquent à porter au crédit du territoire. Par ailleurs, en l'état actuel des choses, ceci pourrait constituer un argument de poids en faveur du passage de cette ligne à grande vitesse par Roanne.

## Conclusion au scénario prospectif

Tout comme le territoire français pris dans sa globalité, le Pays Roannais dépend fortement de l'énergie nucléaire. Cependant les risques évidents liés aux centrales nucléaires sont bel et bien présents. Un nouvel incident du type de ceux qui se sont produits à Tchernobyl ou plus récemment à Fukushima peuvent entraîner des protestations, qui relayées par un lobbysme – très important ici – peuvent entraîner des prises de positions politiques en faveur de l'abandon de cette énergie. La mise en application d'une telle décision entraînerait alors des conséquences importantes sur la consommation en énergie du territoire. Mais cet arrêt serait probablement progressif et des plans d'action visant à remplacer cette énergie par de nouvelles pourraient être mis en place. Ces programmes devraient s'appuyer sur la recherche et pourrait être préparé dès maintenant en encourageant le développement de ces nouvelles technologies au niveau local.

# CHAPITRE 4 : L'évaluation au regard de critères de développement durable

## Introduction à l'évaluation développement durable

Le développement durable est désormais considéré comme un fondement de la politique publique et de la stratégie des organisations. Ce concept, souvent jugé abstrait, présente effectivement un périmètre incertain et parfois un contenu imprécis, d'où la nécessité de lui donner une portée concrète et d'en faire une réalité. La nécessité d'estimer la pertinence d'un projet vis-à-vis du développement durable implique de créer un instrument d'analyse et de positionnement, ce que nous avons donc été amenés à faire. Grâce à cet outil, nous pouvons non seulement évaluer les différents aspects de notre projet au regard de critères environnementaux, économiques ou bien encore sociaux (fixés par la loi Grenelle II) ; mais nous allons également être en mesure de déterminer la prépondérance de certaines actions qui nous semblent particulièrement indispensables. Ainsi, cette démarche nous conduira à établir un plan d'actions concret, dont nous saurons qu'il sera en accord avec les enjeux de développement durable si prégnants aujourd'hui.

Partie 1 : Présentation de notre démarche .....	59
A/ La grille de développement durable .....	59
B/ Le processus d'évaluation .....	59
Partie 2 : Les Résultats de l'évaluation .....	59
A/ Analyse des profils de la gouvernance .....	59
B/ Analyse détaillée de chaque axe .....	60

## Partie 1 : Présentation de notre démarche

### A/ La grille de développement durable

La Grille Développement Durable est un outil de questionnement et d'analyse, destiné à mettre en lumière les points faibles et les points forts d'un projet au regard du développement durable. A l'aide d'un recueil de questions, la grille permet de qualifier un projet via une analyse multicritères. Pour une meilleure prise en compte du développement durable, nous avons construit notre grille d'évaluation avant d'élaborer notre projet de territoire. En effet, il est plus facile de connaître les actions à mener en ayant pris connaissance des objectifs.

Pour cela, nous avons pris pour modèle la grille RST<sub>02</sub> conçue par le RST<sup>47</sup> et le Certu, actuellement utilisée pour évaluer les projets de l'Etat face aux critères de développement durable. Nous l'avons ensuite adaptée à nos connaissances ainsi qu'aux critères fixés par la commande du Pays Roannais.

La grille se décompose donc en fonction de cinq axes : Gouvernance et démocratie participative, Dimension sociale, Dimension économique, Dimension environnementale et Interface vivable.

### B/ Le processus d'évaluation

Les performances des cinq axes précédemment cités sont évaluées suivant une échelle à six niveaux :

- *mal pris en compte* : lorsque le projet va à l'encontre des enjeux de développement durable
- *non pris en compte* : lorsque le projet n'influe pas sur les critères de développement durable
- *moyennement pris en compte* : lorsque le projet influe à minima
- *assez bien pris en compte* : lorsque le projet influe relativement positivement (AB)
- *bien pris en compte* : lorsque le projet influe positivement (B)

Une fois la grille complétée, un profil de la gouvernance évalue le respect de chaque critère face au développement durable sous forme graphique (radar) afin de mieux visualiser ses performances.

L'évaluation du territoire a d'abord été réalisée sur le territoire actuel (**voir annexe n° 6** pour avoir la grille complète), sans prendre en compte les actions de notre projet. Elle peut donc être comparée à celle effectuée post-projet à l'horizon 2030, date de mise en service de toutes les actions du projet.

## Partie 2 : Les résultats de l'évaluation

### A/ Analyse des profils de la gouvernance

Pour une meilleure visualisation de notre évaluation ex-ante et ex-post, les profils de gouvernance ont donc été schématisés sous la forme de deux graphiques de type radar donc voici les allures.

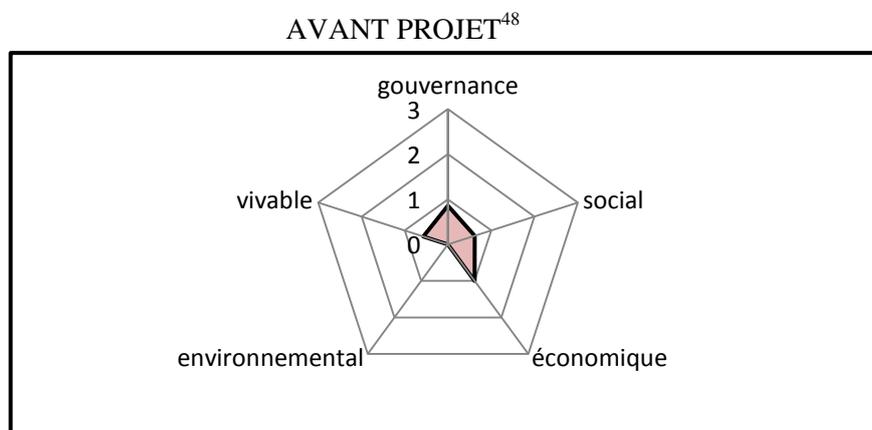


Figure 77. Profil de gouvernance du Pays Roannais avant projet

Production EP19

<sup>47</sup> Réseau Scientifique et Technique

<sup>48</sup> Pour le détail du tableau avant projet, voir annexe n°6

## APRES PROJET

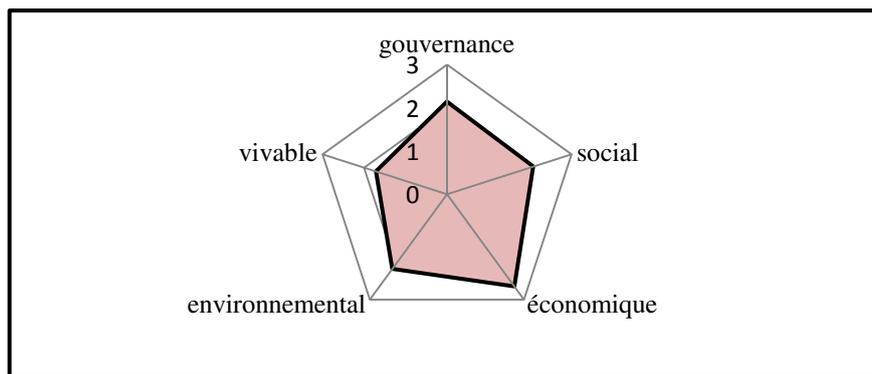


Figure 78. Profil de gouvernance du Pays Roannais après projet

Production EP19

Avant la mise en place de notre projet, les domaines environnementaux, sociaux et de bien être apparaissent comme une priorité de développement étant donnée leur faible évaluation. D'autre part, les domaines de la gouvernance et de l'économie, ayant obtenu une notation moins médiocre, nécessitent néanmoins des améliorations, ce qui vient accréditer les points faibles que nous avons évoqués lors du diagnostic territorial.

## B/ Analyse détaillée de chaque axe

Le projet global prend en compte les différents domaines cités précédemment.

tableau des performances								
			pris en compte					TOT
			mal	non	moy	AB	B	
Liste des critères à passer en revue	Explication:	note	-3	0	1	2	3	
<b>1. Gouvernance et démocratie participative</b>								
1.1. Management (décision publique)	a. Robustesse des choix	alternative à la gouvernance fractionnée	B					3
	b. Prendre en compte toutes les échelles	mise en place gouvernance à 5	AB					2
1.2. Concertation de tous les acteurs	a. Proposer des lieux de concertation	halle André Vacheresse (annexe gymnase)	moyen					1
	b. Prendre en compte les avis des instances participatives		B					3
1.3. Implication des usagers	a. Actions de communication mises en place		moyen					1
	b. Faciliter le dialogue et l'expression	gouvernance à 5 favorisant la démocratie participative	AB					2
	c. Associer les citoyens dans les instances techniques et décisionnelles.		B					3
moyenne :								<b>2,14</b>

Figure 79. Grille DD pour le critère de gouvernance

Source : Certu / Production EP19

Avec une note de 2,1/3, le modèle de gouvernance présenté dans notre projet (SCOT unique, intégration au G4) tient davantage compte des différentes échelles présentes sur le territoire et leur confère une place appropriée. La démocratie participative est également encouragée mais les actions proposées semblent trop restreintes pour influencer concrètement sur les résultats de la grille.

Liste des critères à passer en revue		Explication de la note :	note	pris en compte					TOT
				mal	non	moy	AB	B	
			-3	0	1	2	3		
<b>2. Dimension sociale</b>									
2.1. liens sociaux	a. associatif		moy					1	
2.2. solidarité	a. aide à la personne	mise en place réseau de covoiturage Aide aux personnes agées/aides à domicile déjà existantes	B					3	
	b. allocations/aide chômage/ aide scolaire (bourses)		AB					2	
	c. partage des richesses (évolution imposition, 1% entreprise)		AB					2	
2.3. compensation des inégalités sociales (cellule familiale, niveau de vie, aide sociale)	a. cellule familiale + attractivité pour rétablir la pyramide des âges	projets qui attirent des jeunes (formations), des familles (loisirs, tourisme)	AB					2	
	b. niveau de vie		AB				2		
	c. aide sociale		AB					2	
2.4. enseignement et formation		développement de l'enseignement supérieur dans les filières locales	B					3	
2.5. catégories socio-professionnelles	a. Rééquilibrer les différentes catégories		AB					2	
	b. Améliorer la compatibilité entre emplois/formations	développement partenariat entreprises/écoles	Bien					3	
	c. Egalité h/f face à l'emploi	travail sur l'équité dans chacune des filières développées	moy					1	
2.6. Compensation des inégalités territoriales	a. accès aux services publics	liens hopitaux-médecine libérale pour les populations rurales /nouveau schéma de déplacement	B					3	
	b. répartition du logement social sur le territoire	réduction de la périurbanisation/ création éco-quartier	B					3	
moyenne :								<b>2,08</b>	

Figure 80. Grille DD pour le critère social

Source : Certu / Production EP19

Par ailleurs, le projet prend en compte les critères sociaux à hauteur de 2,1/3. Des efforts sont donc faits pour réduire les inégalités sociales au sein du Pays Roannais par une meilleure organisation des schémas de transport notamment. De plus, il semblerait que le Pays Roannais dispose déjà de services d'aide à la personne. Pour rétablir la pyramide des âges et celle des différentes catégories socioprofessionnelles, actuellement déséquilibrés sur le territoire, l'accent est mis sur la formation, pour qu'elle soit en adéquation avec les professions existantes et les nouveaux postes à haute responsabilité.

Liste des critères à passer en revue		Explication de la note :	pris en compte					TOT
			mal	non	moy	AB	B	
			-3	0	1	2	3	
<b>3. Dimension économique</b>								
3.1. cohérence économique	a. Développer l'emploi local, utiliser les ressources en savoir-faire	la coopérative favorise le développement de la filière sylvicole						3
	b. Equilibrer les différentes filières	développement filière bois : savoir-faire local						3
	c. Structurer les systèmes productifs locaux	création d'un tri-pôle pour équilibrer les filières						2
3.2. dynamique économique	a. Valoriser/maintenir les filières	la coopérative dynamise la filière le tri-pôles assure une meilleure dynamique visite d'industrie						3
	b. Mieux relier recherche et production (innovation)		moy					1
3.3. Compétitivité	a. Améliorer l'image du territoire	création bâtiment signal / intégration G4 / co-biennale / visibilité liée à l'équipe de basket						3
	b. Favoriser l'augmentation/implantation d'entreprises nationales et européennes	amélioration de l'accès au Pays Roannais : A89 (Lyon), POCL (Lyon, Clermont-Ferrand)						3
	c. Maintien/ Pérennité des aides de l'Europe		AB					2
moyenne :								<b>2,5</b>

Figure 81. Grille DD pour le critère économique

Source : Certu / Production EP19

Avec une note de 2,5/3, la majorité des critères économiques fixés sont pris en compte. En effet, une grande part de notre projet est axée sur le développement et la redynamisation des filières locales que sont le textile, l'agroalimentaire et la sylviculture. Un autre axe important de notre projet est la visibilité du territoire au niveau régional puis national. Néanmoins, l'efficacité des actions proposées n'est pas immédiate et dépend de facteurs extérieurs que le Pays Roannais ne peut prévoir seul avec certitude : nouvelles infrastructures de transport, conséquences de la crise actuelle...

Liste des critères à passer en revue		Explication de la note :	pris en compte					TOT	
			mal	non	moy	AB	B		
			note	-3	0	1	2	3	
<b>4. Dimension environnementale</b>									
4.1. Gestion économe des ressources naturelles	a. Eau		moy						1
	b. Préservation du foncier naturel (forêt, corridors, ZICO, ZNIEFF,...)	réduction de la périurbanisation / création éco-quartier	B						3
	c. Préservation du foncier agricole		AB						2
4.2. impact sur l'environnement	a. Rejet de polluant		moy						1
	b. Réduction des GES	meilleure gestion stationnement à Roanne, rénovation bâtiments anciens	AB						2
4.3. pratiques environnementales	a. Prise de conscience : quantité de déchets, impact énergétique bâtiments, rénovation)	ré-organisation du recyclage	B						3
	b. Prise en compte dans les projets publics des objectifs du plan climat	analyse des émissions de GES pour mettre en place un plan climat adapté	AB						2
	c. Recours aux énergies renouvelables (augmentation de leur utilisation)	développement sylviculture / logements de tourisme en bois /biocarburants /énergie hydroélectrique	B						3
moyenne :									<b>2,13</b>

Figure 82. Grille DD pour le critère environnemental

Source : Certu / Production EP19

La note de 2,1/3 est attribuée pour l'évaluation des critères environnementaux. La progression dans ce domaine est significative. Elle est notamment liée à la tentative de réduction de la place de la voiture et une meilleure gestion de la périurbanisation. D'autres propositions comme le recyclage des déchets et le développement d'énergies renouvelables innovantes (biocombustibles, hydroélectricité) permettent d'approcher les attentes du Plan Climat.

Liste des critères à passer en revue		Explication de la note	note	-3	0	1	2	3	TOT
<b>5. Interface vivable</b>									
5.1. Effet sur la santé et la sécurité	a. Logements potentiellement insalubres	rénovations avec normes environnementales	B						3
	b. Qualité de l'air	stationnement à l'extérieur de la ville	AB						2
	c. Diminution pollution et bruit (poids lourds)	mise en place contournement S-O	AB						2
	d. Accidentologie		Non						0
	e. Offre de santé (plus de spécialistes, infrastructures spécialisées, meilleure répartition sur le territoire)	développement médecine rurale	AB						2
5.2. Acceptation de la population	a. Chacun est-il intégré dans les projets ?	débat public pour les grands projets	Ab						2
	b. Chacun est-il consulté ? Retour ?		moy					1	
moyenne :									<b>1,71</b>

Figure 83. Grille DD pour le critère de l'interface vivable

Source : Certu / Production EP19

Enfin, la note de 1,7/3 est attribuée à la dimension vivable. Des actions permettent d'améliorer les conditions de vie et de santé de la population notamment en réduisant la pollution (stationnement extérieur à la ville, contournement). La note reste peu élevée car aucun projet ne vise à réduire directement l'accidentologie. Cette note peut être nuancée en considérant que les accidents mettant en jeu des poids lourds seront réduits sur Roanne (zone la plus accidentogène) par la mise en service du nouveau contournement Sud-Ouest.

### **Conclusion à l'évaluation développement durable**

Cette analyse révèle la pertinence des choix effectués lors de l'élaboration du projet de territoire. Pour la plupart, les objectifs semblent être atteints. En effet, la logique de développement du territoire choisie prend en compte chacun des critères des domaines social et vivable, au-delà de ceux purement économiques. De plus, tout est mis en œuvre pour permettre au territoire de développer sa propre identité et de ce fait, sa visibilité à l'extérieur. Au regard de l'évolution des profils de gouvernance, le projet semble s'appuyer sur les différents piliers du développement durable.

# CHAPITRE 5 : Le programme d'actions

## Introduction au programme d'actions

Pour plus de précision dans la présentation de notre projet d'aménagement et d'infrastructure pour le Pays Roannais, nous avons sélectionné six actions qu'il nous semble primordial de mettre en place. Nous avons donc élaboré des fiches d'actions qui détaillent les enjeux, les acteurs, le financement, la réalisation technique et un planning de nos projets<sup>49</sup>.

Action n° 1 : la mise en place d'un contournement Sud-Ouest de Roanne.....	66
Action n° 2 : la création d'un bâtiment remarquable à Roanne .....	67
Action n° 3 : la création d'un éco-quartier .....	68
Action n° 4 : la création d'un parc naturel régional .....	69
Action n° 5 : la mise en place d'un SCoT unique pour le Pays Roannais.....	70
Action n° 6 : la création d'une société anonyme d'économie forestière .....	71

<sup>49</sup> Pour la planification des tâches voir annexe n°7

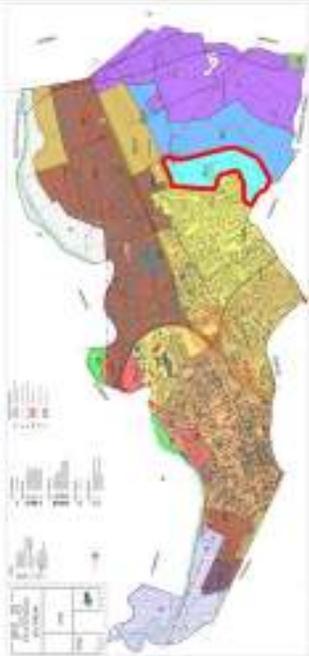
## Action n° 1 : la mise en place d'un contournement Sud-Ouest de Roanne

<b>Intitulé de l'action :</b> <b>Contournement Sud-Ouest de Roanne</b>	
<b>Domaines d'action :</b> Aménagement, environnement, social	<b>Enjeu :</b> Limiter la congestion du centre Améliorer la liaison avec des agglomérations à l'écart Limiter les nuisances Faciliter les déplacements des poids lourds Lier avec l'A89
<b>Les acteurs :</b> -Conseil Général de la Loire ( <b>maitre d'œuvre</b> ) -Grand Roanne ( <b>maitre d'œuvre</b> ) -DDE 42 ( <b>maitre d'œuvre, entretien</b> ) -Mairies des communes à proximité du contournement ( <b>maitre d'œuvre</b> ) -Différentes entités intervenant dans l'étude ( <b>assistance à la maîtrise d'ouvrage</b> ) -Entrepreneur(s) ( <b>maitre d'ouvrage</b> ) -Fournisseur en matériaux de construction ( <b>maitre d'ouvrage</b> ) -Concessionnaire... ( <b>exploitant</b> ) -Les différents acteurs économiques, sociaux, de la société civile et de l'agriculture (enjeux économique et écologique) -Les associations de riverains, de protection de l'environnement	<b>Financement :</b> <b>Environ 50 millions d'euros</b> versés par le fond de financement de l'Etat, par la Région Loire, le Département, par le Grand Roanne. 
<b>Description :</b> <b>Technique</b> Le projet sera porté par le Grand Roanne. Une fois l'accord trouvé entre les élus et l'appel d'offre pourvue, le tracé doit tout d'abord être étudié. En concertation avec toutes les instances concernées chaque partie doit être étudié, ainsi que la réalisation technique du passage au-dessus de la Loire et du raccordement à la D204 et au Boulevard Ouest. Une étude supplémentaire d'élargissement de la départementale sera nécessaire. Il faudra être en accord avec le SDRN (Schéma Directeur Routier National). L'impact, qu'il soit naturel ou en terme de nuisance, devra être évalué afin d'élaborer des systèmes « palliatifs » comme des murs anti-bruits ainsi qu'un engagement de construction respectueuse de l'environnement. Le maitre d'ouvrage doit tout particulièrement prendre en compte l'impact sur le fleuve, zone protégée et l'impact en termes de gaz à effet de serre.	
<b>Concertation</b> Lors de la discussion de l'établissement et du tracé du contournement, il est essentiel d'établir la concertation avec les citoyens concernés lors de réunion d'information et avec les associations de riverains. Ainsi tous les avis et points de vue pourront être pris en compte. Le Grand Roanne, le Conseil Général et les divers porteurs du projet doivent clairement informer les usagers.	
<b>Planification</b> Une fois les concertations terminées, c'est-à-dire 6 mois après le début de la campagne, l'appel d'offre entrainera la réponse de plusieurs entreprises chargées de la maîtrise d'ouvrage (2 entrepreneurs au moins seront nécessaire pour pouvoir mener de front la réalisation de l'ouvrage de franchissement et le tronçon de route séparément). Le maitre d'ouvrage assistée par la maîtrise d'œuvre réaliseront l'étude ce qui pourra prendre 2ans. Par la suite, vu la longueur du tracé (environ 15km) et les aménagements extérieurs à réaliser, les travaux dureront au moins 2ans et demi. Nous envisageons une mise en service d'ici 2017	
<b>Planning :</b> Janvier 2012 à mi-2014 : Etude du tracé et appel d'offre pour la construction mi-2014 à 2017 : Travaux Début 2017 : Début de l'exploitation	

**Action n° 2 : la création d'un bâtiment remarquable à Roanne**

<b>Intitulé de l'action :</b> <b>Création d'un bâtiment remarquable à Roanne</b>	
<b>Domaines d'action :</b> Urbanisme, bâtiment et visibilité	<b>Enjeux :</b> Renforcer la visibilité de Roanne et affirmer son identité de pôle remarquable de l'agglomération lyonnaise.
<b>Les acteurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Grand Roanne qui initie le projet sous forme de concours.</li> <li>- Les Promoteurs immobiliers (<b>maîtrise d'ouvrage</b>)</li> <li>- L'architecte lauréat du concours</li> <li>- L'entreprise de <b>maîtrise d'œuvre</b> pour mener les travaux.</li> </ul> 	<b>Financement :</b> <b>50 à 60 millions d'euros</b> , selon les ambitions de la municipalité.  Le financement est principalement assuré par le Grand Roanne. Conjointement aux promoteurs, ils établissent un bail à destination des futurs utilisateurs.
<b>Description :</b> Il s'agit de créer un bâtiment d'envergure dans la ville de Roanne qui infléchisse de manière remarquable la silhouette urbaine de la ville et <b>transmette une image forte de Roanne</b> aux visiteurs des environs. Ce projet pourra prendre une forme verticale, répondant de manière grandiose aux éléments de relief qui bordent le Pays Roannais, à savoir les Monts de la Madeleine et les Monts du Forez. Les premiers étages laisseraient une grande <b>place aux loisirs et à la culture</b> , abritant par exemple des grandes enseignes ou alors l'écomusée agrandi, tel qu'il a été souhaité dans notre projet. Les étages supérieurs pourront accueillir <b>les bureaux d'entreprises</b> grandement inscrites dans le patrimoine de la région tel que Carré Blanc ou Michelin. Tous les équipements nécessaires à des conditions de travail optimales seront mis en place comme un restaurant d'entreprise et des locaux de haute qualité, afin de donner l'image la plus satisfaisante de l'accueil qu'offre Roanne à ses investisseurs. L'implantation d'un tel édifice générera un dynamisme certain à l'emplacement où il sera construit. En outre, il se doit d'être un élément visible et central dans le paysage roannais. Voilà pourquoi il pourrait être couplé à la gare déjà existante ou encore à une hypothétique gare construite pour le passage du projet de ligne à grande vitesse POCL. Un tel projet serait alors le point de départ pour la <b>création d'un nouveau centre dynamique</b> qui serait un complément au centre déjà existant et matérialiserait la volonté de Roanne de renforcer ses liens avec l'agglomération lyonnaise.	
<b>Planning :</b> <i>Il s'agit de synchroniser la construction d'une nouvelle gare, ou l'aménagement de l'existante avec la construction du projet.</i> <u>Janvier 2017 – Mai 2017</u> : Lancement et aboutissement du concours architectural. <u>Mai 2017- Août 2017</u> : Appel d'offre et PRO-DCE. <u>Septembre 2017 - Décembre 2018</u> : Phase d'étude <u>Janvier 2018 – Décembre 2019</u> : Déroulement des travaux. <u>Janvier 2020</u> : Prise de possession des locaux, achèvement du projet POCL.	

## Action n° 3 : la création d'un éco-quartier

<p><b>Intitulé de l'action :</b>  <b>Création d'un éco quartier dans la ville du Coteau</b></p>	
<p><b>Domaines d'action :</b>                  Environnement - Socio économie – Urbanisme</p> 	<p><b>Enjeux :</b>                  Favoriser le développement durable en développant un urbanisme économe en espace et en déplacement</p>
<p><b>Les acteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Grand Roanne</li> <li>- La mairie du Coteau</li> <li>- Les collectivités territoriales en partenariat avec EPORA (un Établissement Public d'État, spécialisé dans le domaine foncier, au service des projets des collectivités territoriales.)</li> </ul> <p>On associera également les différents acteurs qui participeront à la rédaction de la « charte des éco quartiers » : les entreprises de construction, les architectes, les habitants de l'éco quartier entre autre.</p>	<p><b>Financement :</b>  <b>10 à 12 millions d'euros pour 5 hectares, pour une trentaine de logements.</b></p> <p>Le financement pourrait être endossé de façon équitable par l'Etat, les collectivités territoriales, la caisse des dépôts et les secteurs privés. Mais des aides du conseil général, du FEDER et de l'Europe peuvent être aussi apportées pour un tel projet environnemental.</p>
	<p><b>Description :</b></p> <p>Une partie de la commune du Coteau au Sud de Roanne (entourée en rouge) présente une zone à urbaniser à dominante d'habitat, selon le PLU du Coteau ci-contre (datant de 2007):</p> <p>Notre projet constituera un pas en avant dans l'implication du Roannais en matière de développement durable. Les logements de l'éco quartiers répondront à des normes bien définies:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une <b>réduction des consommations énergétiques</b> (minimum de consommation au m<sup>2</sup> pour les bâtiments, réduction de la consommation d'eau par recyclage des eaux pluviales)</li> <li>- une <b>meilleure gestion des déplacements</b> avec limitation de la voiture et utilisation de transports doux ( <u>pistes cyclables</u>, parking à vélo sécurisé, de <u>voies piétonnes</u>, <u>arrêts de bus</u>...).</li> <li>- une <b>limitation de la production de déchets</b> : avec la <u>collecte sélective des déchets</u></li> <li>- favoriser la <b>biodiversité</b></li> <li>- les matériaux de construction utilisés et les chantiers peuvent faire l'objet d'une attention particulière (meilleure gestion des déchets de chantier, réutilisation d'éléments dans le cadre d'une réhabilitation...)</li> </ul>
<p><b>Planning :</b></p> <p><u>Janvier 2012- juin 2012</u> : Déclaration d'intention (choix précis du site, traitement obligatoire des 24 thématiques de l'urbanisme durable selon la charte, formaliser le système de management de l'opération).</p> <p><u>Juin 2012- janvier 2014</u> : Etudes préalables (lancement des études spécifique aux éco-quartiers, première estimation du projet dans sa dimension développement durable)</p> <p><u>Janvier-Juin 2014</u> : Etudes pré-opérationnelles (élaboration du cahier des charges des espaces publics et bâtiments, engagement de développements durables des PLU, Bilan financier)...</p> <p><u>Janvier 2016</u> : Début de Réalisation du projet (dure environs 5 à 8 ans)</p>	

## Action n° 4 : la création d'un parc naturel régional

<b>Intitulé de l'action :</b> <b>Création d'un Parc Naturel Régional</b>													
<b>Domaines d'action :</b> Environnement - Socio économie - Urbanisme	<b>Enjeu :</b> Ancrer le territoire dans des perspectives de développement durable.												
<b>Les acteurs :</b> -Le Conseil Régional Rhône Alpes - Le Conseil Général Loire - Les 10 Communautés de Communes concernées, - L'Etat - L'Union Européenne. On associera également les différents acteurs économiques, sociaux, de la société civile et de l'agriculture pour la rédaction de la charte. On pourra notamment citer les différentes Chambres : de Commerce et d'Industrie, d'Agriculture, de Métiers et d'Artisanat. On s'assurera qu'il y ait constamment une écoute de la volonté des citoyens et des associations.	<b>Financement :</b> Le coût de fonctionnement d'une telle structure est d'un peu moins de <b>3 millions d'euros par an</b> , qui serait financé de la manière suivante :  <table border="1"> <caption>Répartition du financement</caption> <thead> <tr> <th>Parti</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région RA</td> <td>45%</td> </tr> <tr> <td>Dept 42</td> <td>17%</td> </tr> <tr> <td>EPCI</td> <td>17%</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>12%</td> </tr> <tr> <td>UE</td> <td>3%</td> </tr> </tbody> </table> En ce qui concerne l'investissement, le montant et la participation vont dépendre du type d'action menée. Le financement sera alors réparti entre les différents partis prenants à cette action.	Parti	Pourcentage	Région RA	45%	Dept 42	17%	EPCI	17%	Etat	12%	UE	3%
Parti	Pourcentage												
Région RA	45%												
Dept 42	17%												
EPCI	17%												
Etat	12%												
UE	3%												
<b>Description :</b> Le Parc National du Roannais va concerner l'ensemble du territoire du Pays Roannais à l'exception de Grand Roanne Agglomération, seul grand espace urbanisé du pays.  Sur ce territoire l'ensemble des acteurs aura souscrit à une charte. Cette charte regroupera plusieurs documents issus d'un diagnostic territorial et des volontés de développement issues de la concertation. Elle comportera : - Le projet de protection et de développement pour les 12 ans à venir. - Un plan qui déclinera les interventions prévues en fonction des particularités du territoire. - Les statuts de l'organisme de gestion, ses moyens et ses instances consultatives (comités scientifiques, commissions...) - La marque du Parc. - Un programme d'actions prévisionnel à trois ans ainsi que son financement total.  Nous voudrions que l'organisme qui gèrera ce Parc soit un syndicat mixte ouvert. Ainsi nous pourrons y intégrer, en plus des collectivités locales concernées, les Chambres décrites dans la partie acteur. L'organisme de gestion du Parc possède le droit d'user d'une marque pour sa communication et la valorisation de produits, de services ou de savoir-faire de son territoire. Ainsi cette marque pourra se confondre avec celle proposée dans l'approche multi-filières autour de l'agroalimentaire. Par ailleurs la charte du PNR pourra être un moyen supplémentaire pour augmenter le poids de toutes les autres mesures qui encouragent l'économie et la préservation du territoire.													
<b>Planning :</b> <u>Janvier 2012- juin 2012</u> : Délibérations sur l'étendue du Parc par le Conseil Régional <u>Juin 2012- janvier 2014</u> : Délégation au Pays Roannais d'établir la charte en concertation avec tous les acteurs. <u>Janvier 2014-Juin 2014</u> : Approbation de la Charte par les communes, les EPCI et le département. <u>Juin 2014-Janvier 2015</u> : Validation par le Conseil Régional puis transmission au Ministre en charge de l'Environnement via le préfet de région. <u>Janvier 2015</u> : Décret du Premier Ministre. <u>Janvier 2018</u> : Fin du premier programme d'actions. <u>Janvier 2024</u> : Début de révision de la charte. <u>Janvier 2027</u> : Signature de la nouvelle charte.													

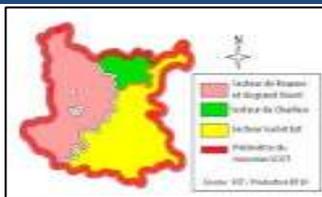
## Action n° 5 : la mise en place d'un SCOT unique pour le Pays Roannais

### Intitulé de l'action :

### Mise en place d'un SCOT unique sur le Pays Roannais avec une approche par secteurs géographiques

#### Domaines d'action :

Gouvernance  
Développement durable



#### Enjeux :

Etablir une stratégie favorisant la cohérence de l'ensemble du territoire et simplifiant les démarches pour une meilleure efficacité.

#### Les acteurs :

- Les EPCI du Pays Roannais et la population.
- Les services de l'Etat et la société civile.

#### Financement :

- Subventions de l'Etat.
- Moyens propres des EPCI du Pays Roannais.

#### Description :

##### Etape 1 : La concertation publique :

Elle permet d'impliquer la population concernée par le Schéma. Il s'agit de présenter le projet dans la presse locale, lors d'expositions et de réunions publiques où tous les avis peuvent s'exprimer. Le pays est invité à associer les représentants de la société civile qui se chargeront en partie d'expliquer aux habitants les points forts du projet dans sa dimension sociale.

##### Etape 2 : Association des personnes publiques :

Les services de l'Etat sont associés à la procédure d'établissement du SCOT, à l'initiative du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou sur demande du Préfet.

Sont consultées à leur demande les autres collectivités territoriales concernées : Présidents du Conseil Régional, du Conseil Général, des Groupements Intercommunaux, Maires des communes voisines et organismes consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre de Métiers, Chambre d'Agriculture).

##### Etape 3 : Le débat :

Un débat a lieu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, au plus tard quatre mois avant l'arrêt du projet de Schéma.

##### Etape 4 : Arrêté du projet de Schéma

Le projet de Schéma est arrêté par délibération de l'établissement public.

Cette délibération est affichée pendant un mois au siège de l'EPCI et dans les Mairies concernées.

Le projet est ensuite transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration.

Faute de réponse expresse, leur avis est réfuté favorable à l'expiration d'un délai de 3 mois.

Les associations d'usagers sont consultées à leur demande.

##### Etape 5 : Enquête publique

Le projet de Schéma doit être soumis à enquête publique par le Président de l'EPCI pendant 2 mois.

Le dossier comporte : le rapport de concertation, le document d'orientations, les documents graphiques, les avis des personnes publiques associées, et le cas échéant, les « porter à connaissance » préfectoraux (lois et règles applicables).

##### Etape 6 : Approbation définitive

Un Commissaire Enquêteur remet un rapport à l'EPCI. En cas de modifications mineures, celui-ci peut adopter son SCOT.

Au terme d'un délai de 10 ans à compter de la dernière délibération approuvant le SCOT ou portant sa mise en révision, l'EPCI compétent devra procéder à une analyse des résultats de l'application du SCOT et délibérer sur son maintien ou sa mise en révision.

#### Planning :

-Janvier 2012 : Organisation de la démarche SCOT par le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays

-Mars 2014 : Présentation du Diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement du SCOT du Pays

-Décembre 2014 : Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable aux acteurs concernés.

-Novembre 2015 : -Présentation du Document d'Orientations Générales

-Janvier 2016: Enquête publique sur le projet de SCOT arrêté.

-Février 2016: Approbation du SCOT par le Comité Syndical du Pays Roannais.

## Action n° 6 : la création d'une société anonyme d'économie forestière

<b>Intitulé de l'action :</b> <b>Création d'une société anonyme SOEFR (société d'économie forestière du Roannais)</b>	
<b>Domaines d'action :</b> sylviculteurs du Pays Roannais	<b>Enjeux :</b> Financer la sylviculture en proposant des prêts à taux bonifiés grâce : 1) un fonds de garanti qui couvre 70% du prêt bancaire 2) une bonification des taux due à la région Rhône-Alpes (3%)
<b>Les acteurs :</b> - Le Pays Roannais - un syndicat de sylviculteurs préalablement constitué crée la SA et apporte en particulier le capital estimé à 300000 euros -La SOEFR apportent un fonds de garanti pour obtenir des taux d'intérêt compétitifs -La région Rhône-Alpes prend en charge 3% du prêt (c'est la bonification) -Le réseau bancaire (crédit agricole, crédit mutuel...) signe des conventions (habilitations à délivrer des prêts SOEFR) avec la SOEFR et la Région.	<b>Financement :</b> <b>Au départ :</b> Les actionnaires (le plus grand nombre possible de sylviculteurs) font un apport personnel en numéraire (le plus important possible) et deviennent de fait actionnaire de la SA. Le but est d'avoir le plus grand capital possible (objectif de 300 000 euros) d'où on tirera le fonds de garanti (200 000 euros) qui sera déposé dans les banques partenaires pour couvrir 70% du prêt. Cela implique pour la banque un risque plus faible et donc des taux d'intérêt plus bas <b>Ensuite :-</b> Tout bénéficiaire d'un prêt verse une cotisation à la SOEFR = 2% du montant du prêt. -La Région participe au fonctionnement de la SOEFR à hauteur de 2 % du montant total des prêts accordés dans l'année.
	
<b>Description :</b> La SOEFR met à la disposition des propriétaires sylviculteurs des prêts à des conditions bonifiées qui leur permettent de réaliser leurs travaux forestiers. Les investissements bonifiés sont de plusieurs types : <b>1) Les travaux en forêt :</b> les opérations de boisement, reboisement, dépressage, débroussaillage, élagage, regonflage. <b>2) Les travaux d'équipement :</b> équipements de DFCI, voies de desserte. <b>3) La gestion forestière :</b> achat de matériels forestiers, prêts-relais sur subventions, restructuration de la propriété forestière : achat de parcelles forestières contiguës, achat de parts au sein d'un groupement forestier, achat de quotes-parts au sein d'une indivision. <b>Bénéficiaires :</b> Les prêts consentis sont réservés exclusivement aux actionnaires de la SOEFR <b>Modalités d'intervention :</b> La durée initiale du prêt est comprise entre 1 et 5 ans .Le montant maximal de l'encours par emprunteur est fixé à 20000 euros. Le taux du prêt est fixe sur toute la durée du prêt. Le plafond annuel des prêts bonifiés (fonction du dépôt de garanti placé sur un compte de la banque ayant signé la convention tripartite (banque, SOEFR, Région)) figure expressément dans la convention	
<b>Planning :</b> <u>Année 2012 :</u> Nous portons ce projet à la connaissance du Pays Roannais et démontrons sa pertinence pour la sylviculture Roannaise. <u>Année 2013 :</u> Le Pays Roannais porte le projet et en fait la publicité auprès des sylviculteurs (réunions publiques, tables rondes...) et simultanément démarche le réseau bancaire. <u>Année 2014 :</u> constitution du syndicat des sylviculteurs (établir des statuts et les déposer en mairie...) <u>Année 2015 :</u> Création de la SA (trouver un local, rédiger les statuts, nommer les membres du conseil d'administration, dépôts des fonds à la CDC, immatriculation au Registre des commerces et des Sociétés...) Début année 2016 : la SOEFR est opérationnelle et instruit les premiers dossiers de demande de prêts.	

# Conclusion

---

A travers le présent document, notre bureau d'étude a fourni sa réponse à la sollicitation du Pays Roannais concernant l'appel à projets lancé par le MEDDTL<sup>50</sup>. Pour cela, nous avons tenté d'avoir une approche aussi exhaustive et objective que possible relativement aux différents enjeux du territoire, et ce afin de proposer une vision globale du Pays Roannais à l'horizon 2030.

Nous avons, dans un premier temps, mis en place un diagnostic précis du territoire suivant les thématiques économiques, sociales, environnementales et infrastructurelles, afin d'en dégager les difficultés comme les atouts ; les menaces comme les opportunités. Nous avons ensuite proposé des alternatives afin de faire du Pays Roannais un territoire d'accueil de qualité, à nouveau dynamique, et durable.

De fait, outre les difficultés d'ordre social ou démographique, et bien que le territoire patisse d'un enclavement partiel, le Pays Roannais jouit de diverses richesses capables d'enrayer la dynamique de déclin qu'il a pu connaître dans un passé assez récent. Nous avons relevé en particulier les ressources naturelles avec une forte présence forestière (les Monts de la Madeleine), les paysages fluviaux (bord de Loire), et l'existence de plaines. Celles-ci doivent, selon nous, concourir au développement du Pays Roannais avec l'essor du tourisme, de la filière agro-alimentaire et de la sylviculture.

Bien sûr, ce développement doit s'appuyer sur les opportunités que représentent la réalisation des projets d'infrastructures routière (A89) et ferroviaire (projet POCL). Par ailleurs, afin de redonner une image de dynamisme et d'attractivité au secteur étudié, nous invitons les acteurs du territoire à accorder leurs soutiens aux services de proximités tels que les commerces, l'accès aux soins, l'éducation.

L'ambition et l'envergure du projet nous ont incité à nous questionner sur son opportunité et sa pertinence face aux deux décennies à venir. C'est pour cela que notre projet a été confronté à un scénario prospectif basé sur la disparition progressive du nucléaire ainsi qu'une grille de critères de développement durable pour attester de la qualité de nos projets par rapport aux objectifs fixés par la loi Grenelle II. Ces comparaisons nous ont permis d'élaborer un programme d'actions visant à aider les acteurs du Pays Roannais quant aux projets pertinents à soutenir et ce quel que soit le futur envisagé.

---

<sup>50</sup> Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement

## CHAPITRE 6 : Synthèse

En réponse à votre commande, notre équipe a été amenée à conduire un projet d'aménagement du territoire et d'infrastructure sur le Pays du Roannais, comportant une phase exploratoire, puis une étude plus spécifique d'un projet répondant à vos attentes, mais également aux enjeux que nous aurons relevés lors de notre analyse. Dès lors, notre démarche nous a d'abord conduits à dégager les atouts et les difficultés du territoire. En effet, afin de proposer un projet global et cohérent à l'échelle du Pays Roannais, nous avons procédé à l'élaboration d'un diagnostic territorial. En examinant les aspects liés à la socio-économie, aux déplacements et aux transports, à l'urbanisme et à l'environnement, nous avons pu prendre conscience des opportunités et des menaces auxquelles devrait répondre notre projet.

### Notre diagnostic

**Grand Roanne :**  
44% de la population  
58% des commerces

Le Pays est marqué par un **fort passé industriel**, dont témoignent les quelques friches urbaines encore visibles, qui nuisent à son image. Par ailleurs, le territoire a longtemps connu une **déprise démographique** : la population globale a diminué durant près de trente ans, mais le phénomène aujourd'hui s'inverse et certaines zones comme Charlieu ou la périphérie de Roanne connaissent un regain. Mais ces nouvelles dynamiques ont entraîné un processus de **périurbanisation** encore prégnant. Nous constatons également de grandes disparités en termes de salaires et d'emplois au sein du Roannais. Les indicateurs sociaux-économiques observés, tels que le taux de chômage ou le revenu moyen par habitant, sont la conséquence d'une faible tertiarisation de l'économie. La vacance et la vétusté des logements proposés révèlent un secteur de l'habitat en recherche d'un nouveau souffle. S'ajoutent à ces difficultés un **manque évident de visibilité** du Pays, que ce soit dans son organisation interne ou dans ses relations avec les métropoles voisines.

Toutefois, le territoire possède des atouts indéniables qui doivent constituer des pistes de réflexion pour son développement économique et social. Les **activités agricole et sylvicole de qualité**, développées sur le territoire, contribuent à l'identité plutôt rurale du Roannais, et constituent un appui pour la filière agroalimentaire. La **diversité et l'authenticité des paysages** incitent au déploiement du secteur touristique, en améliorant notamment l'image du Pays. Enfin, le Roannais dispose d'un réseau routier secondaire relativement dense et profitera des aménagements de la RN7 et de la présence de l'A89, se rendant ainsi plus ouvert sur l'extérieur.

33 % de plus de 60 ans  
en 2020

De plus, avec la récente prise en compte de ces constats, de nouvelles dynamiques se sont mises en place sur le territoire, en vue de sa redynamisation. Ainsi, par exemple, le renouvellement urbain ou encore la maîtrise énergétique sont autant de démarches à soutenir et à intensifier.

Ainsi, suite à cette analyse, nous nous sommes interrogés sur les actions concrètes qui permettraient de redynamiser le Pays Roannais et d'en faire un territoire de qualité. Pour cela, nous nous plaçons à l'horizon 2030 où les évolutions sociétales et macro-économiques constituent autant d'incertitudes auxquelles nous devons le confronter.

Roanne : 77<sup>ème</sup> /100 des  
villes où il fait bon vivre

### Notre projet

Tout d'abord, nous avons souhaité mettre un point d'honneur à **préserver les richesses naturelles du Pays Roannais**, d'une part en généralisant un système de tri sélectif à l'ensemble du territoire, d'autre part en agissant de manière mesurée sur les principaux facteurs des émissions de GES.

Ensuite, nous souhaitons **développer l'activité touristique** autour de deux axes : un tourisme dit « vert » avec la valorisation des espaces naturels existants, comme l'implantation d'un parc naturel régional afin de mettre en valeur les produits locaux et les traditions de la région. Le second axe réside dans la création d'une co-biennale entre Lyon, St-Etienne et Roanne, mettant en exergue le savoir-faire local à savoir le textile, symbole du patrimoine culturel du Pays, mais aussi d'un artisanat de qualité.

Au niveau économique, nous considérons qu'il est essentiel de **redynamiser les secteurs existants**. C'est pourquoi nous proposons notamment la création d'une coopérative sylvicole, rendant ainsi les agriculteurs moins dépendants des fluctuations de leurs biens.

Nous avons également souhaité développer conjointement les secteurs de l'agroalimentaire et de la gastronomie, par la création d'un double-label concernant à la fois les établissements et les produits du terroir.

**8 000 habitants en moins  
depuis 1975**

Concernant l'habitat, nous souhaitons **maîtriser au mieux le phénomène d'étalement urbain**. Pour cela, nous préconisons les opérations de démolition-reconstruction (comme celles menées par l'agence nationale de rénovation urbaine), l'exploitation des nombreuses ressources foncières, ou encore la requalification des friches tout en gardant à l'esprit la nécessaire transition vers un habitat plus durable et plus performant. Nous proposons ainsi de renforcer l'aménité du Pays et plus particulièrement des centres urbains, par la création notamment d'un éco-quartier labellisé.

Concernant le transport, nous souhaitons mettre en place plusieurs actions. Dans un premier temps, pour remédier au phénomène de congestion créé par la convergence du réseau routier dans le centre de Roanne, nous **réexaminerons l'opportunité du contournement sud-ouest**, qui permettrait d'offrir une alternative routière aux poids lourds destinés au transport de marchandises, réduisant de ce fait les pollutions sonores et environnementales. En parallèle, nous prévoyons un cadencement nouveau et une **multiplication de la fréquence des lignes de transports en commun** ainsi que l'approfondissement de la réflexion sur le projet de parking relais au niveau du pont Maréchal. Ce parking, idéalement situé au niveau d'un échangeur de la RN7 et à proximité d'un arrêt de la ligne de bus principale, encouragerait les automobilistes à la multi modalité et au covoiturage, rendant ainsi le centre-ville plus agréable.

Plus généralement, afin d'optimiser l'organisation interne du Pays Roannais, nous avons envisagé de clarifier les problèmes de gouvernance fragmentée en plaçant la concertation au cœur des décisions, et en proposant **un Scot unique**.

**Penser un autre mode de  
gouverner...**

En termes de formation, nous souhaitons ouvrir des écoles supérieures en accord avec l'image du Pays et l'offre d'emploi liée aux activités principalement développées (école de mécanique et école d'ingénieurs agricoles). De fait, ces domaines présentent peu de concurrence avec les métropoles voisines. Cela nous permettra de développer en parallèle les liens entre ces écoles et les entreprises locales, renforçant ainsi le secteur de l'emploi, et limitant le phénomène d'exode qui touche particulièrement les populations jeunes.

Enfin, pour soutenir les initiatives précédentes qui visent en premier lieu à attirer de nouveaux habitants, il nous semble primordial de **renforcer l'offre de santé**. Il s'agit ici de créer des coopérations entre l'hôpital de Roanne, subissant une forte demande, et les médecins libéraux pour que ces derniers puissent intervenir au domicile des patients.

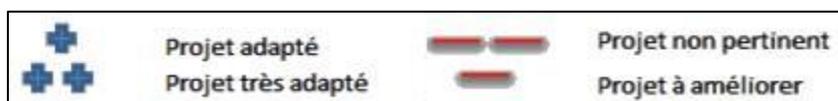
Nous avons ensuite imaginé un scénario afin d'évaluer la pertinence de nos projets. Nous l'avons voulu très contraignant en termes énergétiques, afin de tester les limites de nos propositions.

## Notre scénario prospectif

**En cas de retrait du nucléaire  
en France ...**

Les récents incidents du site japonais de Fukushima ont suscité de vives réactions au sein de la communauté internationale, dont a procédé une prise de conscience de la part des autorités politiques. Bien que la France reste sur ses positions pour le moment, l'hypothèse qu'elle change d'avis et s'oriente vers un retrait progressif du nucléaire demeure envisageable. La dépendance énergétique au nucléaire représentant actuellement 76.7 % à l'échelle nationale, la nécessité de trouver d'autres alternatives serait alors imminente étant donnée l'augmentation constante du prix du baril de pétrole. Ainsi, le Pays Roannais ne pourra pas se reposer sur cette ressource éphémère et doit donc être capable de rebondir dans les circonstances d'une telle crise énergétique.

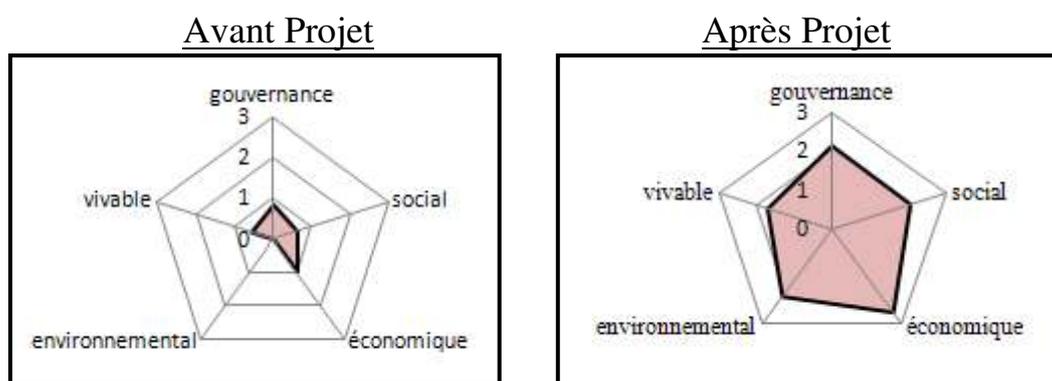
C'est pourquoi nous avons établi une grille de critères permettant d'évaluer chaque aspect de notre projet relativement aux évolutions des besoins énergétiques d'ici 2030, afin de noter ceux qui sont les plus pertinents selon l'échelle suivante.



Domaine d'influence	PROJET	Maintien de l'utilisation du nucléaire	Abandon progressif du nucléaire
Redynamisation de la région	Création d'une coopérative sylvicole	+	++
	Développement de partenariats entre les industries de Roanne et les filières techniques	-	+
	Création d'écoles (agriculture et mécanique)	+	-
Ouverture du Pays Roannais	Projet POCL	++	---
	Projet A89	++	---
	Projet de contournement Sud-Ouest	+	-
Mise en valeur du territoire	Développement de la filière bois	+	++
	Projet de voir verte	+	++
	développement du tourisme culturel et artisanal	++	++
	valorisation des espaces naturels existants (création d'un parc naturel régional, tri sélectif, réduction des GES et habitation écologiques)	++	++
Restructuration nécessaire du tissu urbain visant à améliorer le cadre de vie	Réorganisation des lignes et cadencement des bus	+	++
	Développement du covoiturage	+	++
	création de parc-relais	+	+
	Renovation des bâtiments hors normes	+	++
	Création d'un éco-quartier	+	++

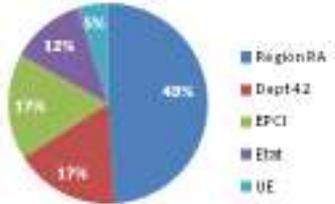
### Notre analyse face aux critères de développement durable

En parallèle, nous avons mis en place une grille réunissant les critères de développement durable dans cinq domaines, afin d'évaluer notre projet au vu des exigences environnementales rappelées dans l'appel à projets. Cet outil nous a notamment permis de comparer l'évolution de la situation du Pays Roannais entre son état actuel, tel que nous l'avons évalué, et ce qu'il serait à l'horizon 2030, suite à la mise en place de tous les volets exposés dans notre projet.



Nous avons ainsi pu sélectionner les actions à mener qui nous semblaient les plus pertinentes à la fois en termes de résistance aux contraintes énergétiques, mais aussi au regard des principaux critères de développement durable (cf. tableau récapitulatif).

## Notre programme d'actions

Projets	Domaines	Descriptif/Objectifs	Financement	Echéance
Développer la sylviculture	Economie Sylviculture	Créer la Société d'Economie Forestière du Roannais  Aide au financement de l'activité sylvicole	70% Fonds de garantie 30% Banque 	<b>2015</b> : Création de la SA
Créer un parc naturel régional	Environnement Socio-économie Urbanisme	Classer l'ensemble du Pays Roannais en Parc Naturel (sauf Grand Roanne)  Mettre en valeur le territoire à travers sa biodiversité et ses produits artisanaux	<b>3 millions d'euros par an</b> 	<b>Janvier 2015</b>
Redynamiser l'image du Pays	Urbanisme Batiment Visibilité	Création d'un bâtiment signal à Roanne 	Grand Roanne Investisseurs privés	<b>Janvier 2020</b> : Livraison du bâtiment
Alternative à la gouvernance	Gouvernance Développement Durable	Créer un SCOT unique  Renforcer la cohérence du territoire	Subventions de l'Etat EPCI du Pays Roannais 	<b>Février 2016</b> : Approbation du SCOT
Désengorger le centre	Aménagement Environnement Social	Créer un contournement sud-ouest  Limiter la congestion et les nuisances dans le centre	Environ <b>50 millions d'euros</b> Grand Roanne Conseil Général de Rhône-Alpes	<b>2017</b>
Créer un éco-quartier	Environnement Socio-économie Urbanisme	Créer un éco-quartier Favoriser le développement durable en privilégiant le recyclage foncier 	De <b>10 à 12 millions d'euros</b>  Etat, collectivités territoriales Caisse des dépôts, secteurs privés. Conseil général, FEDER, Union Européenne	<b>2020</b> : Livraison des habitations

Ainsi, nous avons pu examiner les dépendances énergétiques du Pays Roannais qui risquaient d'être un frein à son développement selon les évolutions économiques et sociétales internationales. Mais nous avons également remarqué le fort potentiel d'un Pays qui peut offrir une bonne qualité de vie tout en présentant des richesses issues d'un patrimoine à préserver et à rendre plus visible, faisant de lui une alternative exemplaire à la métropole lyonnaise.

# Annexe n°1 : Réseau interurbain

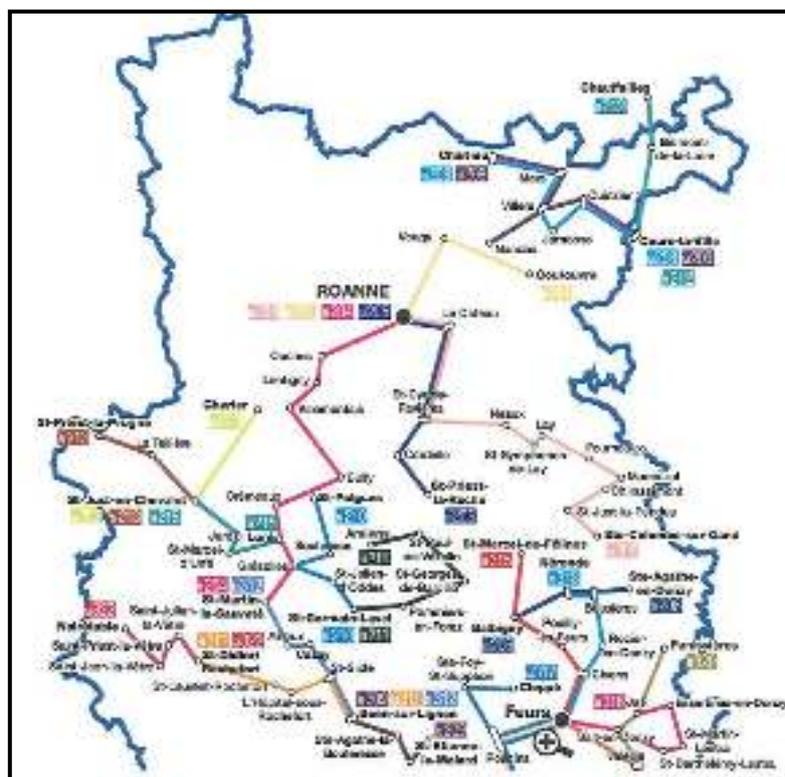
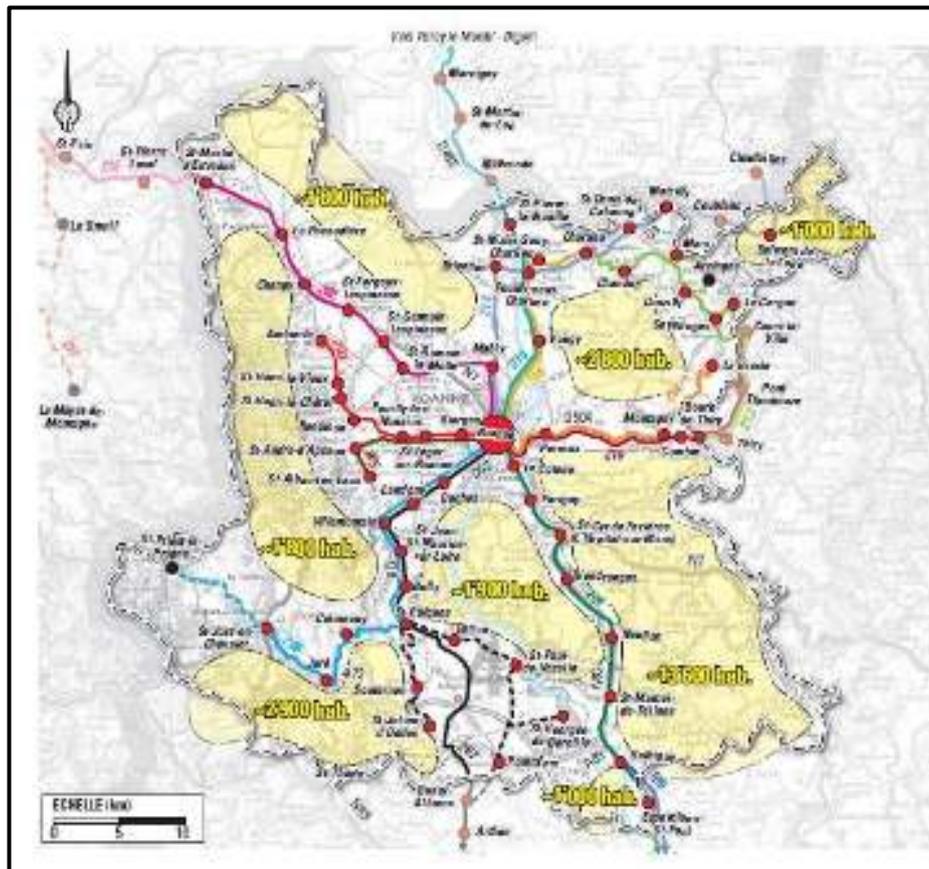


Figure 84. Réseau interurbain du Pays Roannais  
Source : Pays Roannais / INSEE – RPG 1999



## Annexe n° 3 : Calculs du Bilan Carbone

	Charlieu	Grand Roanne	Influences lyonnaises	Pays d'Urfe Val d'Aix	Renaison-Pacaudière	TOTAL
Emissions en kg équivalent carbone						
<b>Résidentiel</b>	<b>11 853 640</b>	<b>41 387 883</b>	<b>14 100 174</b>	<b>4 854 398</b>	<b>11 764 257</b>	<b>83 960 352</b>
Chauffage et ECS fossiles - logement	9 917 847	34 357 925	11 525 603	3 898 330	9 379 265	82%
Electricité résidentiel	1 483 757	5 661 642	2 001 640	730 448	1 874 837	14%
Pertes en ligne de l'électricité	118 701	452 931	160 131	58 436	149 987	1%
Halocarbures de Kyoto	333 336	915 384	412 800	167 184	360 168	3%
<b>Déplacements de personnes</b>	<b>5 156 277</b>	<b>16 913 102</b>	<b>6 377 787</b>	<b>1 994 312</b>	<b>6 630 419</b>	<b>37 071 898</b>
Déplacements des résidents en voiture	5 015 035	13 600 270	4 547 932	1 551 529	5 802 377	82%
Déplacements des résidents en bus et car	66 078	338 538	670 942	19 838	761 316	5%
Déplacements des résidents en avion	0	0	0	0	0	0%
Déplacements des résidents en modes ferrés	0	0	0	0	0	0%
Trafic automobile des visiteurs	73 356	2 429 407	1 070 540	420 174	65 726	11%
Visiteurs en bus et autocars	1 807	544 889	88 374	2 772	1 000	2%
<b>Construction et voirie</b>	<b>1 444 660</b>	<b>3 475 276</b>	<b>2 712 248</b>	<b>618 919</b>	<b>1 672 188</b>	<b>9 923 291</b>
Bâtiments	1 444 660	3 475 276	2 712 248	618 919	1 672 188	
Routes et infrastructures	0	0	0	0	0	
<b>RECAPITULATIF (téq carbone)</b>						
<b>Résidentiel</b>	<b>11853,64049</b>	<b>41 388</b>	<b>14 100</b>	<b>4 854</b>	<b>11 764</b>	<b>64%</b>
<b>Déplacements de personnes</b>	<b>5 156</b>	<b>16 913</b>	<b>6 378</b>	<b>1 994</b>	<b>6 630</b>	<b>28%</b>
<b>Construction et voirie</b>	<b>1 445</b>	<b>3 475</b>	<b>2 712</b>	<b>619</b>	<b>1 672</b>	<b>8%</b>
<b>TOTAL (tonnes)</b>	<b>18 455</b>	<b>61 776</b>	<b>23 190</b>	<b>7 468</b>	<b>20 067</b>	

	Charlieu	Grand Roanne	Influences lyonnaises	Pays d'Urfe Val d'Aix	Renaison-Pacaudière
<b>Population</b>	23950	70201	29672	10689	24298
<b>Résidentiel par habitant kg équivalent</b>	494,93	589,56	475,20	454,15	484,17
<b>Déplacements de personnes par habitant kg équivalent</b>	215,29	240,92	214,94	186,58	272,88
<b>Construction et voirie par habitant kg équivalent</b>	60,32	49,50	91,41	57,90	68,82
<b>Total par habitant kg équivalent</b>	<b>770,55</b>	<b>879,99</b>	<b>781,55</b>	<b>698,63</b>	<b>825,86</b>

Figure 86. Tableau de calcul des émissions de GES sur le territoire

Production EP19

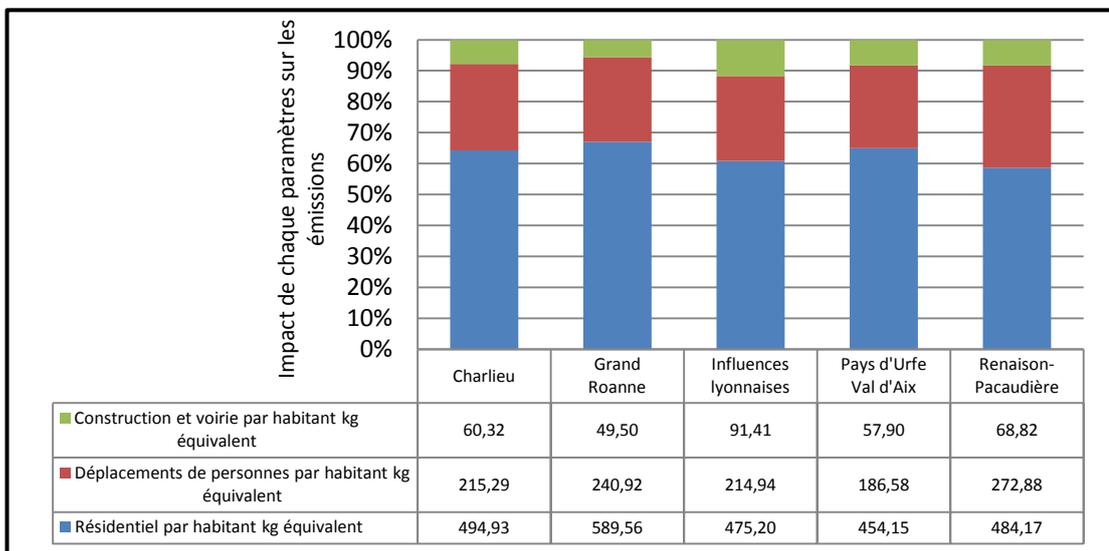


Figure 87. Emissions de GES par secteurs et par habitant

Production EP19

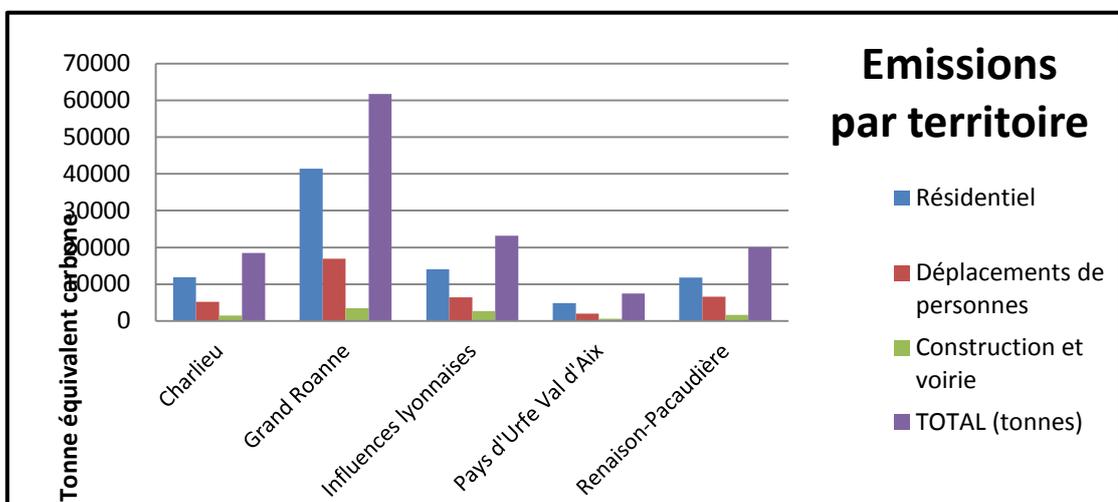


Figure 88. Emissions de GES totales par secteurs

Production EP19

## Annexe n° 4 : Démocratie Participative à Grigny, 69

**« Même si Grigny possède une expérience des Conseils de quartier depuis 1997, c'est en 2004 qu'a été créé le service démocratie participative.**

Les élus municipaux ont fait de la participation un objectif prioritaire, validé par les Grignerots lors des dernières élections. La majorité municipale a ainsi décidé de se donner les moyens de ses ambitions participatives, en créant le service «démopart».

Les premières mesures du service étaient de centraliser les pratiques participatives municipales et de les développer. Ainsi le service a commencé par créer de nouveaux conseils de quartier de façon à toucher toutes les parties de la ville.

Puisque les problématiques associatives diffèrent de celles du quotidien des habitants dans les quartiers, une structure participative spécialement dédiée aux associations a ensuite vu le jour. Les thèmes abordés sont plus centrés sur les équipements municipaux, les activités en direction des jeunes ou des seniors...

En 2005, le CME (Conseil Municipal d'Enfants) a été transformé en CMJ (Conseil Municipal de Jeunes). Le but du service est toujours d'optimiser la participation, ce qui est plus simple sur un public plus âgé de collégiens.

C'est durant cette même année que la ville a souhaité, pour la première fois, élaborer le budget communal avec les Grignerots. Le budget participatif, entièrement créé par le service «démopart», a aujourd'hui prouvé son efficacité et reste aujourd'hui une référence en la matière au niveau national. Le budget participatif de Grigny, impulsé par le maire, trouve sa force dans sa pérennisation et son développement au fil des années. Les procédures ne sont pas figées et les habitants ont la possibilité de faire évoluer l'outil leur permettant d'avoir un impact réel sur leur commune.

Aussi, c'est grâce au travail des Grignerots que les réalisations suivantes ont pu voir le jour : stages sportifs pour les jeunes les étés, sécurisation des abords des écoles, espace multisports au stade Jean Zay, jeux d'enfants dans toute la ville, réfection des cours d'écoles, création du forum des associations, ou encore agrandissement de l'école Joliot Curie... »

# Annexe n°5 : Notice explicative Eco-Quartier

Grille ÉcoQuartier 2010-2011

Démarche et processus	Cadre de vie et usages	Développement territorial	Préservation des ressources et adaptation au changement climatique
<b>1.</b> Piloter et concerter dans une optique de transversalité	<b>6.</b> Promouvoir le vivre-ensemble	<b>11.</b> Assurer la mixité fonctionnelle	<b>16.</b> Réduire les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter au changement climatique
<b>2.</b> Bien situer et définir son projet	<b>7.</b> Promouvoir des modes de vie solidaires et responsables	<b>12.</b> Organiser au mieux les déplacements et diminuer la dépendance à l'automobile	<b>17.</b> Optimiser les besoins en énergie et diversifier les sources
<b>3.</b> S'assurer de la faisabilité financière, technique et juridique du projet	<b>8.</b> Offrir un cadre de vie agréable et sain	<b>13.</b> Promouvoir des modes de déplacement alternatifs et durables	<b>18.</b> Assurer une gestion qualitative et économe des ressources en eau
<b>4.</b> Savoir gérer et évaluer son projet et son quartier	<b>9.</b> Valoriser le patrimoine local, l'histoire et l'identité du quartier	<b>14.</b> Inscrire le projet dans la dynamique de développement durable	<b>19.</b> Utiliser de manière raisonnée les ressources non renouvelables et limiter la production de déchets
<b>5.</b> Pérenniser la démarche	<b>10.</b> Intensité, compacité et densité : dessiner un quartier adapté au contexte	<b>15.</b> Valoriser les relations avec le milieu agricole et forestier	<b>20.</b> Préserver la biodiversité, restaurer et valoriser la nature en ville

# Annexe n° 6 : Grille de DD avant projet

Tableau des performances								
		pris en compte						
		mal	non	moy	AB	B		
Liste des critères à passer en revue	Explication de la note :	note	-3	0	1	2	3	TOT
<b>1. Gouvernance et démocratie participative</b>								
1.1. Management (décision publique)	a. Robustesse des choix	AB						2
	b. Prendre en compte toutes les échelles	moy						1
1.2. Concertation de tous les acteurs	a. Proposer des lieux de concertation	non						0
	b. Prendre en compte les avis des instances participatives	AB						2
1.3. Implication des usagers	a. Actions de communication mises en place	non						0
	b. Faciliter le dialogue et l'expression	moy						1
	c. Associer les citoyens dans les instances techniques et décisionnelles.	non						0
moyenne :								<b>0,86</b>
<b>2. Dimension sociale</b>								
2.1. liens sociaux	a. associatif	moy						1
2.2. solidarité	a. aide à la personne	B						3
	b. allocations/aide chômage/ aide scolaire(bourses)	AB						2
	c. partage des richesses (évolution imposition, 1% entreprise)	AB						2
2.3. compensation des inégalités sociales (cellule familiale, niveau de vie, aide sociale)	a. cellule familiale + attractivité pour rétablir la pyramide des âges	moy						1
	b. niveau de vie	moy						1
	c. aide sociale	moy						1
2.4. enseignement et formation		B						3
2.5. catégories socio-professionnelles	a. Rééquilibrer les différentes catégories	non						0
	b. Améliorer la compatibilité entre emplois/formations	mal						-3
	c. Egalité h/f face à l'emploi	moy						1
2.6. Compensation des inégalités territoriales	a. accès aux services publics	B						3
	b. répartition du logement social sur le territoire	moy						1
moyenne :								<b>1,15</b>

3. Dimension économique									
3.1. cohérence économique	a. développer l'emploi local, utiliser les ressources en savoir-faire	La filière textile se modernise et se spécialise mais les filières artisanales sont en déclin, le nombre d'exploitants agricoles baisse. La part des ouvriers est fortement pré-dominante. La recherche est peu présente.	B						3
	b. Equilibrer les différentes filières		moy					1	
	c. Structurer les systèmes productifs locaux		moy					1	
3.2. dynamique économique	a. valoriser/maintenir les filières		moy					1	
	b. mieux relier recherche et production		non					0	
3.3. Compétitivité	a. Améliorer l'image du territoire		Peu de visibilité à l'échelle du territoire, l'équipe de basket peut-elle donner une image nationale à Roanne? Quelques entreprises nationales dans le domaine du textile	moy					1
	b. Favoriser l'implantation d'entreprises nationales et européennes	moy					1		
	c. Maintien/Perénité des aides de l'Europe	moy						1	
moyenne :								<b>1,13</b>	
4. Dimension environnementale									
4.1. Gestion économe des ressources naturelles	a. Eau	Eau la plus douce de France néanmoins des efforts à faire dans certains secteurs pollués	AB						2
	b. Préservation du foncier naturel (forêt, corridors, ZICO, ZNIEFF,...)	Etant donné une urbanisation faible, les fonciers naturels et agricoles sont en majorité préservés. (Vigilance autour de la ZNIEFF traversant Roanne et des corridors)	B					3	
	c. Préservation du foncier agricole		B					3	
4.2. impact sur l'environnement	a. Rejet de polluants	ZAE à proximité de cours d'eau	moy					1	
	b. Réduction des GES	Voiture prédominante et bâti ancien qui engendrent un mauvais Bilan Carbone	mal					-3	
4.3. pratiques environnementales	a. Prise de conscience: quantité de déchets, impact énergétique bâtiments, rénovation	Donner plus de place au tri et au recyclage	mal					-3	
	b. Prise en compte dans les projets publics des objectifs du plan climat	Depuis 2008, la réduction de GES est faible par rapport aux attentes du Plan Climat	mal					-3	
	c. Recours aux énergies renouvelables (augmentation de leur utilisation)	Très peu d'infrastructures. Seulement des grands barrages	moy					1	
moyenne :								<b>0,13</b>	
5. Interface vivable									
5.1. Effet sur la santé et la sécurité	a. Logements potentiellement indignes		B					3	
	b. Qualité de l'air	Bonne si ce n'est sur Roanne	AB					2	
	c. Diminution pollution et bruit (poids lourds)	Zone de nuisance le long de la RN7. PL qui traverse les villages	AB					2	
	d. Accidentologie		moy					1	
	e. Offre de santé (plus de spécialistes, infras spécialisées, meilleure répartition sur le territoire)	Trop concentrée sur Roanne	mal					-3	
5.2. Acceptation de la population	a. Chacun est-il intégré dans les projets ?	Place des usagers dans les projets insuffisante.	non					0	
	b. Chacun est-il consulté ? Retour ?		non				0		
moyenne :								<b>0,71</b>	



# Table des Illustrations

Figure 1. Carte d'identité du Pays Roannais.....	1
Figure 2. Chiffres clés du Pays Roannais.....	2
Figure 3. Répartition des emplois par secteurs dans le Pays Roannais.....	6
Figure 4. évolution de la population en Roannais.....	7
Figure 5. population du Roannais en 2008 et solde migratoire entre 1999 et 2008.....	7
Figure 6. typologie de la population du Roannais en 2008.....	7
Figure 7. Répartition de la population par catégories socioprofessionnelles.....	8
Figure 8. Taux de chômage dans le Pays.....	8
Figure 9. Revenu fiscal moyen sur le Pays.....	8
Figure 10. Morphologie des centres urbains.....	9
Figure 11. Morphologie des bourgs.....	9
Figure 12. Zones de développement des territoires.....	9
Figure 13. Friches industrielles.....	10
Figure 14. Part de logements vacants.....	10
Figure 15. Part de logements sociaux par commune.....	11
Figure 16. Etat du logement par communautés de communes.....	11
Figure 17. Sigles de la maison Troisgros & Roanne Table Ouverte.....	12
Figure 18. Diversité paysagère du Pays Roannais.....	12
Figure 19. Cours d'eau et bassins versants.....	13
Figure 20. Couvert forestier du territoire.....	14
Figure 21. Répartition de la Surface Agricole Utile.....	14
Figure 22. Occupation des sols du Pays Roannais.....	14
Figure 23. Sigles des AOC.....	15
Figure 24. Bilan : Un territoire à l'identité contrastée.....	16
Figure 25. Plan du projet cœur de cité.....	17
Figure 26. Illustrations du projet cœur de cité.....	17
Figure 27. Nombre de médecins généralistes par commune.....	18
Figure 28. Effectifs par formation dans le Pays Roannais.....	18
Figure 29. Réseaux routiers principaux du territoire.....	19
Figure 30. Réseaux routiers secondaires du territoire.....	19
Figure 31. Flux domicile travail dans le Roannais.....	19
Figure 32. Répartition des résidents étudiants.....	20
Figure 33. Trafic poids lourds dans le Pays Roannais.....	20
Figure 34. Carte des SCoT du Pays Roannais.....	21
Figure 35. Positionnement géostratégique du Pays Roannais.....	21
Figure 36. Origine des entrées et destinations des sorties du Pays Roannais.....	22
Figure 37. Flux domicile travail entre le Pays Roannais et l'extérieur.....	22
Figure 38. Distances comparées entre Roanne et les principaux aéroports.....	23
Figure 39. Synthèse des besoins fonctionnels du Roannais pour les déplacements de voyageurs.....	23
Figure 40. Bilan : Le Pays Roannais dans son environnement : positionnement et interactions.....	25
Figure 41. Part de l'emploi dans le secteur tertiaire en Roannais.....	26
Figure 42. Structures et capacités d'accueil en Roannais.....	27
Figure 43. Tracé Sud de la ligne LGV POCL, variante passant par Roanne.....	28
Figure 44. Tableau des acteurs principaux du projet de LGV POCL.....	28
Figure 45. Schéma d'implantation de l'A89 avec représentation des échangeurs.....	29
Figure 46. Tracé de l'axe RN7 – RN82.....	30
Figure 47. Superposition des continuums et des obstacles du Pays Roannais.....	32
Figure 48. Territoires d'étude du Bilan Carbone.....	33
Figure 49. Répartition des émissions de gaz à effet de serre sur le Pays Roannais par pôles.....	33
Figure 50. Emissions de gaz à effet de serre par secteurs.....	34
Figure 51. Emissions de gaz à effet de serre par habitant.....	34
Figure 52. Interaction sur le territoire pour lutter contre le changement climatique.....	35

Figure 53. Objectifs de réduction des émissions de GES.....	35
Figure 54. Production d'énergie renouvelable sur le territoire du Roannais.....	36
Figure 55. Bilan : Des dynamiques nouvelles en vue d'une reconversion et d'une restructuration du territoire..	36
Figure 56. Tableau récapitulatif des enjeux sur le Pays Roannais .....	37
Figure 57. Logo de la SOEFR.....	39
Figure 58. Exemple de bâtiment signal .....	41
Figure 59. Entrée et centre-ville de Tarare.....	42
Figure 60. Tracé de l'Euro Vélo 6 .....	43
Figure 61. Le Grand Couvert, forêt de Lespinasse.....	43
Figure 62. Lien entre les trois biennales .....	44
Figure 63. Ecomusée actuel .....	44
Figure 64. Projet de SCOT unique .....	45
Figure 65. Charte de la participation.....	46
Figure 66. Tracé du projet de ligne sud-est.....	46
Figure 67. Les bénéfiques du covoiturage.....	47
Figure 68. Tracé du contournement Sud-Ouest.....	48
Figure 69. Liaison parc relais-centre ville.....	48
Figure 70. Etat des documents d'urbanisme sur le Roannais en 2006 .....	49
Figure 71. Friches industrielles et CUCS sur Roanne .....	50
Figure 72. Proposition d'éco-quartier .....	50
Figure 73. Mise en place de lignes pédibus .....	52
Figure 74. Répartition du financement du PNR .....	52
Figure 75. Légende du tableau d'évaluation du projet au regard du scénario .....	55
Figure 76. Tableau d'évaluation du projet au regard du scénario .....	56
Figure 77. Profil de gouvernance du Pays Roannais avant projet.....	59
Figure 78. Profil de gouvernance du Pays Roannais après projet .....	60
Figure 79. Grille DD pour le critère de gouvernance .....	60
Figure 80. Grille DD pour le critère social.....	61
Figure 81. Grille DD pour le critère économique .....	62
Figure 82. Grille DD pour le critère environnemental .....	63
Figure 83. Grille DD pour le critère de l'interface vivable .....	63
Figure 84. Réseau interurbain du Pays Roannais .....	77
Figure 85. Comparaison des temps de parcours et coûts des trajets en Voiture Personnelle (VP) et en Transport en Commun (TC).....	78
Figure 86. Tableau de calcul des émissions de GES sur le territoire.....	80
Figure 87. Emissions de GES par secteurs et par habitant .....	80
Figure 88. Emissions de GES totales par secteurs .....	80

# Bibliographie

## Sites Internet

<http://www.roannaispays.com/>  
<http://www.roanne.cci.fr/>  
<http://www.scotroannais.fr/index.php>  
<http://www.eurovelo6.org>  
<http://www.pays-charolais-brionnais.fr/>  
<http://www.roannetableouverte.com/>  
<http://www.techtera.org>  
<http://www.ademe.fr>  
<http://www.biennaledelyon.com/>  
<http://www.biennale2010.citedudesign.com/>  
<http://coeurdecite.roanne.fr/>  
<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/fr/accueil/>  
<http://www.agrosupdijon.fr/partenaires-et-entreprises.html>  
<http://www.tables-auberges.com/>  
<http://www.aides-entreprises.fr/repertoiredesaides/aides.php?e=MzIOMQ>  
<http://www.loire.fr>  
<http://www.grandlyon.com>  
<http://www.bus-star.com/>  
<http://www.atoubus.tcl.fr/>  
<http://www.agglo-grandroanne.fr/>  
<http://www.geoportail.fr>  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>  
<http://www.statutsonline.com>  
[http://ec.europa.eu/agriculture/grants/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/grants/index_fr.htm)  
<http://www.fao.org/DOCREP/ARTICLE/WFC/XII/1008-C3.HTM>  
[http://www.ddrhonealpesraee.org/doc/ddrhonealpes/100628\\_synthese\\_Quest\\_Urba\\_RAEE.pdf](http://www.ddrhonealpesraee.org/doc/ddrhonealpes/100628_synthese_Quest_Urba_RAEE.pdf)  
<http://www.lejournaldesentreprises.com/>  
[http://www.innovations-transport.fr/IMG/pdf/CovoitDynamique\\_02-02.pdf](http://www.innovations-transport.fr/IMG/pdf/CovoitDynamique_02-02.pdf)  
<http://www.insee.fr>  
<http://www.demopart.fr26>

## Documents

Schéma Local de l'enseignement supérieur, Grand Roanne, 2010.  
 Diagnostic local de santé sur le territoire du Pays du Roannais, ORS, 2007.  
 La Part-Dieu – Le succès d'un échec, Charles Delfante, 2009.  
 Bilan Carbone Grand Roanne Agglomération, Agence mosaïque environnement, 2009.  
 Lettre du cadre territorial pp.18-19 « Eclairage public : qui a peut du noir ? », N 379, 2009.  
 Brochure d'information mur-mur campagne isolation, Agence locale de l'Energie- Grenoble, 2004.  
 Stratégies de réduction des gaz à effet de serre émanant du transport routier : Méthode d'analyse, OCDE, 2002.  
 Actualisation du livre blanc des voies de communication nationales et européennes, Grand Roanne Agglomération – Setec, mai 2011.  
 Dossier d'axe de l'A89 Balbigny- la tour de Salvagny, DRE, août 2008.  
 Comment améliorer l'accès aux services de santé pour les habitants des milieux ruraux ?, ADRETS, janvier 2010.  
 SCoT et Pays : vers un outil unique ?, Robert Grossmann - Michel Reverdy, 2002.